



MAIA

Réunion

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

" Kifékoï ? "

RÉFÉRENTIEL MISSIONS



ÎLE DE LA RÉUNION

Préface

Depuis 2011, le dispositif MAIA s'est déployé sur le territoire Réunionnais. Cette méthode associe les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle s'appuie sur une démarche novatrice : l'intégration des services.

Cette dernière vise à partager la mise en œuvre et la responsabilité des actions afin d'améliorer la qualité de service offert à la population.

Le développement de cette démarche passe par l'utilisation d'outils communs et partagés par les professionnels. Ce référentiel missions en est un exemple.

Le « KIFÉKOI », construit grâce à la mobilisation des acteurs, contribue à fluidifier le parcours en offrant aux professionnels une meilleure visibilité de l'offre de service. Il vient compléter « l'annuaire des professionnels » et s'articule avec le chantier de l'Annuaire de l'Offre de Soins du GCS TESIS. Il sera amené à être actualisé et complété régulièrement.

Ce référentiel est téléchargeable sur le site www.maia.re

Ce référentiel n'est pas exhaustif. Merci aux partenaires qui ont participé à son élaboration. Pour nous informer de tout changement, et pour les professionnels désirant y figurer, merci de bien vouloir contacter les pilotes.

Corinne ARTABAN - Pilote Sud

Jessica FOURNIER - Pilote Ouest

Patrice MOENDZENAHOU - Pilote Nord / Est

Ou envoyer un mail à l'adresse suivante pilotes@maia.re

**« Se réunir est un début.
Rester ensemble est un progrès.
Travailler ensemble est une réussite. »**

Henri Ford

SOMMAIRE



1- LES SOINS	Page	11
• LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX		11
- Le médecin traitant		11
- L' infirmier		11
- Le pharmacien		12
- Le masseur-kinésithérapeute		12
- L' orthophoniste		12
- Le neurologue		12
- Le psychiatre/ Le gériatopsychiatre		13
- Le psychologue		13
- L' ergothérapeute		13
- Le psychomotricien		14
- Le pédicure podologue		14
- Le nutritionniste		14
- Le diététicien		14
- L' opticien		15
- Le chirurgien-dentiste		15
• LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (PUBLICS, PRIVÉS)		16
- Evaluation et diagnostic		16
- La consultation mémoire		16
- Le Court Séjour Gériatrique		18
- Les Equipes Mobiles		21
• Equipe / Unité Mobile de Gériatrie		21
- GHER		21
- CHU Nord		22
- Gabriel Martin		22
- CHU Sud		22
• Unité Géronto Psychiatrique		23
- EPSMR		23
- CHU Sud		24
• Equipes Mobiles Soins Palliatifs (EMSP)		25
- CHU Nord		25
- Gabriel Martin		26
- CHU Sud		26
- Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)		28
- La rééducation – réadaptation		30
- Clinique de la Paix		30
- Clinique Saint Vincent		31
- Clinique de Sainte Clotilde		31
- Centre de Rééducation Sainte Clotilde		32
- GHER site de Saint André		32

- Centre de Rééducation fonctionnelle Ylang-Ylang	33
- Clinique des Tamarins	33
- Clinique des Flamboyants Ouest	34
- La Maison des Oliviers	34
- Clinique Bethesda	35
- Clinique Les Flamboyants Sud	35
- Clinique Saint Joseph	36
• Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)	37
• Unité de Soins de Longue Durée (USLD)	38
• Centre Médico-Psychologique (CMP)	39
• LES SSIAD	42
- Croix-Rouge Française	42
- Saint André	43
- Les Attes	43
- CIAS	43
• LES HAD	44
- ARAR	45
- ASDR	45

2 - L'ACTION SOCIALE ET LES AIDES FINANCIÈRES 47

• Conseil Départemental	47
• Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) / Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	53
• La Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS)	65
• La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	72
• Action Sociale de la Caisse Réunionnaise de Retraite Complémentaire (CRR)	77
• La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	78

3 - LES PRESTATIONS D'AIDE À DOMICILE 81

• SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) ET SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE (SAP) (se rapprocher également des CCAS p° 53)	81
- Adhere SAP	82
- A Domicile	83
- Age d'Or Nord	84
- APEF Services	85
- Au Rayon de Soleil	86
- Coeur Social	87
- Intercité SAP	88
- JML Jour Après Jour	89
- Korbey d'Or	90
- ORIAPA	91
- Partenaire de vie	92
- PRO.RE.SAP (Proxim'Services)	93
- SCOPAD	94
- SESAP Réunion	95
- SIR	96
- SMAPA	97
• LA TÉLÉ ASSISTANCE	98
- AWP Réunion SAS	98
- IDEA	99

- TSR	99
- Veille a nou	100
- La vitrine médicale	100
• DISTRIBUTEURS DE MATÉRIELS MÉDICAUX ET PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE (PSAD)	101
(se rapprocher également des pharmaciens p° 12)	
- ARAR	102
- Bastide Réunion	103
- ISIS Réunion	103
- MHADOM	104
- Pour Etre Bien Chez Soi	105
- Rehamat	106
- Run Médical Service	106
- Symbiose Médical	107

4 - LE RÉPIT, LE SOUTIEN ET LA STIMULATION 109

• ACCUEIL DE JOUR	109
- ADJ EHPAD Asteria EST	110
- ADJ EHPAD Asteria NORD	110
- ADJ EHPAD Clovis Hoarau	111
- ADJ EHPAD Marie Françoise Dupuis	111
- ADJ EHPAD Bois D'olives	112
- ADJ EHPAD Ravine Blanche	112
• ASSOCIATIONS	113
- ALMA	113
- 3A 974	113
- Association Prévention Suicide (APS)	114
- Cœur Social	114
- France Alzheimer Réunion	115
- France AVC Réunion	116
- Maladie neurodégénérative & collectif	117
- S.O.S Gramounes isolés	117
• ESA/UMSSA	119
- Croix-Rouge	120
- UMSSA	120
• LE GIP SAP	121
• PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT DES AIDANTS FAMILIAUX	122
- Fondation Père Favron	122

5 - LES SERVICES DE COORDINATION 123

• RÉSEAUX DE SANTÉ	123
- RÉSEAU RRC ONCORUN	124
- RÉSEAU RéuCARE (Réunion Coeur Artères Reins Éducation)	124
- RÉSEAU RÉGIONAL D'ADDICTOLOGIE porté par Association SAOME (Santé Addictions Outre-mer)	125
• COORDINATRICE TERRITORIALE D'APPUI - OIIS APPUI	126
• GESTION DE CAS - MAIA	127

6 - LA PROTECTION JURIDIQUE 129

• GESTION DES MESURES AUPRÈS DES MAJEURS PROTÉGÉS	129
- Juges des tutelles et Médecins experts	129
- Les Tribunaux d'Instance	130
- Les différentes protections juridiques	133
• APAP (Association pour la Protection et l'Accompagnement de la Personne)	134
• Croix-Marine	134
• Croix-Rouge Française	135
• Les préposés d'établissement (EPSMR / CHU)	135
• La mandataire individuelle	136
• UDAF Réunion (Union Départementale des Associations Familiales)	136

7 - L'HÉBERGEMENT 137

• EHPA	137
- Foyer La Miséricorde	138
- EHPA Résidence OCEANE	139
- Foyer La Clémence	139
- Foyer Notre dame de la Paix	140
- Foyer du Sacré Cœur	140
• EHPAD	141
- EHPAD Les Hibiscus	142
- EHPAD Le Moutardier	143
- EHPAD Village 3ème Âge du CCAS de SAINT-ANDRÉ	143
- EHPAD ASFA	144
- EHPAD Clovis Hoarau – CROIX-ROUGE FRANCAISE	145
- EHPAD Asteria - Oriapa	145
- EHPAD Les Lataniers – Fondation Père Favron	146
- EHPAD Gabriel Martin CHGM	147
- EHPAD Marie Françoise Dupuis – DV RÉUNION	147
- EHPAD Les Alizés - Fondation Père Favron	148
- EHPAD de Saint-Louis - CHU de la RÉUNION – SITE SUD	148
- EHPAD de Bras Long - Fondation Père Favron - Pôle Gérontologique Roger André	149
- EHPAD de Bois D'olives – Fondation Père Favron - Pôle Gérontologique Roger André	150
- EHPAD de la Ravine Blanche – Fondation Père Favron	151
Pôle Gérontologique Roger André	
- EHPAD Résidence Saint Pierre – DV RÉUNION	151
- EHPAD de Saint-Joseph CHU RÉUNION – SITE SUD	152
• TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CAPACITÉS EHPAD	153
• LES FAMILLES D'ACCUEIL SOCIALES AGRÉÉES PAR LE DÉPARTEMENT	154

NUMÉROS UTILES 155

• LES URGENCES	155
• SANTÉ / SOCIAL	155
• MÉTÉO / ROUTE / TRANSPORT	156
• VIE PRATIQUE	156

ANNEXE 157

• LES MODES DE PRISES EN CHARGE EN HAD	157
• SIGLES	160

NC : Non Communiqué / NA : Non Applicable



Les professionnels de santé libéraux

Contacts :

Le site Ameli.fr (site national de la Sécurité Sociale) dispose d'un annuaire santé et permet de rechercher un professionnel selon sa spécialité, par commune et selon son secteur de convention.

Le médecin traitant

Mission	Pivot du parcours de santé de la personne âgée, le médecin traitant est souvent le référent professionnel de la personne âgée. Son évaluation sanitaire aide à la définition d'un projet de vie avec la personne et sa famille ainsi qu'avec les autres professionnels. Le médecin traitant a un rôle essentiel de coordonnateur du parcours de soins.
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	www.urml.oi

L'infirmier

Mission	Cet acteur de proximité participe au maintien à domicile de la personne âgée grâce à ses passages réguliers au domicile : aide à la toilette, préparation du pilulier, suivi de l'observance du traitement... La démarche de soins infirmiers (DSI), prescrite par le médecin traitant, permet de valoriser les passages réguliers de l'infirmier au domicile. Une préparation du pilulier n'est prise en charge par l'Assurance Maladie que si la personne présente des troubles cognitifs.
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	www.ocean-indien.infirmiers-urps.org

Le pharmacien

Mission	Il s'agit d'un acteur de proximité généralement bien identifié des personnes âgées. La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a confié aux pharmaciens des missions de prévention et de dépistage, la dispensation de conseils personnalisés, notamment pour les patients atteints de pathologies chroniques et l'éducation thérapeutique.
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	www.urpspharma.re

Le masseur-kinésithérapeute

Mission	Le masseur-kinésithérapeute participe également au maintien à domicile de la personne âgée par la réalisation d'actes de rééducation, d'électro-physiothérapie ou de massage. Dans le cadre d'un projet thérapeutique individualisé, il intervient pour prévenir ou limiter les conséquences fonctionnelles, physiques, psychiques, des déficiences ou des incapacités. Il peut également prévenir des troubles de l'appareil locomoteur, respiratoire, cardio-vasculaire, digestif ou génito-urinaire.
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	www.urmkoi.fr

L'orthophoniste

Mission	L'orthophonie peut être prescrite pour réaliser un bilan des troubles d'origine neurologique et ainsi participer au diagnostic médical. Un accompagnement orthophonique vise à maintenir et adapter les fonctions de communication du malade et à aider les familles et les soignants à adapter leur comportement aux difficultés du malade. L'objectif principal est de continuer à communiquer avec lui afin de prévenir d'éventuels troubles du comportement réactionnels. La prise en charge orthophonique concerne également les troubles de la déglutition.
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	www.fno.fr

Le neurologue

Mission	La neurologie est la discipline médicale clinique qui étudie l'ensemble des maladies du système nerveux et en particulier du cerveau, de la moelle des nerfs ou des muscles. Le neurologue explore les systèmes de l'intelligence, de la mémoire, du langage, de la motricité, de la coordination des gestes, de l'équilibre, des nerfs moteurs et sensoriels (optique, olfactif, auditif). Il pratique des bilans cognitifs de mémoire et autres fonctions dites « supérieures » langage, praxies...
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	NC

Le psychiatre/ Le gériopsychiatre

Mission	Médecin spécialisé en santé mentale, le psychiatre diagnostique, traite et tente de prévenir la souffrance psychique. De nouvelles pathologies psychiatriques peuvent se déclarer au cours du vieillissement, les symptômes des maladies psychiatriques prennent des aspects différents de ceux des sujets plus jeunes et les maladies neurodégénératives actuellement en augmentation d'une manière exponentielle s'accompagnent fréquemment de pathologies, symptômes ou troubles du comportement dont la prise en charge fait appel à une compétence psychiatrique. Enfin les problèmes psychiques et somatiques deviennent indissociables avec l'âge : toute pathologie organique peut induire des troubles mentaux et réciproquement. Le gériopsychiatre allie les compétences du gériatre et du psychiatre et propose des solutions thérapeutiques mieux adaptées aux patients âgés.
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	NC

Le psychologue

Mission	Auprès des personnes âgées, le psychologue peut avoir différentes missions : accompagnement de personnes souffrant de troubles anxieux ou dépressifs, évaluation des fonctions cognitives, passation de tests psychologiques de dépistage (mémoire, langage, praxies, attention...), soutien aux personnes âgées devant faire face à un diagnostic pathologique et à leurs aidants, orientation vers les professionnels adaptés, accompagnement dans la prise de décision dans le recours aux aides, l'entrée en institution... grâce à la participation au projet de vie, écoute, aide à verbaliser les difficultés...
Prise en charge CGSS	Non
Renseignements	NC

L'ergothérapeute

Mission	L'ergothérapeute intervient auprès des personnes qui ont des difficultés dans la réalisation de leurs activités du fait d'une situation de handicap physique ou psychique, des conséquences d'une maladie ou d'un accident. L'ergothérapeute évalue le niveau d'autonomie de la personne, son milieu de vie, sa capacité à se prendre en charge avec ou sans l'aide d'une tierce personne, identifie les besoins selon les habitudes de vie, propose des solutions appropriées aux besoins et capacités de chacun, intervient pour aider à une amélioration de l'indépendance grâce à une rééducation, un réapprentissage des activités quotidiennes (réadaptation) et un conseil adapté pour le matériel et l'aménagement de l'environnement.
Prise en charge CGSS	Non
Renseignements	NC

Le psychomotricien

Mission	Sur prescription et sous contrôle médical, le psychomotricien rééduque les troubles liés à des perturbations d'origine psychologique, mentale ou neurologique. La thérapie psychomotrice intervient sur des dysfonctionnements du mouvement et du geste : tics nerveux, agitation, difficultés de concentration ou de repérage dans l'espace et le temps, maladies psychosomatiques. Le psychomotricien agit par l'intermédiaire du corps suivant une technique particulière : relaxation, technique d'expression, technique rééducative, graphomotricité, jeux...
Prise en charge CGSS	Non
Renseignements	www.aspir-reunion.com

Le pédicure podologue

Mission	<p>Le pédicure podologue est un professionnel de santé qui diagnostique et soigne les affections de la peau et des ongles du pied. Sur prescription médicale, il conçoit et fabrique les semelles orthopédiques permettant de corriger les troubles statiques et dynamiques, les inégalités de longueur des membres inférieurs, et de soulager les affections douloureuses du pied.</p> <p>Le pédicure-podologue contribue au maintien de l'autonomie, au maintien à domicile et à la prévention des chutes des personnes âgées.</p> <p>Certaines personnes diabétiques dont les pieds présentent des risques élevés de lésions peuvent bénéficier de 4 à 6 séances de soins sur l'année prises en charge totalement chez un pédicure-podologue conventionné et spécialisé dans les soins aux diabétiques.</p>
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	NC

Le nutritionniste

Mission	Un nutritionniste est un médecin diplômé en nutrition qui anticipe, diagnostique et prend en charge des maladies en rapport avec la nutrition (diabète, allergie ou intolérance alimentaire, obésité, cholestérol, anorexie...). Etant médecin, il peut prescrire des médicaments, des analyses ou des examens médicaux.
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	NC

Le diététicien

Mission	Le diététicien est une profession para-médicale qui, habituellement, dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée.
Prise en charge CGSS	Non
Renseignements	NC

L'opticien

Mission	<p>L'opticien en lien avec l'ophtalmologue ou le médecin traitant de la personne, peut réaliser des vérifications de vue et proposer des appareillages adaptés. Ces services sont agréés par la Sécurité Sociale.</p> <p>Des opticiens proposent également une activité exclusivement au domicile et en établissements médico-sociaux.</p> <p>Il est nécessaire d'avoir une ordonnance de l'ophtalmologue de moins de trois ans. Si cela n'est pas possible, un examen de la vue peut être réalisé par l'opticien et validé par une ordonnance du médecin traitant.</p>
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	NC

Le chirurgien-dentiste

Mission	<p>Son rôle est autant de guérir que de prévenir les problèmes dentaires (caries, maladies gingivales et parodontales, prothèses...). Il réalise des examens bucco-dentaires approfondis, donne des conseils, des prescriptions d'hygiène personnalisées, apporte des soins pour réparer, remplacer et corriger les défauts de positionnement. Les soins dentaires sont très importants chez la personne âgée. Ils vont être déterminants dans la nutrition et la prévention de pathologies bucco-dentaires qui peuvent en entraîner d'autres beaucoup plus graves.</p>
Prise en charge CGSS	Oui
Renseignements	NC

• Évaluation et diagnostic

▶ La consultation mémoire ◀

Prestations :

- poser précisément un diagnostic fiable de syndrome démentiel et en identifier la cause
- rassurer les personnes exprimant une plainte mnésique, n'ayant pas de syndrome démentiel et leur proposer un suivi
- prescrire les traitements spécifiques, les séances de réhabilitation proposées à domicile par les SSIAD Alzheimer
- identifier les situations complexes justifiant le recours au centre mémoire de ressource et de recherche
- transmettre rapidement le résultat des consultations au médecin traitant sous huit jours, notamment lors de l'annonce d'un diagnostic
- participer à la formation des professionnels impliqués dans la prise en charge des personnes souffrant de troubles démentiels (généralistes, personnels des services de soins infirmiers à domicile).

Financement :

Prise en charge par une Mission d'intérêt Général avec participation de la Caisse Générale de Sécurité Sociale pour les consultations médicales et des mutuelles.

MISSIONS

La consultation Mémoire a pour mission d'affirmer (ou infirmer) les troubles mnésiques, diagnostiquer avec fiabilité un syndrome démentiel et le type de démence, assurer le suivi évolutif des détériorations cognitives et de l'autonomie et l'apparition des troubles psycho-comportementaux, réagir et prescrire en urgence une hospitalisation en UCC, sur demande d'un médecin extérieur généraliste, gériatre, urgentiste, neurologue. Il existe des Consultations Mémoires dites « avancées » et celles dites « labellisées ».

Cadre légal :

Annexe 1 de la circulaire N° DHOS/O2/DGS/SD5D/DGAS/SD2C/DSS/1A/2002/222 du 16 avril 2002 relative à la mise en œuvre du programme d'actions pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Consultation gériatrique à visée cognitive du GHER

SECTEUR EST



Contact	GHER SAINT BENOIT Tél 02 62 98 82 95 / Fax 02 62 98 82 39 Mails mm.ally@gher.fr / g.schwebel@gher.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h à 15h00
Public	Patient de plus de 65 ans
Horaire d'intervention	Consultation sur rendez-vous le mardi après-midi de 13h30 à 17h30 hors période de congés du médecin
Composition de l'équipe	Médecin, Secrétaire
Saisine	Demande des Médecins traitants, consultation post-hospitalisation à la demande du médecin du service, demande de la famille (avec courrier du Médecin traitant)

Consultation Mémoire labélisée du CHU Nord

SECTEUR NORD



Contact	Allée des Topazes – CS 11021 – 97400 SAINT-DENIS Tél 02 62 90 61 01 / Fax 02 62 90 58 09 Mail consultation.mem.fguyon@chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h00
Public	Personne âgée de 75 ans et plus
Horaire d'intervention	Le lundi de 13h30 à 16h30 Le mardi de 9h00 à 12h00 Le vendredi de 8h30 à 16h30 Sur Rendez-vous
Composition de l'équipe	Médecin, secrétaire, assistante sociale, neuropsychologue
Saisine	Demande des médecins traitants

Consultation Mémoire Avancée du CH Gabriel Martin

SECTEUR OUEST



Contact	38 rue Labourdonnais CS 11045 - 97466 SAINT PAUL Cedex Tél 02 62 45 30 30 / Fax 02 62 45 30 00
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30
Public	S'agissant d'une activité gériatrique au sein de l'établissement, la consultation mémoire de St-Paul est dédiée au patient âgé de plus de 70 ans, les plus jeunes consultant en neurologie au CHU Nord.
Horaire d'intervention	Consultation uniquement sur RDV
Composition de l'équipe	Neuropsychologue, assistant social, orthophoniste, médecin et secrétaire
Saisine	Par téléphone avec un courrier du médecin traitant mentionnant les traitements ainsi que les antécédents médicaux. La présence d'un accompagnateur est nécessaire.



Contact	CHU Sud – Site du Tampon - rue du Dr CHARRIERE - 97430 LE TAMPON Tél 02 62 35 92 21 / Fax 02 62 35 94 04 Mail sec.mpr.ghsr@chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi : 8h00-16h00
Public	Toute personne adulte désirant évaluer ses fonctions cognitives devant un déficit ressenti ou signalé par l'entourage.
Horaire d'intervention	Du lundi au vendredi 9h00-13h00
Composition de l'équipe	Praticien Hospitalier, secrétaire, neuropsychologue, assistante sociale
Saisine	Appels individuels, tous praticiens, psychiatres, neurologues

▶ Le Court Séjour Gériatrique ◀

Prestations :

- assurer la prise en charge des patients gériatriques en admission directe non programmée, de préférence sans passage par les urgences
- procéder à une évaluation globale et individualisée du patient gériatrique, à la fois médicale, psychologique et sociale
- établir les diagnostics et pratiquer les soins non réalisables en ambulatoire
- traiter les pathologies dominantes et les pathologies associées
- envisager avec le patient et son entourage les conditions de vie ultérieures et contribuer à leur organisation
- participer à la diffusion des bonnes pratiques gériatriques.

Public :

Personnes âgées de soixante-quinze ans et plus, se caractérisant par la coexistence de plusieurs pathologies chroniques invalidantes à l'origine d'une dépendance physique et/ou psychique ou d'un risque de dépendance majeure, et par l'intrication fréquente des pathologies neurodégénératives et somatiques et de problèmes sociaux surajoutés.

Ces patients sont hospitalisés en raison de l'aggravation d'une de ces pathologies ou de la survenue d'une affection aiguë.

Financement :

Prise en charge de la Caisse Générale de Sécurité Sociale.

MISSIONS

L'unité de court séjour gériatrique prend en charge en hospitalisation complète des patients gériatriques généralement âgés de soixante-quinze ans et plus.

Elle répond à quatre fonctions :

- assurer une hospitalisation directe
- assurer, le cas échéant, une hospitalisation après passage aux urgences
- assurer une période d'investigation ou d'équilibrage de traitement
- assurer l'orientation du patient adaptée au décours d'une hospitalisation de quelques jours.

L'unité de court séjour gériatrique dispose d'un savoir-faire gériatrique permettant une approche globale des patients, appropriée à leur polypathologie et/ou à leur risque de dépendance. Chaque patient y bénéficie d'une prise en charge assurée par une équipe pluridisciplinaire formée à la médecine gériatrique et à la prise en charge gériatrique.

Cadre légal :

Circulaire DHOS/02 no 2007-117 du 28 mars 2007 relative à la filière de soins gériatriques

Circulaire DHOS/02/03/UNCAM n° 2007-197 du 15 mai 2007 relative au référentiel d'organisation national des réseaux de santé personnes âgées

Court Séjour Gériatrique GHER

SECTEUR EST



Contact	GHER 30 RN3-ZAC Madeleine BP 186 - 97470 SAINT-BENOIT Tél 02 62 98 82 35 / Fax 02 62 98 82 31 Mail gériatrie.soignants@gher.fr
Horaire d'intervention	Médecins présents de 8h à 18h en semaine, de 8h00 à 12h00 le samedi et d'astreintes le reste du temps
Composition de l'équipe	Praticien hospitalier, cadre de santé, infirmier, aide-soignant, assistante sociale, secrétaire médicale+ intervention mutualisée entre plusieurs services de diététicienne, kinésithérapeute, psychologue.
Nombre de lits	24 lits (12 chambres individuelles et 6 chambres à 2 lits)
Saisine	La prise en charge en court séjour gériatrique fait suite à : <ul style="list-style-type: none"> • une admission aux urgences après avis d'un médecin gériatre, • ou directement dans le service sur demande du médecin traitant • ou suite à une consultation mémoire
Conventionnement	Conventions avec l'EPSMR+EHPAD Hibiscus , les Moutardiers et Village 3ème âge

Court Séjour Gériatrique du CH Felix Guyon

SECTEUR NORD



Contact	Allée des Topazes CS 11021 - 97400 SAINT-DENIS Tél 02 62 90 64 30 / Fax 02 62 90 64 31 Mail geriatrie.fguyon@chu-reunion.fr
Horaire d'intervention	Permanence des soins 24h/24h
Composition de l'équipe	NC
Nombre de lits	20 lits
Saisine	<ul style="list-style-type: none"> • Admission directe sans passage aux urgences après appel du médecin traitant pour une demande d'admission programmée en accord avec les gériatres du service • Via les urgences • Par transfert d'un autre service médecine ou chirurgie en accord avec les gériatres du service
Conventionnement	NC

Court Séjour Gériatrique du CH Gabriel Martin

SECTEUR OUEST



Contact	38 rue Labourdonnais CS 11045 - 97466 SAINT PAUL CEDEX Tél 02 62 45 87 42 / Fax 02 62 32 89 49 Mail zopire.a@ch-gmartin.fr
Horaire d'intervention	Permanence des soins 24h/24h
Composition de l'équipe	Géiatre, cadre, infirmier, aide-soignante, secrétaire, kinésithérapeute, ASHQ mutualisées, assistante sociale, diététicienne, orthophoniste et neuropsychologue mutualisées. Collaboration étroite avec l'équipe mobile de gériatrie.
Nombre de lits	10 lits dont 2 chambres individuelles
Saisine	<ul style="list-style-type: none"> • Admission directe sans passage aux urgences après appel du médecin traitant pour une demande d'admission programmée en accord avec les gériatres du service • Via les urgences de GM • Par transfert d'un autre service médecine ou chirurgie en accord avec les gériatres du service
Conventionnement	Collaboration avec l'équipe mobile de gériatrie, l'équipe mobile de soins palliatifs et l'équipe mobile de geronto-psychiatrie ouest. Partenariat avec les EHPAD du secteur ouest et les services de SSR et de rééducation.

Court Séjour Gériatrique du CHU Sud

SECTEUR SUD



Contact	2 rue Mère Thérèse - 97480 SAINT-JOSEPH Tél 02 62 56 49 45 / Fax 02 62 56 49 40
Horaire d'intervention	Permanence des soins 24h/24h
Composition de l'équipe	Géiatre, cadre, infirmier, aide-soignante, secrétaire, kinésithérapeute, assistante sociale, diététicienne, orthophoniste.
Nombre de lits	22 lits
Saisine	<ul style="list-style-type: none"> • Admission directe sans passage aux urgences après appel du médecin traitant pour une demande d'admission programmée en accord avec les gériatres du service • Via les urgences • Par transfert d'un autre service médecine ou chirurgie en accord avec les gériatres du service
Conventionnement	NC

▶ Équipe / Unité Mobile de Gériatrie

Public :

La filière gériatrique s'adresse aux patients de 75 ans et plus. Au vu de la morbidité locale accrue et de l'entrée précoce en dépendance, les EMG locales peuvent accompagner des personnes âgées avant cet âge.

Financements possibles :

Mission d'intérêt Général et financement CGSS des consultations.

Prestations :

- dispenser une évaluation gérontologique médico-psycho-sociale et un avis gériatrique à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- contribuer à l'élaboration du projet de soins et du projet de vie des patients gériatriques
- les orienter dans la filière de soins gériatriques incluant les hôpitaux locaux
- participer à l'organisation de leur sortie en s'articulant avec les dispositifs de soutien à domicile
- conseiller, informer et former les équipes soignantes.

MISSIONS

Les équipes mobiles de gériatrie interviennent en équipes transversales auprès des patients âgés, en étroite collaboration avec les équipes hospitalières et les services intervenant à domicile, car elles ont aussi pour mission de décloisonner le médico-social.

Elles assistent les différents services ou structures de soins non gériatriques ou non spécialisés sur le plan médical, dans la prise en charge et l'orientation des patients âgés qu'ils accueillent en apportant un avis spécialisé.

La mission de l'EMG est d'apporter une prestation d'évaluation gériatrique hors des services de gériatrie et de proposer un plan d'aide adapté en collaboration avec les services sanitaires et sociaux concernés.

Cadre légal :

Annexe 3 Circulaire DHOS/02 no 2007-117 du 28 mars 2007 relative à la filière de soins gériatriques.

Equipe Mobile de Gériatrie SECTEUR EST 
Groupe Hospitalier Est Réunion– Saint-Benoit

Contact	30 RN3 Zac Madeleine – BP 186 - 97470 SAINT-BENOIT TTél 02 62 98 82 34 / Fax 02 62 98 82 39 Mail emg@gher.fr
Jours et horaires d'accueil	Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
Secteur d'intervention	De Sainte-Rose à Ste Suzanne y compris Salazie et la Plaine des Palmistes Services hospitaliers du GHER, médecine de ville, institutions médico-sociales
Horaire d'intervention	Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Composition de l'équipe	Médecin, infirmier, diététicienne, secrétaire médicale, assistante sociale
Saisine	Par la permanence téléphonique Sur la fiche de demande d'intervention

Unité Mobile de Gériatrie
Centre Hospitalier Felix Guyon – Saint-Denis

SECTEUR NORD



Contact	Allée des Topazes CS 11021 - 97400 SAINT-DENIS Tél 02 62 90 64 30 / 06 92 26 76 18 Fax 02 62 90 64 31 Mail geriatrie.fguyon@chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi et vendredi de 8h30 à 15h30
Secteur d'intervention	NC
Horaire d'intervention	Sur Consultation
Composition de l'équipe	Médecin, assistante sociale, ergothérapeute, infirmier, secrétaire
Saisine	NC

Equipe Mobile de Gériatrie
Centre Hospitalier Gabriel Martin – Saint-Paul

SECTEUR OUEST



Contact	38 rue Labourdonnais – CS 11045 - 97466 SAINT-PAUL Cedex Tél : 02 62 45 31 55 / Fax : 02 62 45 30 68 Mail emg@ch-gmartin.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30
Secteur d'intervention	Les services hospitaliers et consultations externes du CH Gabriel Martin
Horaire d'intervention	Uniquement sur Rdv
Composition de l'équipe	Assistante Sociale, orthophoniste, médecin, infirmier, neuropsychologue, secrétaire
Saisine	Par fax via la fiche de demande d'intervention

Unité Mobile de Gériatrie
CHU Sud Réunion – Saint-Pierre

SECTEUR SUD



Contact	BP 350 – Terre Sainte - 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 35 94 58 / Fax 02 62 35 94 60 Mail sec.umg.ghsr@chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Secteur d'intervention	Les services hospitaliers et consultations externes du CHU Sud Réunion
Horaire d'intervention	Sur Consultation
Composition de l'équipe	Assistante sociale, ergothérapeute, médecin, secrétaire
Saisine	Appel vers le secrétariat, Courrier du médecin traitant pour les premières consultations La personne âgée doit être accompagnée lors des consultations.

Public :

Personnes âgées de plus de 70 ans présentant des troubles psychiatriques.

MISSIONS

- Accompagner la personne âgée présentant des troubles psychiques, psychiatriques et/ou des troubles du comportement
- Accompagner, sensibiliser et informer les différents partenaires sur la prise en charge des situations complexes de la personne âgée souffrant de troubles psychiques
- Evaluer la situation clinique, le contexte et les ressources thérapeutiques disponibles
- Proposer un avis technique, une réflexion sur la pratique, une orientation ou une thérapie médicamenteuse adaptée.

Service de santé mentale de la personne âgée (Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion)

SECTEURS
NORD, EST



Contact	210 Rue Dumesnil d'Engente - 97470 SAINT-ANDRÉ Tél 02 62 58 58 10 / 06 92 61 31 68 Fax 02 62 58 87 36 Mail equipe.ssmpe@sih.re
Jours et horaires d'accueil	Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 Téléphonique : répondeur téléphonique à disposition Physique : déplacement programmé sur les structures conventionnées ou le domicile
Saisine	Saisine par les médecins des EHPAD et structures conventionnées et par les médecins traitants par l'intermédiaire d'un formulaire de demande d'intervention adressé par fax au 02 62 58 87 36
Secteur d'intervention	EHPAD et cliniques sur convention, SSR Domicile des personnes âgées Sites de consultation multiples à l'EPSMR. Secteur NORD-EST : de Saint-Denis à Piton Sainte-Rose
Horaire d'intervention	De 8h30 à 16h00
Composition de l'équipe	Infirmière, psychologue, gérontopsychiatre, secrétaire, psychomotricienne
Conventionnement	<ul style="list-style-type: none"> • CHU St DENIS • GHER - Court séjour (St-Benoit), SSR et USLD (St-André) • Clinique de la paix (St-Benoit) • EHPAD de l'ASFA (Association St-François d'Assises) de Saint-Denis • EHPAD de l'ASFA (Association St-François d'Assises) de Sainte-Clotilde • EHPAD ASTERIA (St Denis) • EHPAD CROIX ROUGE (St Denis) • EHPAD Village 3ème âge (St André)

**Service de santé mentale de la personne âgée
(Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion)**

SECTEUR OUEST



Contact	42 rue du Grand Pourpier - 97460 SAINT-PAUL Tél : 06 92 91 29 30 / Fax : 02 62 45 35 84 Mail equipe.ssmpla@sih.re (NOTE : délocalisation prévue en fin d'année 2017)
Jours et horaires d'accueil	Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 Téléphonique : Répondeur téléphonique à disposition Physique : Déplacement programmé sur les structures conventionnées ou le domicile.
Saisine	Saisine par les médecins des EHPAD et structures conventionnées et par les médecins traitants par l'intermédiaire d'un formulaire de demande d'intervention adressé par fax au 02 62 45 35 84
Secteur d'intervention	EHPAD et cliniques sur convention, SSR Domicile des personnes âgées Sites de consultation multiples à l'EPSMR. Secteur OUEST : de la Possession à Piton Saint-Leu
Horaire d'intervention	De 8h30 à 16h00
Composition de l'équipe	Infirmière, psychologue, gérontopsychiatre, secrétaire
Conventionnement	<ul style="list-style-type: none"> • EHPAD Les lataniers (la Possession) • EHPAD de Gabriel de Martin (St-Paul) • EHPAD Marie Françoise Dupuis (St-Gilles) • SSR la Maison des Oliviers (St-Gilles les Hauts) • Clinique Ylang- Ylang (Le Port) • Clinique Les Tamarins (Le Port) • Court séjour gériatrique à Gabriel Martin (St-Paul) • EHPAD Les Alizés (La Saline)

**Unité intersectorielle de Géronto-Psychiatrie
Pôle Santé mental (CHU SUD)**

TOUS SECTEURS



Contact	BP 350 – 97448 SAINT-PIERRE Cedex Tél 02 62 35 91 98 / Fax 02 62 35 92 12 Mail sec.psm.ghsr@chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h 00 Physique : sur rendez-vous
Saisine	Saisine par gériatre ou psychiatre après évaluation gériatrique.
Secteur d'intervention	Toute l'île
Horaire d'intervention	Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Composition de l'équipe	Psychiatre, psychologue et éducateur spécialisé.
Conventionnement	NC

► Equipe Mobile Soins Palliatifs (EMSP)

Public :

Tout patient en situation palliative (maladie grave, évolutive ou terminale engageant potentiellement le pronostic vital).

Financements possibles :

Prise en charge CGSS.

Cadre légal :

- CSP : L1110-9, L1110-10, L1112-4, L1112-1, L1112-7, L1143-2-2
- Loi : 99-477 du 9 juin 1999
2002-303 du 4 mars 2002
2005-70 du 22 avril 2005
2016-87 du 2 février 2016
- Circulaire DHOS/02 N° 035601 du 5 mai 2004
- Circulaire DHOS/02/2008/99 du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs
- Circulaire DGOS/R4/DGCS/2010/275 du 15 juillet 2010 relative aux modalités d'intervention des équipes mobiles de soins palliatifs dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes.

MISSIONS

L'équipe mobile a pour but de faciliter la mise en place de la démarche palliative et d'accompagnement dans les services d'hospitalisation, qu'ils disposent ou non de lits identifiés de soins palliatifs (LISP). Elle participe à la continuité des soins au sein de l'établissement, et au sein du territoire qu'elle dessert lorsqu'elle intervient à l'extérieur de l'établissement, ainsi qu'à la permanence téléphonique. L'équipe mobile contribue à la formation pratique et théorique des équipes mettant en œuvre des soins palliatifs et à la diffusion d'informations et de documents méthodologiques relatifs aux bonnes pratiques des soins palliatifs. Cette mission est à la croisée des missions de soins et de formation.

EMSP CHU Félix Guyon

SECTEURS NORD, EST



Contact	Allée des Topazes, Cs 1121 - 97400 SAINT DENIS Tél 02 62 90 66 20 / Fax 02 62 90 66 22 Mail emsp.fguyon@chu-reunion.fr Site web www.chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 Physique : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Formation aux professionnels • Soutien et accompagnement des professionnels de santé • Accompagnement des professionnels dans la prise en charge des patients en situation palliative • Evaluation des symptômes (douleurs, troubles digestifs, respiratoires,...) • Soutien, écoute, accompagnement du patient et/ou de sa famille et/ou de son entourage • Aide à la réflexion éthique • Suivi de deuil • Journées d'information grand public <p>L'EMSP ne se substitue pas aux équipes en place.</p>
Secteur d'intervention	Nord Est de l'île, de Saint Denis à Sainte-Rose, comprenant Salazie et la Plaine des Palmistes
Horaire d'intervention	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00
Composition de l'équipe	Médecin, infirmière, psychologue et secrétaire

Conventionnement	Convention obligatoire avec les structures (EHPAD, HAD, MAS, SSR, ...) Déplacements sans convention au domicile sur sollicitation des libéraux
Saisine	Directement par tout professionnel de santé, le patient ou un membre de l'entourage. Toutefois, la démarche se fera en lien avec le médecin référent (médecin traitant, HAD, structure...)

EMSP

Centre Hospitalier Gabriel Martin – SAINT-PAUL

SECTEUR OUEST



Contact	38 rue Labourdonnais - CS 11045 - 97866 SAINT-PAUL Cedex Tél 02 62 32 89 48 / Fax 02 62 32 89 59 Mail emsp@ch-gmartin.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30
Prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la douleur • Evaluation des autres symptômes d'inconfort (anxiété, nausées, constipation...) • Soutien, écoute, accompagnement • Suivi de deuil • Réflexion éthique • Groupes de paroles pour les professionnels de santé • Formation aux professionnels • Journée d'informations grand public
Secteur d'intervention	De la Possession à St Leu
Horaire d'intervention	Aux horaires d'accueil : dans les services de l'hôpital, dans les locaux de l'EMSP, au domicile ou en institution
Composition de l'équipe	Médecin, infirmier, psychologue, secrétaire
Saisine	Appel auprès de la secrétaire, avis du médecin traitant et accord du patient.

UMASP

(Unité Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs)

SECTEUR SUD



Contact	Pavillon 9, CHU SUD REUNION, BP 350 97488 SAINT PIERRE cedex Tél 02 62 35 93 72 / Fax 02 62 35 92 82 Mail umsp.ghsr@chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du Lundi au Vendredi 8h30-17h00 (et messagerie en dehors des heures d'ouverture) Physique : du Lundi au Vendredi 8h30-17h00
Prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien et conseil Auprès des équipes soignantes, des patients, de leurs proches et de leurs familles = prise en charge globale associant les aspects somatiques, psychologiques, socio-familiaux et spirituels <u>Différents angles d'approche</u> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du patient dans son parcours de soin et son projet de vie - Evaluation de la situation, aide à la prise en charge de symptômes difficiles - Participation à l'élaboration du plan de soins - Partage et réflexion autour des situations rencontrées par l'équipe soignante - Réflexion éthique, aide aux décisions - Mise en lien des différents acteurs (médecins, soignants, bénévoles,...) - Soutien psychologique, suivi de deuil individuel, groupes de parole (rencontres pour familles et proches endeuillés ; rencontre « un café pour les famille »).

	<ul style="list-style-type: none"> • Formation – Enseignement <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des connaissances - Amélioration des pratiques au lit du malade. - Formations institutionnelles - Formations initiales : IFSI, EAS, IFMK... - Enseignement universitaire : DU de soins palliatifs - Participation et organisation d'événementiels professionnels (JSPOI : Journée de Soins Palliatifs de L'Océan Indien) et au grand public (journée mondiale des soins palliatifs). • Recherche <ul style="list-style-type: none"> - Domaines somatiques, psycho, sociaux, éthiques • Réseau <p>Les EMSP sont un des éléments essentiels au sein des réseaux de soins palliatifs formalisés ou non : elles y ont une place centrale car sont des structures ressources et de recours pour l'ensemble des organismes assurant des soins palliatifs (Hospitalisation à Domicile, EPHAD, Organisme de Soins à Domicile, libéraux et autres établissements de soins ...).</p>
Secteur d'intervention	<p>Territoire de santé Sud : de St Leu à St Philippe en passant par Cilaos. CHU St Pierre et sites annexes du CHU : Saint Louis, Tampon, Cilaos, Saint Joseph. EHPAD publics et Privés. Autres établissements privés de Santé : Clinique de Saint Joseph, Clinique Bethesda. Sorties à domicile possibles avec accord du médecin traitant.</p>
Horaire d'intervention	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h00
Composition de l'équipe	Secrétaire, infirmier, psychologue, médecin, cadre supérieur de santé
Conventionnement	Clinique de Saint Joseph, EHPAD du pôle gériatrique Roger André, AURAR, Clinique DURIEU, Clinique BETHESDA, HAD ARAR, HAD ASDR
Saisine	<p>Appelez le secrétariat au 02 62 35 93 72 : Marie Paule enregistrera votre demande et vous posera certaines questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identité du patient avec date de naissance • Motif d'appel et pathologie principale • Le Patient est –il informé de notre passage ? Sinon le faire • Service / Etablissement demandeur et nom du médecin demandeur <p>Au besoin, Marie Paule transférera l'appel à un membre de l'équipe dans un deuxième temps. Possibilité de laisser un message sur notre répondeur, nous vous rappellerons dès que possible.</p>

• Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

Les PASS proposent aux personnes démunies un accès facilité aux soins et à la prévention. L'objectif premier est de permettre à l'ensemble des patients, quels que soient leurs conditions de vie et leurs revenus, de bénéficier des services proposés par les hôpitaux et de les accompagner dans leurs démarches administratives

Cadre légal:

Loi d'orientation de lutte contre les exclusions.
(Art. L6112-6 du code de la santé)

MISSIONS

- Accompagner les personnes en situation de précarité souffrant de problème de santé
- Accompagner les personnes dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits (couverture social, couverture maladie, régime complémentaire, aide médicale d'état...)
- Permettre l'accès à des consultations médicales gratuites
- Permettre aux personnes d'avoir une prise en charge globale dans le système de soin (accès gratuit pour les médicaments, le laboratoire, les examens divers,...).

PASS du GHER

SECTEUR EST



Contact	BP 186 / 30 RN3 - 97470 SAINT-BENOÎT Tél 02 62 98 80 39 / Fax 02 62 98 80 34 Mail a.jullien@gher.fr
Jours et horaires d'accueil	Tous les matins (sauf le jeudi) au service social du GHER 2X / mois le mardi matin au site de la Croix-Rouge, 19 Rue Amiral Bouvet 97470 Saint-Benoit
Composition de l'équipe	Médecin, assistante sociale
Saisine	Par téléphone

PASS du CHU Site Nord

SECTEUR NORD



Contact	Centre Hospitalier de la Réunion – Site Félix Guyon Allée des Topazes – CS 11021 97400 SAINT-DENIS Tél 02 62 90 57 42 / Fax NC Mail pass-urgences.fguyon@chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Le samedi de 9h à 16h30 Le dimanche de 9h à 14h
Composition de l'équipe	Médecin, assistante sociale, secrétaire
Saisine	Par téléphone

PASS du CH Gabriel Martin**SECTEUR OUEST**

Contact	38 rue Labourdonnais – Maison Picard – Bat M7 - CS 11045 97866 SAINT-PAUL Cedex Tél 02 62 45 31 49 / Fax 02 62 33 99 86 Mail pass.chgm@ch-gmartin.fr
Jours et horaires d'accueil	Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 15h30. Consultations médicales gratuites tous les mardis et jeudis de 13h00 à 16h30 sur Rendez-vous.
Composition de l'équipe	Médecin, assistante sociale, infirmier, secrétaire
Saisine	Par téléphone

PASS du CHU Site Sud**SECTEUR SUD**

Contact	Avenue du Président François Mitterrand – BP 350 - 97448 SAINT-PIERRE Cedex Tél 02 62 35 95 15 / Fax 02 62 35 94 11 Mail sec.pass.ghsr@chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Permanence sociale du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 au CHU de St-Pierre Permanence médico-sociale : Le lundi matin à la boutique Solidarité/AREP de St-Pierre Le lundi après-midi au CHU de St-Pierre Le mardi toute la journée au CHU de St-Pierre Le jeudi matin 1x/2 à la Croix-Rouge du Tampon
Composition de l'équipe	Médecin, assistante sociale, éducateur spécialisé, secrétaire
Saisine	Par téléphone

▶ La rééducation - réadaptation ◀

Dans son parcours de soins, une personne âgée peut nécessiter de la rééducation et de la réadaptation. L'offre en la matière est répartie sur plusieurs sites et sous plusieurs formes à la Réunion. Entre autres les Soins de Suite et de Réadaptation ou encore les centres de rééducation fonctionnelle sont composés d'équipes pluridisciplinaires.

L'activité de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) a pour objet de prévenir ou réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion.

Une structure autorisée en SSR assure les missions suivantes : des soins médicaux, curatifs et palliatifs, de la rééducation et réadaptation, des actions de prévention et d'éducation thérapeutique, la préparation et l'accompagnement à la réinsertion familiale, sociale ou professionnelle.

Cette rubrique présente les structures offrant ces services.

Prise en charge :

Le coût est assuré par la Caisse Générale de Sécurité Sociale et les mutuelles.

Cadre légal :

- Décret du 11 avril 2008 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables à l'activité de soins de suite et de réadaptation
- Décret du 11 avril 2008 relatif aux conditions d'implantation applicables à l'activité de soins de suite et de réadaptation
- Circulaire DHOS/O1 du 3 octobre 2008 relative aux décrets du 17 avril 2008 réglementant l'activité de soins de suite et de réadaptation

Clinique de la Paix

SECTEUR EST



Organisme gestionnaire	Groupe CLINIFUTUR
Contact	1, Avenue François Mitterrand BP 109 – 97470 SAINT-BENOIT Tél 02 62 50 34 89 / Fax 02 62 50 45 19 Mail cpx@clinifutur.net / Site Web www.clinifutur.net/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : NC Physique : NC
Offre de soins	La Clinique de la Paix est spécialisée principalement dans les soins de suite polyvalents, et elle développe notamment les Soins de Suite en Réadaptation (SSR).
Nombre de lits	66 lits au total répartis en : • 58 chambres simples • 4 chambres doubles
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	NC

Clinique Saint Vincent

SECTEUR NORD



Organisme gestionnaire	Groupe CLINIFUTUR
Contact	8, rue de Paris CS 71027 – 97404 SAINT-DENIS cedex Tél 02 62 40 60 80 / Fax 02 62 40 60 68 Mail csv@clinifutur.net / Site Web www.clinifutur.net/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : NC Physique : NC
Offre de soins	<ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie • Plateau technique en chirurgie • Plateau technique d'imagerie médicale • Soins de Suite et de Réadaptation
Nombre de lits	<ul style="list-style-type: none"> • 87 lits en MCO et SSR : • 24 places (dont 17 lits et 7 fauteuils) en chirurgie ambulatoire • 23 lits (dont 11 chambres particulières) en chirurgie complète • 40 lits (dont 10 chambres particulières) en SSR
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	NC

Clinique de Sainte Clotilde

SECTEUR NORD



Organisme gestionnaire	Groupe CLINIFUTUR
Contact	127 Route de Bois de Nèfles - 97490 SAINTE-CLOTILDE Tél 02 62 48 20 20 / Fax 02 62 48 23 67 Mail csc@clinifutur.net / Site Web www.clinifutur.net/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : NC Physique : NC
Offre de soins	Etablissement de Médecine Chirurgie Obstétrique comprenant les pôles d'activité de soins suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Pôle cardiologie interventionnelle • Pôle de chirurgie • Pôle de Médecine • Pôle d'oncologie-Radiothérapie
Nombre de lits	<ul style="list-style-type: none"> • 30 lits d'oncologie (dont 6 lits dédiés soins palliatifs) et 14 places de chimiothérapie • 35 lits de cardiologie interventionnelle (dont 8 lits soins intensifs) • 120 lits de chirurgie (dont 6 de soins intensifs) et 17 places de chirurgie ambulatoire • 6 lits d'unité soins palliatifs, 4 places pour l'évaluation et le traitement de la douleur et 22 lits de médecine polyvalente
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC

Tarifs	NC
--------	----

Centre de Rééducation Sainte Clotilde

SECTEUR NORD



Organisme gestionnaire	
Contact	<p>19 bis chemin de la Clinique BP 60093 - 97491 SAINTE-CLOTILDE Cedex Tel 02 62 48 29 00 Mail direction@crsc.re / Site Web www.centre-reeducation.re/ Secrétariat médical Rééducation fonctionnelle Tél 02 62 48 29 04 / Fax 02 62 48 29 30 Rééducation Cardiaque et Respiratoire : Tél 02 62 909 888 / Fax 02 62 48 29 41</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : NC Physique : NC</p>
Offre de soins	Centre de Rééducation Fonctionnelle et respiratoire
Nombre de lits	NC
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	NC

GHER site de Saint André

SECTEUR NORD



Organisme gestionnaire	GHER établissement public
Contact	<p>673 Chemin Lagourgue - 97440 SAINT-ANDRÉ Accueil : Tél 02 62 98 81 52 SSR : Tél 02 62 98 81 55 Mail / Site Web www.gher-reunion.fr</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : NC Physique : NC</p>
Offre de soins	<p>Le site comporte une Unité de Soins Longue Durée (Voir p 38) et un Service de Soins de suite et de Réadaptation (SSR). L'unité de SSR polyvalent (à forte orientation gériatrique) prend en charge des personnes pouvant présenter des déficiences cardiaques, neurologiques, locomotrices nécessitant une rééducation de durée limitée.</p>
Nombre de lits	SSR 30 lits
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	SSR : NC



Organisme gestionnaire	
Contact	<p>Angle des rues Alsace-Lorraine et Lyon – BP 325 – 97428 LE PORT Cedex Tél 02 62 42 89 89</p> <p>Secrétariat médical Tél 02 62 54 99 78 / Fax 02 62 42 89 88</p> <p>Secrétariat de direction Tél 02 62 54 99 90 / Fax 02 62 54 99 91</p> <p>Mail contact@crfylang.com / Site Web crfylang.com/</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : NC Physique : NC</p>
Offre de soins	<p>Centre de Rééducation fonctionnelle. 5 autorisations de SSR spécialisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affection neurologique • Appareil locomoteur • Appareil Cardio-Vasculaire • Affection Gériatrique (8 places d'hôpital de jour, public : patients âgés poly pathologiques à domicile, notion de fragilité, trouble de la marche, risque de chute, déficit neurologique) • Affection Respiratoire (en cours de déploiement en 2017)
Nombre de lits	<ul style="list-style-type: none"> • 25 lits hospitalisation complète • 69 places en hospitalisation de jour • 9 lits EVC-EPR • 8 places en unité gériatrique
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	NC



Organisme gestionnaire	Groupe les Flamboyants
Contact	<p>2 rue Simin Pernic – BP 41007 - 97826 LE PORT Cedex Tél 02 62 45 85 00 / Fax 02 62 45 85 10</p> <p>Mail accueil@clinique-talarins.fr / Site Web www.clinique-tamarins.com</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : NC Physique : NC</p>
Offre de soins	<p>Etablissement de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR). Elle prend en charge, en hospitalisation complète, des patients issus du court séjour. Elle assure la continuité des soins à travers la rééducation, la réadaptation et la réinsertion du patient.</p> <p>Son hospitalisation de jour lui permet d'assurer la continuité de la prise en charge et de prendre en compte certains besoins spécifiques. L'Etablissement accueille des patients pour des soins de suite chirurgicaux ou médicaux autour d'axes auxquels nous avons donné priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rééducation du système nerveux • Rééducation de l'appareil locomoteur • Soins de suite polyvalents

Nombre de lits	99 lits et places
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	NC

Clinique des Flamboyants Ouest

SECTEUR OUEST



Organisme gestionnaire	Groupe les Flamboyants
Contact	3 rue des Mascareignes - 97420 LE PORT Tél 02 62 45 85 00 / Fax 02 62 45 85 10 Mail accueil@clinique-flamboyants.fr Site Web groupelesflamboyants.com/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : NC Physique : NC
Offre de soins	Etablissement psychothérapique de référence pour la prise en charge des troubles dépressifs et névrotiques. Le projet thérapeutique associe la psychothérapie individuelle, aux groupes et activités thérapeutiques. Ce programme assure une prise en charge continue, adaptée à la maladie et à son évolution.
Nombre de lits	71 places en hospitalisation complète et de 15 places en hospitalisation de jour
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	NC

La Maison des Oliviers

SECTEUR OUEST



Organisme gestionnaire	
Contact	329 rue Joseph Hubert –BP 15 - 97435 SAINT-GILLES-LES-BAINS Tél 02 62 55 41 41 / Fax 02 62 55 42 30 Mail moliviers@wanadoo.fr / Site Web maisondesoliviers.chez.com/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : NC Physique : NC
Offre de soins	Centre de Convalescence de moyen séjour réservé aux adultes, Il reçoit des patients issus des services de médecine ou de chirurgie après la phase aiguë de la maladie et lorsque le traitement nécessite un suivi médical en milieu hospitalier, avant retour à domicile ou placement.
Nombre de lits	100 lits
Conventionnement	NC

Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	NC

Clinique Bethesda

SECTEUR SUD



Organisme gestionnaire	
Contact	42 chemin Cachalot – Pierrefonds - 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 96 61 61 Mail
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : NC Physique : NC
Offre de soins	Etablissement de soins de suite et de réadaptation (SSR) polyvalent avec : <ul style="list-style-type: none"> • Salle de kinésithérapie • Salle d'ergothérapie • Espaces de convivialité • Cuisines thérapeutiques • Salle de restauration • Parcours de marche • Jardin sensoriel • Salle Snoezelen Prises en charge complémentaire : orthophoniste, podologue Services proposés : coiffeur, blanchisserie Hôpital de jour à la ½ journée
Nombre de lits	<ul style="list-style-type: none"> • Service SSR : 4 unités de 22 lits (chambres particulières, chambres doubles, lits accompagnant) • Hôpital de jour : 24 lits
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	NC

Clinique Les Flamboyants Sud

SECTEUR SUD



Organisme gestionnaire	
Contact	40 chemin Cachalot – Pierrefonds - 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 32 20 31 / Fax 02 62 70 19 99 Mail accueil@clinique-flamboyants.fr Site web groupelesflamboyants.com
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : NC Physique : NC
Offre de soins	Etablissement de soins psychothérapeutiques : dépression, troubles de l'humeur, souffrances névrotiques <ul style="list-style-type: none"> • Psychothérapie individuelle • Groupes de paroles • Ateliers

	<ul style="list-style-type: none"> • Activités à l'extérieur et sorties thérapeutiques • Electro Convulsivo Thérapie ou sismothérapie • Equipements sportifs • Espace de remise en forme • Coiffeur
Nombre de lits	<ul style="list-style-type: none"> • 57 lits en hospitalisation complète : 39 lits pour adultes, 6 lits pour personnes âgées et 12 lits pour jeunes adultes (16-25 ans) • 15 places en hospitalisation de jour
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	NC

Clinique Saint Joseph

SECTEUR SUD



Organisme gestionnaire	CLINIFUTUR
Contact	<p>37 rue Roland Garros - 97480 SAINT JOSEPH Tél 02 62 48 94 89 / Fax 02 62 48 94 88 Mail csj@clinifutur.net / Site web www.clinifutur.net</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 Physique : du lundi au dimanche de 11h00 à 19h00</p>
Offre de soins	<p>Soins de Suite et de Réadaptation Gériatrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • 48 lits de soins de suite et de rééducation polyvalents chez l'adulte • 6 lits réservés à la prise en charge palliative • 40 lits en hospitalisation complète pour la prise en charge gériatrique dont • 15 lits en secteur protégé.
Nombre de lits	<ul style="list-style-type: none"> • 94 En Hospitalisation Complète • 20 Fauteuils en hôpital de jour
Conventionnement	La clinique est conventionnée avec des organismes de sécurité sociale et de nombreuses mutuelles.
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	<p>Une demande de pré-admission doit être transmise à la clinique, effectuée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par le médecin traitant • ou par le médecin du service si le patient est en cours d'hospitalisation dans un autre établissement de santé
Tarifs	<p>Forfait journalier : 18€ par jour Forfait chambre particulière : 30€ par jour</p>

▶ Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)

Public :

- Patient atteint de la maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés présentant un épisode de crise rendant le maintien à domicile ou dans une autre structure (EHPAD, court séjour hospitalier...) difficile. Il s'agit de crise psycho-comportementale : agressivité, refus de soins, agitation, fugues, hallucinations, troubles du sommeil, anxiété, dépression.
- Patient valide (mobile). Toutefois celui-ci peut présenter une perte d'autonomie inhérente à sa pathologie démentielle, qui sera prise en charge dans le même temps.
- Patient ne présentant pas de problème somatique aigu (les problèmes somatiques doivent être évalués et stabilisés avant l'entrée).

L'admission en UCC ne doit pas avoir pour seule cause la nécessité d'un répit familial. Toutefois l'UCC a aussi vocation à accueillir de manière temporaire le patient dont l'aidant principal présente le syndrome du fardeau avec épuisement. L'objectif de la prise en charge sera alors de l'aider à faire évoluer activement son accompagnement.

L'objectif du séjour, d'une durée maximal de 3 mois, est une prise en charge spécifique de réadaptation en vue du retour à domicile.

Un nouveau Projet de Vie se construit souvent pendant le séjour avec le patient et la famille.

MISSIONS

Les UCC sont des unités avec statut d'hébergement temporaire de 10 à 12 lits dans un service de soins de suite et de réadaptation. Elles ont pour objectif, au moyen d'un programme individualisé de réhabilitation cognitive et comportementale, de stabiliser les troubles du comportement. Ainsi, elles doivent permettre un accueil rapide et efficace de patients Alzheimer présentant des troubles du comportement à un stade aigu et une pathologie organique avec symptômes comportementaux ne pouvant être accueillie dans les structures habituelles.

Financement :

Prise en charge par la Caisse Générale de Sécurité Sociale.

Unité Cognitivo-Comportementale (UCC) du Tampon CHU SUD

TOUS SECTEURS



Contact	CHU Sud – Site du Tampon - Rue du Dr Charriere - 97430 LE TAMPON Tél 02 62 35 92 21 / Fax 02 62 35 94 04 Mail sec.mpr.ghsr@chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : tous les jours Astreinte le week-end
Secteur d'intervention	Toute l'île
Horaire d'intervention	Aux horaires d'accueil : dans les services de l'hôpital, dans les locaux de l'EMSP, au domicile ou en institution
Composition de l'équipe	Effectif de type SSR Praticien hospitalier, cadre de santé, infirmier, masseur-kinésithérapeute, psychologue, ergothérapeute, aide médico-psychologique, agent de services hospitaliers
Saisine	Appels des généralistes, gériatres, médecins de court séjour, neurologues, établissements hospitaliers privés, médecin coordinateur EHPAD, UHR, Famille d'Accueil

▶ Unité de Soins de Longue Durée (USLD)

Les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) sont des unités accueillant et prenant en charge des personnes présentant une pathologie, soit active au long cours, soit susceptible d'épisodes répétés de décompensation ainsi qu'une perte d'autonomie majeure et des soins médicaux et thérapeutiques importants selon le modèle « PATHOS ».

Public :

Personnes très dépendantes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.

Ces patients présentent des SMTI (Soins, Médico Techniques Importants) selon PATHOS, incompatibles avec le maintien à domicile, les EHPAD, les Familles d'Accueil, nécessitant une intervention d'une infirmière permanente et une présence médicale 24/24 (astreinte la nuit et le weekend).

Cadre légal :

- Circulaire du 10 mai 2007
- USLD « redéfini » en 2008 à type d'USLD sanitaire à 100%

MISSIONS

- Assurer aux patients les soins de maintien de la vie, les soins médicaux et techniques, les soins relationnels
- Prévenir l'aggravation de la dépendance en maintenant les capacités restantes
- Elaborer un projet de vie individuel pour chaque patient dans le souci de sa qualité de vie, pouvant aller jusqu'à assurer des soins palliatifs de fin de vie
- Assurer l'accompagnement des familles et des proches.

Financement :

La facturation se passe de la même façon qu'en EHPAD bien que le statut de ce service soit médical sanitaire hospitalier.

Chaque mois, le résident doit payer une facture qui se décompose en :

- un tarif hébergement
- un tarif dépendance qui correspond à son GIR
- Les soins sont pris en charge par la Caisse Générale de Sécurité Sociale et ne sont pas facturés aux résidents.

Unité de Soins de Longue Durée (USLD) du GHER

TOUS SECTEURS



Contact	673 Chemin Lagourgue - 97440 SAINT-ANDRÉ Accueil Tél 02 62 98 81 52 USLD Tél 02 62 98 89 95
Jours et horaires d'accueil du secrétariat	Téléphonique et physique : 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi
Nombre de lits	55
Composition de l'équipe	Praticien Hospitalier, cadre de santé, assistante sociale, psychologue, kinésithérapeute, ergothérapeute, agent des services hospitaliers, infirmier, animateur, aide-soignant.
Saisine	Appels téléphoniques Dossier unique EHPAD



Contact	CHU Sud – Site du Tampon - rue du Dr Charriere - 97430 LE TAMPON Tél 02 62 35 95 48 (ligne directe) / Fax 02 62 35 94 04 Mail sec.mpr.ghsr@chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil du secrétariat	Téléphonique et physique : 8h00-16h00 tous les jours et weekend
Nombre de lits	40
Composition de l'équipe	Praticien hospitalier, cadre de santé, assistante sociale, psychologue, kinésithérapeute, ergothérapeute, agent des services hospitaliers
Saisine	Appels des généralistes, familles, familles d'accueil Fait l'objet d'une consultation de préadmission avant entrée pour vérifier que les soins sont très lourds.

► Centre Médico-Psychologique (CMP)

Public :

Le CMP s'adresse à toute personne en situation de souffrance psychique, à qui il peut proposer à la fois un suivi par les différents professionnels de la structure et/ou une orientation vers des dispositifs plus spécifiques (réhabilitation/réinsertion, géronto-psychiatrie, psycho-traumatologie, etc.) en fonction des besoins identifiés.

Saisine :

Le CMP peut être saisi par le médecin traitant, les pavillons d'hospitalisation, les urgences psychiatriques, les familles...

Financement :

Prise en charge par une Mission d'intérêt Général avec participation de la Caisse Générale de Sécurité Sociale pour les consultations et des mutuelles.

MISSIONS

Le CMP est le « pivot » de la prise en charge en santé mentale sur le secteur : il assure une mission de coordination de l'ensemble des dispositifs dont bénéficie le patient, en partenariat avec les différents acteurs concernés (sanitaire, médico-social, social, etc.).

Il propose également une prise en charge spécialisée psychiatrique, psychologique et/ou sociale au travers de consultations, d'entretiens, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile.

Les équipes de ces centres regroupent aussi bien des soignants (médecins psychiatres, psychologues cliniciens, infirmiers, orthophonistes, psychomotriciens...) que des travailleurs sociaux (assistants de service social, éducateurs...).



Contact	Adresse 43 rue Leconte de Lisle – Beaulieu - 97470 SAINT-BENOIT Tél 02 62 50 11 05 / Fax 02 62 50 18 42 Mail cmp.st-benoit.adultes@epsmr.org
---------	---

CMP de Saint-André

SECTEUR EST



Contact

210 rue Dumesnil d'Engente - 97440 SAINT-ANDRÉ
Tél 02 62 46 26 53 / Fax 02 62 46 74 08
Mail cmp.st-andre@epsmr.org

CMP Duplessis de Sainte-Clotilde

SECTEUR NORD



Contact

1 rue Duplessis - 97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél 02 62 97 95 30 / Fax 02 62 97 95 39
Mail duplessis@epsmr.org

CMP Labourdonnais de Saint-Denis

SECTEUR NORD



Contact

95 rue Labourdonnais - 97400 SAINT-DENIS
Tél 02 62 21 34 59 / Fax 02 62 20 47 12
Mail cmp.st-denis.adultes@epsmr.org

CMP de la Possession

SECTEUR OUEST



Contact

63 E rue Leconte de Lisle - 97419 LA POSSESSION
Tél 02 62 42 72 60 / Fax 02 62 42 72 69
Mail cmp.lepervanche@epsmr.org

CMP de Saint-Paul

SECTEUR OUEST



Contact

11 rue de l'Hôpital - 97460 SAINT-PAUL
Tél 02 62 45 44 03 / Fax 02 62 45 11 95
Mail cmp.st-paul@epsmr.org

CMP de Saint-Leu

SECTEUR OUEST



Contact

67 allée des Flamboyants - Lot Stella - 97424 PITON SAINT-LEU
Tél 02 62 34 11 40 / Fax 02 62 34 13 99
Mail cmp.st-leu@epsmr.org

CMP de Saint-Louis

SECTEUR SUD



Contact

Hôpital de Saint-Louis – Avenue principal - 97450 SAINT-LOUIS
Tél 02 62 91 20 57 / Fax 02 62 91 20 40
Mail sec.cmp.sl@chu-reunion.fr

CMP de Saint-Pierre

SECTEUR SUD



Contact

1 rue de Sainte-Rose - 97410 SAINT-PIERRE
Tél 02 62 25 81 22 / Fax 02 62 25 40 20
Mail sec.cmp.sp@chu-reunion.fr

CMP du Tampon

SECTEUR SUD



Contact

25 Cité Lassays - 97430 LE TAMPON
Tél 02 62 57 01 69 / Fax 02 62 27 85 84
Mail sec.cmp.tp@chu-reunion.fr

CMP de Saint-Joseph

SECTEUR SUD



Contact

Hôpital – 2 rue Mère Thérèse - 97480 SAINT-JOSEPH
Tél 02 62 56 22 56 / Fax 02 62 56 64 60
Mail sec.cmp.sj@chu-reunion.fr

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Public :

Le SSIAD s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes et, selon les SSIAD, aux personnes handicapées de moins de 60 ans.

Saisine :

Le SSIAD intervient sur prescription médicale.

Coût de la prise en charge pour le bénéficiaire :

Prise en charge totale par la caisse générale de sécurité sociale.

Cadre légal de référence :

Décret n°81-448 du 8 mai 1981

Décret n°2004-613 du 25 juin 2004

MISSIONS

- Assure des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques et/ou de soins de base et relationnels
- Participe au traitement et à la surveillance des pathologies présentées par les patients
- Participe à l'entretien et à la qualité de vie des patients en concourant entre autres à l'hygiène corporelle, la mobilisation, la locomotion et le confort des bénéficiaires

SSIAD de la Croix-Rouge Française

TOUS SECTEURS



Statut	Association Loi 1901
Contact	Site principal : 40B, rue du Bois de Nèfles – 97400 SAINT-DENIS Tél 02 62 71 07 33 / Fax 02 62 90 42 43 Secrétariat : danielle.robert@croix-rouge.fr Antennes : Le Tampon : 228 rue Jules Bertaut – 97430 Le Tampon Bras-Panon : 13 rue des Badamiers – 97412 Bras-Panon Saint-Paul : 10 rue du 20 décembre – 97460 Saint-Paul Saint-Denis : 56 ter chemin Lory Lebreton – 97460 Sainte-Clotilde
Secteur d'intervention	Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Bras-Panon, Saint-Benoit, La Plaine des Palmistes, Saint-Paul, Le Port, La Possession et Le Tampon
Composition de l'équipe	Infirmière Coordinatrice, infirmier, aide-soignant, aide médico-psychologique
Nombre de places autorisées	85 Territoire Nord - 80 Territoire Ouest 50 Territoire Est - 50 Territoire Sud
Horaire d'intervention	Soins de nursing s'effectuent 7j/7 de 6h00 à 17h30
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi 7h00 à 12h00 12h30 à 14h30 (Astreinte téléphonique en dehors des horaires) Physique : à Saint-Denis aux horaires d'ouverture du secrétariat et sur RDV sur les antennes

SSIAD du CCAS de Saint-André

SECTEUR EST



Statut	Etablissement public administratif
Contact	<p>Site principal : Place de la liberté – BP 512 97440 Saint-André</p> <p>Tél 02 62 97 51 01 (accueil) 06 93 01 55 02 (PC infirmier)</p> <p>Mail vecoudert@saint-andre.re</p>
Secteur d'intervention	Saint-André
Composition de l'équipe	Infirmier, aide-soignant
Nombre de places autorisées	29 places
Horaire d'intervention	7j/7 de 6h00 à 11h00 et de 14h00 à 18h00
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00</p> <p>Physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00</p>

SSIAD LES ATTES

SECTEUR OUEST



Statut	Association loi 1901
Contact	<p>Site principal : ASSIAD Les Attes 17 A rue Checkayom Araye 97424 Piton Saint-Leu</p> <p>Tél 02 62 34 73 24 / Fax 02 62 34 49 56</p> <p>Mail assiadlesattes@wanadoo.fr</p>
Secteur d'intervention	Saint-Leu, Trois Bassins, Les Avirons
Composition de l'équipe	Directrice, infirmière coordinatrice, aide-soignant (dont une responsable d'équipe), aide médico-psychologique, secrétaire médicale
Nombre de places autorisées	40 dont 32 personnes âgées et 8 personnes en situation de handicap
Horaire d'intervention	7h00 à 12h00 et 15h30 à 19h00 du lundi au dimanche
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 (téléphone basculé sur personne d'astreinte en dehors de ses heures pour urgence)</p> <p>Physique : du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30</p>

SSIAD du CIAS

SECTEURS SUD



Statut	Etablissement public administratif
Contact	<p>CIAS de St Pierre - Bois d'Olive 25 route de l'Entre-Deux – BP 376 97455 SAINT-PIERRE Cedex</p> <p>Tél 02 62 25 25 36 / Fax 02 62 25 25 37</p> <p>Mail polesanitaire@cias-sud.re</p>

Secteur d'intervention	Saint-Pierre, Saint -Joseph, Saint-Philippe, Petite Ile, Saint-Louis, Etang Salé, Entre Deux, Cilaos
Composition de l'équipe	1 Infirmière, aide soignante
Nombre de places autorisées	185
Horaire d'intervention	Du lundi au dimanche de 6h00 à 12h30
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 Physique : vendredi de 8h00 à 13h00

Hospitalisation à domicile (HAD)

Saisine:

Prescription d'un médecin (traitant, hospitalier ou coordinateur dans le cadre d'un EHPAD).

Cadre légal :

- loi du 31 juillet 1991 (portant Réforme Hospitalière reconnaissant l'Hospitalisation A Domicile comme une alternative à part entière à l'hospitalisation traditionnelle)
- loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 Juillet 2009

Participation financière du bénéficiaire :

Prise en charge par la CGSS
+ Devis nécessaire si le patient ne souffre pas d'une ALD (Affection de Longue Durée) ou ne bénéficie pas d'une mutuelle.

Conditions d'admission :

- Logement accessible et permettant l'installation de matériel
- Présence d'une personne référente au domicile
- Validation de la prise en charge par le médecin traitant

MISSIONS

Les HAD sont des établissements de santé, soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers avec hébergement.

L'hospitalisation à domicile concerne des patients malades de tous âges, atteints de pathologies graves aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables qui, en l'absence de prise en charge par une structure d'HAD, seraient hospitalisés en établissement de santé avec hébergement.

Ces patients poly pathologiques exigent des soins complexes, techniques souvent longs et pluriquotidiens, délivrés par des professionnels de santé de diverses disciplines...

Les soins délivrés en hospitalisation à domicile se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par leur complexité, leur durée et la fréquence des actes.

Autorisés par l'Agence Régionale de Santé.

Association Réunionnaise d'Assistance Respiratoire (ARAR) TOUS SECTEURS



Statut	Association loi 1901
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	Tout public
Contact	56 route de Montgaillard – 97400 SAINT-DENIS 4 rue de Hanoi – ZAC Balthazar – 97419 LA POSSESSION 15 avenue de Toulouse – 97450 SAINT-LOUIS Tél 02 62 71 97 50 / Fax 02 62 22 61 64 (La Possession) 51 04 18 (Saint-Denis) 49 90 39 (Saint-Louis) Mail info@arar.fr / Site web http://www.arar.fr
Horaire d'intervention	24h/24 – 7j/7
Capacités autorisées	120 places
Composition de l'équipe	Médecin coordonnateur, infirmier de coordination, équipe soignante salariée composée d'infirmiers et d'aides-soignantes, assistante sociale, diététicienne, psychologue Conventionnement avec les libéraux
Astreinte téléphonique	P7J/7 et 24h/24 soumis à la permanence des soins
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 Physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Association de Soins à Domicile à la Réunion (ASDR) TOUS SECTEURS



Statut	Association loi 1901
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	Tout public
Contact	131 route du Bois de Nèfles – 97490 SAINTE-CLOTILDE 200 rue Dumesnil d'Engente – 97440 SAINT-ANDRÉ 1 c rue Raymond Barre – ZAC Moulin Joli – 97419 LA POSSESSION 8 rue Mont Caprice Ligne des Bambous – 97432 LA RAVINE DES CABRIS Tél 02 62 20 28 20 / Fax 02 62 45 74 59 Mail icontact@asdr.asso.fr / Site web http://www.asdr.asso.fr/
Horaire d'intervention	24h/24 – 7j/7
Capacités autorisées	NC
Composition de l'équipe	Médecin coordonnateur, infirmier de coordination, équipe soignante salariée composée d'infirmiers et d'aides-soignantes, assistante sociale, diététicienne, psychologue. Conventionnement avec les libéraux
Astreinte téléphonique	7J/7 et 24h/24 soumis à la permanence des soins
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 Physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00





Conseil Départemental

Les équipes médico-sociales dédiées au public âgé (services Actions de Santé) :

Elles ont deux types de missions :

1/ le maintien à domicile, avec la gestion des demandes d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) et d'Aide-Ménagère et la réponse aux IP (informations préoccupantes concernant les personnes âgées et/ou handicapées) ;

2/ le suivi de l'Accueil Familial Social

Les services actions de santé, gérontologie APA, accueil familial comprennent des agents administratifs, des travailleurs sociaux, des infirmiers et des médecins.

1/ les missions de maintien à domicile

L'équipe médico-sociale (EMS) est en charge de l'évaluation des besoins et de la situation d'une personne âgée vivant à domicile ayant demandé l'APA ou l'Aide-Ménagère.

Au cours d'une visite à domicile, elle évalue la situation de la personne âgée pour identifier ses besoins. L'équipe médico-sociale APA détermine le niveau de perte d'autonomie (GIR) de la personne à partir de la grille AGGIR. Elle élabore ensuite un plan d'aide en concertation avec la personne si la personne relève de l'APA (GIR1 à 4). Elle informe sur la prestation et le reste à charge. Elle apporte des conseils sur les services qui peuvent intervenir à domicile et oriente vers les partenaires (libéraux, associations, professionnels de santé et conseils d'éducatifs à la santé notamment en terme d'ergonomie d'habitat ou de besoins d'accompagnement médical (consultation mémoire, infirmier, masseur-kinésithérapeute ...)

Au cours de cette visite, la situation du proche aidant de la personne âgée est également abordée. L'objectif est d'identifier ses propres besoins et de l'informer sur les aides et dispositifs existants.

Plus largement, l'EMS s'inscrit dans le réseau partenarial gérontologique médical et social et prodigue conseils et orientations à la personne âgée et à son entourage sur tout ce qui peut aider au maintien à domicile.

Elle est ensuite référente du suivi médico-social des bénéficiaires de l'APA ou de l'Aide-ménagère et réintervient à domicile à l'occasion de demandes de révision ou de renouvellement du dossier ou d'informations préoccupantes.

Les EMS du Département gèrent également les informations de maltraitance à personnes âgées et/ou handicapées (évaluation sociale et signalement éventuel au Procureur de la République), en lien avec le réseau partenarial.

MISSIONS

Chef de file de l'action sociale, le Département a la volonté de soutenir les publics vulnérables, notamment les personnes âgées. Ses objectifs sont les suivants :

- préserver le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles et prévenir les risques de maltraitance, de négligence et surtout la perte d'autonomie ou l'aggravation de la dépendance
- améliorer la qualité de la prise en charge,
- favoriser le bien vieillir de nos «gramounes».

2/ les missions de suivi de l'Accueil Familial Social (AFS)

Les services d'Actions de Santé assurent le suivi (accompagnement et contrôle) des familles d'accueil social agréées de leur secteur ainsi que de leurs accueillis âgés et/ou handicapés.

Dans ce cadre, elles gèrent les demandes d'hébergement en AFS, en travaillant à mettre en adéquation optimale les profils des accueillants et les futurs accueillis et en les accompagnants dans les démarches administratives inhérentes à l'accueil.

Prestations :

Plusieurs aides départementales existent relevant soit de compétences légales obligatoires, soit d'une action volontariste de la Collectivité départementale :

- L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
 - *à domicile
 - *en établissement
- L'aide-ménagère
- L'aide sociale à l'hébergement
- Le Chèque Santé
- Le Pass Loisirs
- Informations préoccupantes concernant les Personnes âgées ou handicapées
- L'amélioration à l'habitat

Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Prestation	L'APA permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, de bénéficier des aides et services nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.
Conditions d'attribution	Seules les personnes classées dans les Groupes Iso Ressources (GIR) 1 à 4 (évalué par l'équipe médico-sociale du Conseil Départemental) peuvent bénéficier de l'APA. Son montant varie en fonction du GIR. L'APA est versée sous condition de ressources. Toutefois, elles seront prises en compte pour l'application d'un éventuel taux de participation. Aucune participation pour des ressources inférieures ou égales à 800 euros par mois.
Caractéristiques	L'APA est versée mensuellement, le bénéficiaire doit pouvoir justifier ses dépenses ; l'APA est non imposable, non récupérable sur la succession et non soumise à l'obligation alimentaire. Elle n'est pas cumulable avec l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la Majoration Tierce Personne (MTP), l'Aide-Ménagère (AM) du Département ou des Caisses de retraite.
Pièces à fournir	Demande d'aide <ul style="list-style-type: none">- Justificatif d'identité (pièce d'identité ou livret de famille)- Copie acte de naissance intégral- Justificatif de résidence régulière (carte de séjour pour les personnes d'origine étrangère)- Copie d'un éventuel jugement de tutelle- Relevé d'Identité Bancaire au nom de la personne âgée (RIB)- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu- Dernier avis des taxes foncières (ou attestation sur l'honneur si la personne âgée ne possède aucun bien)
Contact	Services de l'Aide Sociale aux Adultes du Conseil Départemental
TERRITOIRE NORD TERRITOIRE SUD TERRITOIRE EST TERRITOIRE OUEST	146 rue Ste-Marie - 97400 St-Denis - Tél 02 62 28 98 28 44 bis rue Archambaud - 97410 St-Pierre - Tél 02 62 96 90 70 402 rue de la Gare - Bloc A - RDC - 97440 St-André - Tél 02 62 46 58 18 / 02 62 40 71 00 60 rue Claude de Sigoyer - BP 105 - Plateau-Caillou - 97863 St-Paul Cedex Tél 02 62 55 47 47

Aide-ménagère légale

Prestation	L'aide-ménagère légale permet aux personnes âgées de 60 ans et plus de bénéficier des aides et services nécessaires à l'accomplissement des activités liées à certains travaux ménagers et de contribuer à leur maintien à domicile.
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • Vivre seul ou avec une personne qui ne peut apporter l'aide sollicitée (évaluation faite par l'équipe médico-sociale du département) • Ressources inférieures au plafond d'attribution de l'Allocation Solidarité aux Personnes Agées (ASPA). Depuis janvier 2017, le plafond de ressources s'élève à 803€ pour une personne seule et 1247€ pour un couple.
Caractéristiques	<p>Une participation financière au tarif horaire fixé par arrêté et laissé à la charge du bénéficiaire. Les prestataires d'aide-ménagère procèdent au recouvrement de cette participation et ne facture au département que le solde.</p> <p>L'aide-ménagère n'est pas récupérable sur la succession et n'est pas soumise à l'obligation alimentaire.</p> <p>Elle n'est pas cumulable avec l'APA.</p>
Pièces à fournir	<p>Demande d'aide sur formulaire réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif d'identité (pièce d'identité ou livret de famille) - Copie acte de naissance intégral - Justificatif de résidence régulière (carte de séjour pour les personnes d'origine étrangère) - Copie d'un éventuel jugement de tutelle - Nom du service prestataire choisi si possible - Justificatifs de ressources détaillées et récentes - Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
Contact	Services de l'Aide Sociale aux Adultes du Conseil Départemental
<p>TERRITOIRE NORD</p> <p>TERRITOIRE SUD</p> <p>TERRITOIRE EST</p> <p>TERRITOIRE OUEST</p>	<p>146 rue Ste-Marie - 97400 St-Denis - Tél 02 62 28 98 28</p> <p>44 bis rue Archambaud - 97410 St-Pierre - Tél 02 62 96 90 70</p> <p>402 rue de la Gare - Bloc A - RDC - 97440 St-André - Tél 02 62 46 58 18 / 02 62 40 71 00</p> <p>60 rue Claude de Sigoyer - BP 105 - Plateau-Caillou - 97863 St-Paul Cedex</p> <p>Tél 02 62 55 47 47</p>

Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)

Prestation	L'aide sociale à l'hébergement permet de couvrir une partie des frais d'hébergement dans différents types de structures : maison de retraite (EHPAD), sections en Unité de Soins de Longue Durée (USLD), foyers logements.
Conditions d'attribution	Toute personne âgée qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour payer ses frais d'hébergement peut solliciter une ASH
Caractéristiques	<p>Les ressources de la personne sont prélevées à 90%</p> <p>Les enfants ou petits-enfants sont tenus de participer aux frais d'hébergement au titre de leur obligation alimentaire. Leur contribution est fixée en fonction de leurs revenus et de la composition de leur foyer.</p> <p>Si la personne est propriétaire d'un bien immobilier dont la valeur est supérieure à 38 112.25€, une hypothèque peut être inscrite sur ce bien.</p> <p>Après décès du bénéficiaire, les sommes avancées par l'aide sociale pour son hébergement en établissement peuvent être récupérées sur sa succession, sans aucun seuil de récupération, et dans la limite du montant de l'actif net successoral.</p> <p>Une récupération peut être également exercée à l'encontre de la personne à laquelle le bénéficiaire a consenti à une donation ou un legs.</p> <p>L'aide sociale à l'hébergement pour un accueil temporaire : elle permet de couvrir une partie des frais liés à l'accueil limité à 3 mois au cours de l'année civile dans des structures spécifiques conventionnées.</p>

	<p>Une participation financière est mise à la charge du bénéficiaire, elle varie selon l'importance des revenus. Les enfants et petits-enfants ne sont pas tenus de participer aux frais d'hébergement au titre de leur obligation alimentaire.</p> <p>Après décès du bénéficiaire, les sommes avancées par l'ASH temporaire peuvent être intégralement récupérées sur sa succession, dans la limite du montant de l'actif net successoral. Une récupération peut également être exercée à l'encontre des légataires ou des donataires.</p>
Pièces à fournir	Se rapprocher du service
Contact	Services de l'Aide Sociale aux Adultes du Conseil Départemental ou CCAS du domicile de la personne âgée
TERRITOIRE NORD TERRITOIRE SUD TERRITOIRE EST TERRITOIRE OUEST	<p>146 rue Ste-Marie - 97400 St-Denis - Tél 02 62 28 98 28</p> <p>44 bis rue Archambaud - 97410 St-Pierre - Tél 02 62 96 90 70</p> <p>402 rue de la Gare - Bloc A - RDC - 97440 St-André - Tél 02 62 46 58 18 / 02 62 40 71 00</p> <p>60 rue Claude de Sigoyer - BP 105 - Plateau-Caillou - 97863 St-Paul Cedex</p> <p>Tél 02 62 55 47 47</p>

Chèque Santé

Prestation	Permettre aux personnes âgées aux revenus modestes d'acquiescer une couverture maladie via une complémentaire santé.
Conditions d'attribution	Personnes âgées de 60 ans et plus résidant à la Réunion et à domicile dont les ressources ne dépassent pas le plafond du chèque santé.
Caractéristiques	<p>Aide financière individuelle d'un montant de 30€/mois accordée pour une durée de trois ans (soit 360€/année)</p> <p>Pour les personnes âgées de 60 ans et plus ne bénéficiant pas de la CMUC, sous conditions de ressources</p> <p>Délivrée sur présentation d'une attestation de droits ouverts à l'aide à la complémentaire santé (ACS) de la Caisse Générale de Sécurité Sociale ou de justificatifs de ressources</p> <p>Allouée sous forme d'une lettre chèque à faire valoir auprès de la mutuelle de la personne âgée ou de son assurance santé</p>
Pièces à fournir	Se rapprocher du service
Contact	Services de l'Aide Sociale aux Adultes du Conseil Départemental
TERRITOIRE NORD TERRITOIRE SUD TERRITOIRE EST TERRITOIRE OUEST	<p>146 rue Ste-Marie - 97400 St-Denis - Tél 02 62 28 98 28</p> <p>44 bis rue Archambaud - 97410 St-Pierre - Tél 02 62 96 90 70</p> <p>402 rue de la Gare - Bloc A - RDC - 97440 St-André - Tél 02 62 46 58 18 / 02 62 40 71 00</p> <p>60 rue Claude de Sigoyer - BP 105 - Plateau-Caillou - 97863 St-Paul Cedex</p> <p>Tél 02 62 55 47 47</p>

Pass Loisirs

Prestation	Permettre aux personnes porteuses d'un handicap de pratiquer au quotidien des activités sportives, culturelles ou de loisirs
Conditions d'attribution	<p>Personnes titulaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)</p> <p>Personnes titulaires de la pension d'invalidité de catégorie 2 et 3</p> <p>Personnes âgées de 60 ans et plus n'émargeant plus à l'AAH pour pension d'inaptitude</p> <p>Personnes âgées de 60 ans et plus n'émargeant plus à une pension d'invalidité de catégorie 2 ou 3 pour une pension d'inaptitude</p>

Caractéristiques	Aide individuelle de 270€/an versé sous forme de chèques nominatifs Un chèque Pass Loisirs = 5€ Chaque bénéficiaire reçoit donc pour l'année 2 carnets de 27 chèques ; Depuis 2013, le Pass Loisirs est attribué pour 3 ans.
Pièces à fournir	Se rapprocher du service
Contact	Direction de l'Autonomie Cellule Pass Tél. 02 62 90 37 90 Fax 02 62 90 39 94 Mail pass@cg974.fr

Cellule Informations Préoccupantes

Action	Il s'agit de la réception par le Conseil Départemental d'une information concernant une situation inquiétante et laissant craindre un danger ou un risque de danger pour une personne âgée ou handicapée. La réception de cette information préoccupante est étudiée et donne lieu à une évaluation sociale et/ou à un signalement au Procureur.
Public	Les personnes âgées ou handicapées qui peuvent facilement être atteintes dans leur vie, leur autonomie, leur dignité, leur sécurité financière ou leur intégrité physique ou psychique. Elles peuvent vivre à domicile ou en établissement.
Caractéristiques	Violences physiques : meurtres, coups, viols ; violences psychologiques : langage grossier, cruauté mentale, menaces, atteinte au secret de la correspondance ; violences financières : rétention de pension, vols ; violation des droits de citoyens ; violences médicamenteuses : excès ou privation de médicaments ; négligences actives : placement autoritaire, isolement ; négligences passives : oubli, négligence acceptée par l'entourage.
Éléments à transmettre	Nom, prénom, âge de la victime. L'adresse du domicile ou de l'établissement. Les faits constatés, faits rapportés.
Contact	Par écrit au : Conseil Départemental de La Réunion Direction de l'Autonomie Cellule informations préoccupantes PAPH 2, rue de la Source 97488 Saint-Denis Cedex Tél 3977 ou ALMA au 02 62 41 53 48 Fax 02 62 90 37 31 Mail celluleIPPAPH@cg974.fr

Aide à l'amélioration de l'habitat

Prestation	<p>Le Conseil Départemental aide les familles ou les personnes à revenus modestes à réaliser des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement qu'ils occupent à titre de résidence principale.</p> <p>Cette aide concerne des travaux liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sécurité physique des personnes • La santé et l'hygiène • L'adaptation et l'accessibilité du logement • L'extension du logement (création de chambres en cas de suroccupation avérée).
Conditions d'attribution	<p>Ménages à revenus modestes occupant à titre de résidence principale un logement nécessitant des améliorations ou des adaptations et ne pouvant bénéficier d'une aide de l'État (sauf les personnes âgées ne pouvant effectuer un emprunt pour financer l'apport personnel exigé par l'État) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les personnes âgées (65 ans et plus) • les personnes handicapées • les personnes en danger et fragiles sur rapport d'enquête sociale • les personnes en situation de suroccupation avérée nécessitant une extension (création de chambre) • les familles d'accueil (sans condition de ressources) regroupant les accueillants familiaux pour les personnes âgées et/ou handicapées ainsi que les assistants maternels de jour et assistants familiaux, agréés par le Département ou aux postulants à l'accueil familial ayant eu un refus à l'agrément pour des motifs uniquement liés aux conditions d'habitat. <p>Conditions de ressources pour les locataires et propriétaires occupants Les revenus annuels N-2 (avis d'imposition N-2) ne doivent pas dépasser le barème suivant :</p> <p>Nombre de personnes occupant le logement/ Plafond de ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 personne 13 583 € • 2 personnes 18 139 € • 3 personnes 21 813 € • 4 personnes 26 334 € • 5 personnes 30 979 € • 6 personnes et plus 34 913 € <p>Conditions de ressources s'appliquant au propriétaire bailleur privé lorsque le demandeur est locataire ou occupant à titre gratuit Les revenus annuels N-2 (avis d'imposition N-2) ne doivent pas dépasser le barème ci-dessous :</p> <p>Nombre de personnes occupant le logement Plafond de ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 personne 23 544 € • 2 personnes 31 441 € • 3 personnes 37 809 € • 4 personnes 45 646 € • 5 personnes 53 698 € • 6 personnes et plus 60 516 €
Caractéristiques	<p>Le montant moyen de la subvention est de 7 000 € et peut exceptionnellement atteindre un plafond de 14 000 € pour les situations les plus critiques.</p> <p>Deux modes opératoires distincts coexistent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) une maîtrise d'ouvrage déléguée à un opérateur agréé (notamment dans les cas de financements croisés avec l'État) (SICA HR, PACT R, SUD HABITATCONSEIL) ou 2) une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le Département ou par la SPLAR, faisant appel à des entreprises agréées par le Conseil Départemental.
Pièces à fournir	Se rapprocher du service
Contact	Le dossier de demande d'aide peut être retiré dans l'un des quatre arrondissements, dans les points d'accueil du Conseil Départemental, ou à la Direction de l'Habitat.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Définitions :

Un centre communal d'action sociale (CCAS) est créé dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il peut être créé dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Lorsqu'il est compétent en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peut créer un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Lorsqu'un CIAS a été créé, les compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire des EPCI à fiscalité propre et des CCAS des communes membres lui sont transférées de plein droit.

Le CCAS/CIAS est un établissement public administratif communal ou intercommunal, doté de la personnalité morale de droit public, lui conférant une autonomie juridique et financière et administrative à l'égard de la commune/de l'EPCI.

Organisation :

Le CCAS/CIAS est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé, selon le cas, par le maire ou le président de l'EPCI.

Outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le CCAS, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et, pour le CIAS, des membres élus en son sein au scrutin majoritaire par l'organe délibérant de l'EPCI.

Le conseil d'administration comprend également des membres nommés, suivant le cas, par le maire ou par le président de l'EPCI, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS/CIAS.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

MISSIONS

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Le CCAS/CIAS peut créer et gérer en services non personnalisés les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Textes de référence :

Articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles

CCAS de Sainte Rose

SECTEUR EST



Contact	193 RN2 - 97 439 SAINTE-ROSE Tél 02 62 47 22 25 / Fax 02 62 47 37 99 Mail
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : NC
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	NC
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS de Saint Benoit

SECTEUR EST



Contact	1 Rue François Mitterrand - 97470 SAINT-BENOIT Tél 02 62 50 88 24 / Fax 02 62 50 89 61 Mail dolene.boulevard@ville-saintbenoit.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none"> • Service de portage de repas sous conditions • Service Accès aux droits-santé • Service Cadre de vie – AT LH (Amélioration Très Légère de l'habitat)
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS de La Plaine-Des-Palmistes

SECTEUR EST



Contact	1 Rue Louis Carron - 97431 LA PLAINE-DES-PALMISTES Tél 02 62 20 42 51 / Fax 02 62 93 98 22 Mails marie-annick.marianne@plaine-des-palmistes.fr damien.legros@plaine-des-palmistes.fr Site web www.ville-plainedespalmistes.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : 8h00 à 12h00 / 13h00 à 16h15 Physique : 8h00 à 12h00 / 13h00 à 16h15 Sauf le vendredi où fermeture à 15h
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	Portage de repas
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	Portage de repas : 4€ / repas

CCAS de Bras Panon

SECTEUR EST



Contact	5 place Michel Debré - 97 412 BRAS PANON Tél 02 62 51 26 46 Mail ccas@braspanon.re / Site web www.braspanon.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 Physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 (le mercredi : 8h00-12h00 - 13h00-16h00)
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none"> • Portage de repas • Petits travaux/jardinage • Transports accompagnés • Activités sportives adaptées • Animations • Sorties
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	<ul style="list-style-type: none"> • Portage de repas : 3,50 euros par repas • Transports accompagnés : gratuité • Activités sportives adaptées : gratuité • Animations : gratuité • Sorties : en fonction de la sortie

CCAS de Salazie

SECTEUR EST



Contact	10 Route de Bois de Pomme - 97433 SALAZIE Tél 02 62 47 62 84 / Fax 02 62 47 68 52 Mail ccas.salazie974@wanadoo.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h00
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	NC
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS de Saint André

SECTEUR EST



Contact	Place de la Liberté – BP 512 - 97440 SAINT-ANDRÉ Tél 02 62 46 39 39 / Fax 02 62 46 93 09 Mail ccas@saint-andre.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : NC
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	NC
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS de Sainte-Suzanne

SECTEUR NORD



Contact	1 Rue Isnelle Amelin - 97441 SAINTE-SUZANNE Tél 02 62 98 06 06 / Fax 02 62 98 06 00 Mail ccasstesuzanne@wanadoo.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : NC
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	NC
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS de Sainte-Marie

SECTEUR NORD



Contact	96-98 Rue Roger Payet - 97438 SAINTE-MARIE Tél 02 62 90 20 22 / Fax 02 62 97 63 29 Mail secretariat@ccas-saintemarie.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : NC
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	NC
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS de Saint- Denis

SECTEUR NORD



Contact	81 bis rue Felix Guyon Tél 02 62 72 38 00 / Fax 02 62 90 38 53 Mail ccas1@saintdenis.re / Site web www.saintdenis.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 11h00
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none"> • Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile (aide ménagère/ aide à domicile prise en charge par l'APA) • Le portage de repas : service en liaison froide avec 3 livraisons par semaine couvrant les repas du midi, de lundi à samedi. Inscription sur place • Service de transport pour les Personnes handicapées : transport gratuit pour les personnes porteuses de handicap avec une incapacité de 80% au moins, et pour tous les bénéficiaires des prestations du Pôle autonomie du CCAS. Inscription sur place
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à domicile : 18€/ heures • Aide ménagère : entre 17,05€ et 20,50€ (en fonction de l'organisme de prise en charge) • Portage de repas : participation entre 3,05€ et 5,50€, selon les revenus

CCAS de La Possession

SECTEUR OUEST



Contact	Rue Waldeck Rousseau – BP 92 - 97419 LA POSSESSION Tél 02 62 71 10 90 / Fax 02 62 71 11 05 Mail ccas@ville-lapossession.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : NC
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des personnes âgées dans leurs démarches administratives, dans l'accès à leurs droits fondamentaux (à partir du domicile ou à partir du bureau)• Service de convivialité (visite à domicile ...)• Dispositif d'aide et d'amélioration à l'habitat (accessibilité, adaptabilité à l'intérieur et aux abords du domicile, aide financière pour l'amélioration)• Dispositif élimination des déchets• Ateliers d'échanges de savoir-faire• Activités physiques adaptées• Ateliers collectifs (Atout Age, mémoire...)
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS du Port

SECTEUR OUEST



Contact	Rue de la Douane – BP 62004 - 97821 LE PORT Cedex Tél : 02 62 55 10 80 / Fax : 02 62 55 10 84 Mail ccas@ville-port.re / Site web www.ville-port.re/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : NC
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des personnes âgées dans leurs démarches administratives, dans l'accès à leurs droits fondamentaux (à partir du domicile ou à partir du bureau)• Portage de repas• Convivialité• Atelier prévention (yoga, mobilité, nutrition)• Animation (Découverte Sportive, jeux, marche, thé dansant, sorties...)
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS de Saint-Paul

SECTEUR OUEST



Contact	19 Rue Evariste de Parny - BP 73 - 97862 SAINT-PAUL Cedex Tél 02 62 45 76 45 / Fax 02 62 45 76 46 Mail ccas@mairie-saintpaul.fr / Site web www.mairie-saintpaul.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 le vendredi de 8h00 à 15h00
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement des personnes âgées dans leurs démarches administratives, dans l'accès à leurs droits fondamentaux (à partir du domicile ou à partir du bureau)• Service d'Aide Ménagère• Aide financière à la téléassistance (personnes de 60 ans et + / non bénéficiaires de l'APA)

	<ul style="list-style-type: none"> • Cellule animation (Site Handiplage « Les Dauphins », Service Animation 3ème âge, Service Loisirs Bien Etre pour les personnes âgées isolées)
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	Contacter le CCAS pour tout renseignement

CCAS Trois Bassins

SECTEUR OUEST



Contact	<p>2 rue du Général de Gaulle - 97419 TROIS-BASSINS Tél 02 62 24 15 30 / Fax 02 62 24 08 88 Mail secretariat.ccas3b@orange.fr / Site web trois-bassins.re</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : 0262 24 80 03 Physique : lundi et vendredi matin / jeudi sur RDV Ces accueils en dehors des aides légales se font obligatoirement par l'Assistant(e) Social(e) du CCAS.</p>
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des personnes âgées dans leurs démarches administratives, dans l'accès à leurs droits fondamentaux (à partir du domicile ou à partir du bureau), Service de convivialité • Dispositif d'aide et d'amélioration de l'habitat (rampes d'accès, plomberie, petits travaux d'amélioration du cadre de vie (salle d'eau, cuisine, électricité),...) • Dispositif de transport accompagné • Service de nettoyage de cours (élagage, sécurisation, ...) • Semaine bleue, sport adapté, atelier peinture....
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS DE SAINT-LEU

Service d'Accompagnement de Proximité des Personnes Agées – Personnes Handicapées (SAPPAPH)

SECTEUR OUEST



Contact	<p>Mairie annexe de Piton Saint-Leu - Rue Adrien Lagourgue 97424 PITON SAINT-LEU Tél 02 62 34 65 77 / Fax 02 62 45 05 33 Mail secretariat.ccas@mairie-saintleu.fr</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique et physique : Lundi au Jeudi de 8h00 à 12h15 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00. Pour le SAAD Prestataire : astreinte téléphonique le samedi de 8h00 à 12h00 (urgences).</p>
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives, dans l'accès à leurs droits fondamentaux (à partir du domicile ou à partir du bureau) • Accompagnement dans les courses avec comme moyens utilisés : véhicules adaptés • Portage de repas à domicile (le midi, du lundi au samedi hors jours fériés) • Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile Prestataire (APA, AMD, PAP, ARDH) et conventionnement avec le GIP SAP dans le cadre du répit repos • Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile Mandataire • Dispositif d'aide et d'amélioration à l'habitat (accessibilité, adaptabilité à l'intérieur et aux abords du domicile, aide financière pour l'amélioration) • Elagage et abattage (travaux de sécurisation à proximité des domiciles) • Aide à la téléassistance (personnes de 60 ans et + non bénéficiaires de l'APA)

	<ul style="list-style-type: none"> • Action collective auprès des aidants en partenariat avec la CRC «matinée des aidants» • Actions collectives en direction des Seniors : Semaine Bleue • Ateliers de prévention pour les Seniors : activité physique adaptée, ateliers du bien vieillir, apprentissage de la natation... • Actions collectives en faveur des personnes en situation de handicap : journée du handicap, Vaincre la Mucoviscidose,... • Ateliers occupationnels pour les personnes en situation de handicap sur 3 secteurs : Piton, Etang, Chaloupe
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le portage de repas à domicile : coût du repas entre 4 et 11 €, en fonction des ressources du foyer (décision du CA du CCAS). • Pour l'aide à la téléassistance pour les PA et les personnes en situation de handicap : 15€/mois pris en charge par le CCAS (hors bénéficiaires de l'APA)

CCAS des Avirons

SECTEUR SUD



Contact	<p>61, Avenue du général de Gaulle – 97425 LES AVIRONS Tél 02 62 39 69 71 Mail ccas@mairie-avirons.fr / Site web</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</p>
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités sportives adaptées • Animations • Sorties
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS de l'Etang Salé

SECTEUR SUD



Contact	<p>1 allée des Basses Dunes - 97427 ETANG SALÉ Tél 02 62 91 45 66 / Fax 02 62 26 40 31 Mail ccas@letangsale.fr / Site web www.letangsale.fr</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique et physique : Lundi au Vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</p>
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<p>Service mandataire pour les personnes âgées : Le C.C.A.S exécute pour l'employeur les tâches administratives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du contrat de travail régi par les dispositions de la convention collective des employés de maison du Département de la Réunion • Utilisation du Chèque Emploi Service Universel - CESU / Chèque A.P.A Gramounes préfinancé par le Conseil Départemental • Rédaction d'avenants • Immatriculation de l'employeur à l'URSSAF • Etablissement de fiches de paies mensuelles en application des conditions de rémunération stipulées dans le contrat de travail • Etablissement et calcul des déclarations nominatives trimestrielles et leur envoi à l'URSSAF • Aide dans les démarches en cas d'accident de travail ou de trajet, en cas de maladie de l'employé(e), en cas de licenciement de l'employé(e) • Présentation des conditions d'accès aux aides, allocations et allègements de cotisations sociales • Médiation, négociation <p>Il convient de prévenir le CCAS en cas de litige. L'objectif est de trouver une solution adaptée en fonction de la situation.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller, guider, informer, orienter vers les services adaptés en fonction de votre demande et sur les différents dispositifs existants • Les questions d'hygiène et de sécurité, de santé au travail et de risques professionnels • Les bonnes pratiques professionnelles et déontologiques • La prévention de la maltraitance • Le droit individuel à la formation et à la formation professionnelle tout au long de la vie • Information sur le Droit Individuel à la Formation et à la formation professionnelle tout au long de carrière de leur salarié • Réalisation des formalités adéquates auprès de la CNIL et respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. <p>Petits travaux : entretien des lieux extérieurs et intérieurs (remplacer un carreau, petite maçonnerie...), petites rénovations en menuiserie et peinture, sanitaire (déboucher un siphon, réparer un robinet qui fuit...), électricité (changer une prise défectueuse, une ampoule...), petit bricolage (changer une serrure, pose d'une rambarde de sécurité...).</p> <p>Mise en place de deux journées d'animations en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.</p>
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	Frais de gestion relatif au service mandataire : 15,00€

CCAS de Saint-Louis

SECTEUR SUD



Contact	<p>5 rue Victor Hugo – CS 41006 - 97872 SAINT-LOUIS Cedex Tél 02 62 44 44 92 / Fax 02 62 33 17 92 Mail secretariatgeneral.ccas@gmail.com / Site web www.saintlouis.re</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</p>
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none"> • Aide sociale facultative : Amélioration de l'habitat, Aides aux branchements en eau potable, aux réseaux électriques et d'évacuation des eaux usées, Aide alimentaire complémentaire d'urgence, Aide aux familles nécessiteuses confrontées à un décès, Aide au paiement des factures d'eau, d'électricité, Aide à l'acquisition de mobiliers de première nécessité, Aide aux frais d'inhumation en faveur des familles en difficulté n'ayant pas de mutuelle décès, Aide couvrant les frais de séjour des familles ayant un enfant ou un conjoint hospitalisé en métropole, Aide à l'élagage, Portage de repas à domicile, Interventions sociales exceptionnelles. • Service mandataire d'aides à domicile • Ateliers de prévention • Animation
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	Certaines prestations sont soumises à des conditions de ressources et à un plafonnement. Se renseigner auprès du CCAS.

CCAS de Cilaos

SECTEUR SUD



Contact	66, rue du Père Boiteau – 97413 CILAOS Tél 02 62 31 89 89 / Fax 02 62 31 73 03 Mail turpin.claudine@ville-cilaos.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h30 et le vendredi du 08h00 à 12h00
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none">• Petits travaux/bricolage• Transports accompagnés• Activités sportives adaptées• Animations• Sorties
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS de l'Entre-Deux

SECTEUR SUD



Contact	2 rue Fortuné Hoareau - 97414 ENTRE-DEUX Tél 02 62 39 50 50 / Fax 02 62 93 17 31 Mail ccas@entredeux.re / Site web www.village-entredeux.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 7h45 à 16h15
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none">• Aide sociale facultative : amélioration de l'habitat (équipement ou petits travaux)• Elagage• Portage de raps à domicile• Service Mandataire d'aides à domicile• Transport adapté (sauf sanitaire)• Aide alimentaire, à l'énergie• Animation
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	Certaines prestations sont soumises à des conditions de ressources et à un plafonnement. Se renseigner auprès du CCAS.

CCAS du Tampon

SECTEUR SUD



Contact	66 rue du Tampon - 97430 LE TAMPON Tél 02 62 57 87 19 / Fax 02 62 57 87 34 Mail courrier@ccas-tampon.fr / Site web www.letampon.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none">• Aide sociale facultative : amélioration de l'habitat (travaux d'accessibilité des logements de personnes âgées ou porteuses de handicap : diagnostic, main-d'œuvre et aides techniques - main courante, poignée de préhension, barre d'appui - Matériaux à la charge du demandeur)• Vidange fosse septique• Mise à disposition d'engins• Déménagement• Elagage

	<ul style="list-style-type: none"> • Colis alimentaire • Aide financière pour taxe foncière (personnes âgées de + 65 ans et vivant seules) • Aide financière pour mobilité • Aide financière pour formation • Service Prestataire et Mandataire d'aides à domicile <p>Accompagnement personnalisé : le CCAS a mis en place un Référent Qualité du service d'aide à domicile Prestataire et Mandataire afin de répondre de manière personnalisée aux demandes particulières, notamment en cas de retour à domicile après une hospitalisation d'un proche.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de prévention • Animation
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	Certaines prestations sont soumises à des conditions de ressources et à un plafonnement. Se renseigner auprès du CCAS.

CCAS de Saint-Pierre

SECTEUR SUD



Contact	<p>Siège social : 2 rue de la Gendarmerie BP 92 - 97453 SAINT-PIERRE Cedex Tél 02 62 25 31 16 / Fax 02 62 25 31 93</p> <p>Mail directiongenerale@ccas97410.re</p> <p>Centre Local d'Aide aux Personnes âgées (CLAP) : 6, rue Archambaud - 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 35 18 63 / Fax 02 62 32 81 87</p> <p>Mail c.deguigne@ccas97410.re</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30</p> <p>Astreinte téléphonique (service prestataire) : hors horaires de bureau et dimanches et jours fériés</p>
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none"> • Service Aide à la Personne : prestataire et mandataire • Téléassistance : aide financière à l'abonnement • Portage de repas • Accompagnement dans les démarches administratives • Amélioration de l'habitat, travaux d'accessibilité • Transports accompagnés • Résidences services : 6 • Activités sportives adaptées • Animations : ateliers mémoire, culinaire, couture, informatique, socio-esthétique, onglerie, karaoké, dessin, marche... • Sorties mensuelles
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'animation gratuites. • Portage de repas : 4€ / repas du lundi au samedi 5€ / repas dimanches et jours fériés

CCAS de Petite Île

SECTEUR SUD



Contact	192 rue mahe de labourdonnais - 97429 PETITE-ILE Tél 02 62 56 79 53 Mail hoareau.nadege@petite-ile.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au jeudi de 7h30 à 16h00 le vendredi de 7h30 à 15 h00
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<ul style="list-style-type: none"> • Service Aide à la Personne • Petits travaux • Transports accompagnés • Animations • Sorties
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

CCAS de Saint-Joseph - UCORSAD

SECTEUR SUD



Contact	2 rue Paul Demange – BP 27 - 97480 SAINT-JOSEPH Tél 02 62 93 17 30 / Fax 02 62 93 17 31 Mail ccas.stjoseph@wanadoo.fr / Site web www.saintjoseph.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	<p><u>L'unité de Coordination des Services à Domicile</u> propose différents services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une Cellule d'accueil, d'écoute et d'information élabore et suit les demandes d'Aide-Ménagère (légale et facultative) et d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA). • Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale : écoute et soutien moral, actions de convivialité, d'accompagnement dans les démarches administratives. • Le Service Mandataire d'Aide-Ménagère à Domicile accomplit pour le compte de la personne physique employeur, toutes formalités administratives. • Le Service Prestataire d'Aide-Ménagère à Domicile intervient auprès des personnes âgées ou en situation de handicap. • Le Service Animation : diverses activités individuelles ou collectives. <p><u>Le service Habitat social</u> est chargé de la gestion des demandes concernant les interventions de l'amélioration du cadre de vie, par des accompagnements techniques divers, dans le cadre des aides facultatives.</p> <p><u>Le service Vie Sociale et Solidarité (Aides sociales facultatives)</u> Un règlement intérieur des aides facultatives (validé par le conseil d'administration) encadre la gestion de ces aides. Des commissions permanentes et/ou spécialisées valident les demandes d'aide facultatives formulées par les administrés.</p>
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	Certaines prestations sont soumises à des conditions de ressources et à un plafonnement. Se renseigner auprès du CCAS.



Contact	57 rue Leconte De Lisle - 97442 SAINT-PHILIPPE Tél 02 62 37 00 17 / Fax 02 62 37 31 57 Mail ccas-ag.stphilippe@laposte.net
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : NC
Services et prestations proposés pour les personnes en perte d'autonomie (hors aide sociale légale)	NC
Tarifs des services et prestations (hors prises en charge)	NC

Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS)

Prestations :

Plusieurs prestations extra-légales sont proposées aux retraités relevant du régime général et agricole :

- Les évaluations
- Le Plan d'Actions Personnalisé (PAP)
- L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)
- L'aide aux Situations de Rupture (ASIR)
- L'habitat et kit prévention
- Les secours exceptionnels
- La gratification Centenaire

Ainsi qu'à destination des retraités de la fonction publique d'Etat :

- Les évaluations
- Le Plan d'Actions Personnalisé
- L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation
- L'habitat et kit prévention

De plus, la CGSS propose des actions collectives telles les « ateliers du Bien-Vieillir » ou des « aides financières collectives ».

Le service social :

Le Service Social de la CGSS de la Réunion accompagne les personnes fragilisées par des problèmes de santé, de handicap et/ou par le vieillissement.

Il propose des aides individuelles personnalisées, anime et coordonne des programmes d'action avec des partenaires sur l'ensemble du territoire.

Il contribue à la lutte contre l'exclusion sociale et au maintien de la cohésion sociale et apporte soutien, conseils et accompagnement social aux personnes en situation de maladie, de perte d'autonomie.

3 domaines d'interventions :

- L'accès et le droit aux soins des personnes en situation de précarité ou fragilisées par la maladie, le handicap ou l'accident
- La prévention de la désinsertion professionnelle des assurés malades ou handicapés
- La prévention et le traitement de la perte d'autonomie des personnes malades, handicapées ou âgées.

MISSIONS

La CGSS de la Réunion exerce une Action Sanitaire et Sociale destinée en priorité aux populations exposées au risque de précarité ou de fragilité sociale.

La politique d'Action Sanitaire et Sociale est définie par le Conseil d'Administration de la CGSS Réunion dans le respect des orientations nationales arrêtées dans les Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) et les Contrats Pluriannuels de Gestion (CPG).

Cette politique vise à accompagner les personnes en situation de précarité et les plus fragiles. Elle contribue à lutter contre l'exclusion sociale et à maintenir la cohésion sociale.

Les Caisses Nationales octroient à la CGSS Réunion des dotations annuelles qui permettent la mise en œuvre de cette politique.

Plan d'Actions Personnalisé (PAP)

Prestation	Le PAP est un dispositif de conseil, d'aide humaine et/ou matérielle, proposé suite à une évaluation globale des besoins réalisée à domicile. Il constitue un ensemble de services et de prestations adaptés aux besoins de l'assuré en fonction de sa situation et de son degré de fragilité.
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none">• Etre retraité du Régime Général ou du Régime Agricole• Etre âgé de 55 ans minimum et être classé en GIR 5 ou 6 Sont prises en compte comme ressources, le Revenu Brut Global (RBG) figurant sur le dernier avis d'imposition (Circulaire CNAV 2010-64 du 03 août 2010) <ul style="list-style-type: none">• Disposer de ressources supérieures au plafond d'Aide Sociale, fixé annuellement par circulaire CNAV

Caractéristiques	<p>Le total des prestations, toutes participations financières confondues, notifiées dans le cadre d'un PAP, ne doit pas dépasser un montant, fixé à 3 000 € par bénéficiaire et par an, ou au prorata temporis correspondant, dans le cas d'une durée de prise en charge différente de l'année.</p> <p>La typologie des services susceptibles d'être préconisés par la structure évaluatrice (le thésaurus) se compose des familles de services suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide-ménagère à domicile • Tâches ménagères • Courses repas • Accompagnement transport • Hygiène et mieux être • Assistance sécurité • Logement et cadre de vie (cf. kit prévention) • Hébergement • Vie sociale • Prévention • Conseils/recommandations <p>Durée de l'accord : 1 an pour les premières demandes et 2 ans pour les réexamens.</p> <p>Participation financière du bénéficiaire Une participation financière est demandée au retraité. Cette contribution dépend du niveau de ses revenus et peut varier entre 10 % et 73 %.</p>
Pièces à fournir	<p>L'instruction de la demande est effectuée par les prestataires de services d'aide à domicile conventionnés ou par l'assuré lui-même.</p> <p>La demande est formulée sur l'imprimé règlementaire CNAV « Demande d'aide pour bien vieillir chez soi » (N3006-01/2013).</p> <p>Cette demande accompagnée des pièces justificatives est adressée au Service Action sanitaire et Sociale de la CGSS.</p> <p>La demande doit obligatoirement être accompagnée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Attestation de choix du prestataire d'aide-ménagère, (si non présent : le document sera rempli lors de l'EVA). - et du dernier Avis d'Imposition.

L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)

Prestation	<p>L'ARDH est attribuée aux personnes âgées retraitées réintégrant leur domicile suite à une hospitalisation.</p> <p>Cette aide ponctuelle permettant de faciliter le retour à domicile, s'inscrit dans le dispositif PAP défini par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.</p>
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • Etre bénéficiaire d'une pension de retraite du Régime Général ou du Régime Agricole à titre principal • Etre âgé de plus de 55 ans • Avoir été hospitalisé et bénéficier d'un diagnostic de récupération de l'autonomie formulé au cours de l'hospitalisation (séjour, passage aux urgences, intervention en ambulatoire avec retour au domicile le soir même, y compris hospitalisation à domicile sous la supervision d'un établissement de santé, etc ...) • Ne pas percevoir : l'APA, l'ACTP, la MTP, la PCH • Etre en capacité de récupérer son autonomie (GIR 5 et 6) à l'issue de la prise en charge <p>Sont prises en compte comme ressources, le Revenu Brut Global (RBG) figurant sur le dernier avis d'imposition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les retraités ayant des revenus inférieurs au plafond de l'Aide Sociale peuvent également bénéficier de cette aide
Caractéristiques	<p>L'aide financière accordée par la CGSS dans le cadre d'une ARDH peut atteindre 1800 € maximum pour une durée de trois mois.</p> <p>Une participation financière est demandée au retraité. Cette contribution dépend du niveau de ses revenus et peut varier entre 10 % et 73 %. (cf. Barème CNAV en vigueur : site internet de l'Assurance Retraite : www.lassuranceretraite.fr - onglet Documentation – rubrique Barèmes et montant liés à la retraite – Barèmes de l'Action Sociale – PAP)</p>

	<p>Les aides finançables sont identiques aux aides financées au titre des PAP (circulaire CNAV n°2007/16, Cf. fiche PAP)</p> <p>À l'issue de cette prise en charge exceptionnelle, soit avant la fin des trois premiers mois de prise en charge, une nouvelle évaluation de sa situation sera proposée au bénéficiaire. Trois cas de figures peuvent se présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit le bénéficiaire a récupéré la totalité de son autonomie et le plan d'actions est clos • soit le bénéficiaire n'a pas récupéré son autonomie et il pourra éventuellement être orienté vers une autre forme d'aide à domicile (APA) • soit transformation de l'ARDH en PAP de droit commun
Pièces à fournir	<p>La demande est réalisée par l'établissement de santé (Service Social ou autre) pendant l'hospitalisation du retraité sur un imprimé spécifique « Action Sociale – Transmission d'une demande d'ARDH ». Elle doit être impérativement transmise au Service Social et/ou Service Action Sanitaire et Sociale avant la fin d'hospitalisation (sinon orientation vers un PAP classique) et si possible avec le dernier avis d'imposition.</p> <p>Si les conditions administratives sont remplies, une évaluation des besoins est réalisée par le Service Social de la CGSS, au plus tôt dès le retour à domicile, qui préconise un plan d'aide en fonction des besoins repérés.</p> <p>L'Assistant de Service Social transmet ensuite la fiche d'évaluation avec le plan d'aide définitif au Service Action Sanitaire et Sociale avec le dernier avis d'imposition pour mise en place de la prestation.</p> <p>La demande doit obligatoirement être accompagnée du dernier avis d'imposition sur les revenus.</p>

L'Aide aux Situations de rupture (ASIR)

Prestation	<p>C'est une aide temporaire destinée à apporter à un retraité ayant subi une situation de rupture, une amélioration de ses conditions de vie à domicile et un dispositif d'accompagnement destiné à lui permettre de préserver son autonomie.</p>
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • Etre bénéficiaire d'une pension de retraite du Régime Général ou du Régime Agricole à titre principal • Etre âgé de plus de 55 ans • Etre classé en GIR 5 et 6 • Etre en situation de rupture depuis moins de 6 mois : veuvage ou perte d'un proche, placement d'un conjoint ou d'un proche, déménagement • Ne pas percevoir : l'APA, l'ACTP, la MTP, la PCH
Caractéristiques	<p>L'aide financière accordée par la CGSS dans le cadre de l'ASIR peut atteindre 1800€ maximum pour une durée de trois mois.</p> <p>Une participation financière est demandée au retraité. Cette contribution dépend du niveau de ses revenus et peut varier entre 10 % et 73 %. (cf. Barème CNAV en vigueur : site internet de l'Assurance Retraite : www.lassuranceretraite.fr - onglet Documentation – rubrique Barèmes et montant liés à la retraite – Barèmes de l'Action Sociale – PAP)</p> <p>Les aides finançables sont identiques aux aides financées au titre des PAP (circulaire CNAV n°2007/16, Cf. fiche PAP)</p>
Pièces à fournir	<p>La demande d'ASIR est formulée via l'imprimé spécifique « Demande d'ASIR ». La demande est instruite par le Service Social de la CGSS.</p> <p>Cette demande accompagnée des pièces justificatives est adressée au Service Action sanitaire et Sociale de la CGSS</p> <p>L'évaluation des besoins et le plan d'aides éventuel sont réalisés par le Service Social de la CGSS.</p> <p>Le dernier Avis d'Imposition</p>

Logement et cadre de vie

Prestation	<p>Cette aide a pour objectif de favoriser, chez les personnes âgées, la réalisation de travaux d'aménagement et/ou d'adaptation du logement contribuant à leur maintien à domicile.</p>
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • Etre bénéficiaire d'une pension de retraite du Régime Général ou du Régime Agricole à titre principal • Etre âgé de plus de 55 ans • Etre classé en GIR 5 et 6 • Ne pas percevoir : l'APA, l'ACTP, la MTP, la PCH <p>Les retraités doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit propriétaires • soit usufruitiers • soit locataires ou colataires et avoir obtenu l'accord du propriétaire pour effectuer les travaux demandés • soit logés à titre gratuit et avoir obtenu l'accord du propriétaire pour effectuer les travaux demandés <p>Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les retraités hébergés par des particuliers à titre onéreux dans le cadre de la loi n°89-475 du 10 juillet 1989 relative à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes, modifiée par la loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002. • les retraités résidants dans des établissements pour personnes âgées fonctionnant avec un prix de journée. <p>Sont prises en compte comme ressources, le Revenu Brut Global (RBG) figurant sur le dernier avis d'imposition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'aide à l'Habitat, il faut disposer des ressources inférieures aux plafonds fixés annuellement par circulaire CNAV • Pour les Kits prévention, pas de conditions de ressources
Caractéristiques	<p>Les travaux financés doivent concerner les pièces à vivre habituelles ou une pièce destinée à le devenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit dans la résidence principale, - soit dans une autre résidence, si le bénéficiaire s'engage à y habiter définitivement dans les 12 mois suivant la fin des travaux. Cet engagement doit être conclu par la signature d'une attestation sur l'honneur lors de la demande de la prestation. <p>La mise en œuvre des aides relatives au logement et au cadre de vie passe par une évaluation du domicile associée à des mesures d'amélioration du logement.</p> <p>Lors de la visite, trois types d'interventions peuvent être effectués en fonction de l'analyse des besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSEIL ET PREVENTION : conseiller les personnes retraitées pour la prévention des chutes et des accidents domestiques. - KIT PREVENTION : proposer un mode de financement adapté pour les aides techniques. - AIDE A L'HABITAT : signaler les besoins en travaux d'amélioration du logement. <p>LE CONSEIL ET LA PREVENTION :</p> <p>A l'occasion de l'évaluation, la structure évaluatrice joue un rôle de sensibilisation à l'importance de l'amélioration du logement dans la prévention des risques existant dans le domicile lors des gestes quotidiens et des risques inhérents au vieillissement (fatigue, problème de mobilité...).</p> <p>Elle doit également jouer un rôle de conseil en préconisant des mesures simples de sécurisation des gestes quotidiens, telles que le réglage de l'éclairage, le réaménagement d'une pièce, l'enlèvement de tapis dans les zones de circulation, la pose de tapis antidérapant dans les sanitaires ou la cuisine...</p> <p>LE KIT PREVENTION :</p> <p>Si la structure évaluatrice l'estime nécessaire, elle peut proposer à la personne retraitée, à la suite de l'évaluation de ses besoins, le kit prévention. Elle préconise l'installation d'une ou plusieurs aides techniques.</p> <p>Les aides techniques correspondent aux produits et instruments pouvant être utilisés</p>

par une personne âgée, existant sur le marché et destinés à prévenir la perte d'autonomie et à favoriser la sécurité du logement, en particulier en limitant les risques de chute.

Il s'agit, de façon non exhaustive, de petits équipements amovibles pouvant être posés seuls ou en complément de travaux, tels que :

- rehausse WC
- planche de bains
- siège pivotant de baignoire
- tabouret de douche
- tapis antidérapant
- barre d'appui
- rehausse lit
- rehausse fauteuil
- kit lumineux
- main courante

En fonction des préconisations de la structure évaluatrice, l'un des trois forfaits du kit prévention est accordé à la personne retraitée :

- 100€ : le premier niveau de forfait est prévu pour aider au financement de l'achat et la pose de barres d'appui ou d'une autre aide technique, telle qu'un tabouret de douche, un rehausse WC, lit, fauteuil, une planche de bains....

- 200€ : le deuxième niveau de forfait est prévu pour le financement de plusieurs aides techniques ou d'une main courante.

- 300€ : le troisième niveau de forfait est prévu pour le financement de barres d'appui, d'autres aides techniques et d'une main courante.

La subvention est versée directement au retraité. Le bénéficiaire s'engage à installer ou faire installer le matériel préconisé et à conserver les pièces justificatives (factures) pendant trois ans.

Un contrôle pourra être effectué, notamment lors de la prochaine évaluation des besoins à domicile.

L'AIDE HABITAT :

Cette aide a pour objectif de favoriser, chez les personnes âgées, la réalisation de travaux d'aménagement et/ou d'adaptation du logement contribuant à leur maintien à domicile.

La demande doit être justifiée à partir de l'évaluation des besoins. La CGSS passe alors une commande d'intervention auprès du prestataire Habitat.

Deux prestataires Habitat sont actuellement conventionnés, il s'agit de la SHLMR et la SIDR.

Seuls les locataires de ces 2 bailleurs peuvent actuellement prétendre à cette prestation.

Les missions du prestataire habitat :

- le prestataire habitat effectue une visite du logement, afin de définir la liste des travaux nécessaires
- il fait réaliser des devis nécessaires à la réalisation des travaux issus de l'évaluation technique
- élabore le plan de financement
- il s'assure de la réalisation des travaux

Au regard de ces éléments, le prestataire habitat transmet à la caisse un dossier technique et de financement indiquant la nature des travaux à réaliser, l'évaluation du coût des travaux, ainsi qu'un plan de financement prévisionnel via PPAS.

Le calcul de l'aide se fait à partir :

- du coût total des travaux
- du barème en vigueur à la date de la demande, soit au moment du dépôt du dossier technique et de financement.

L'aide est calculée dans la limite d'un plafond, variable en fonction de la tranche de ressources du retraité (cf. barème CNAV) :

- tranches 1 à 2 : 3500 €
- tranches 3 à 5 : 3000 €
- tranches 6 à 7 : 2500 €

Après décision, une notification est automatiquement adressée au demandeur par courrier et un double de cette notification est publié sur PPAS pour l'évaluateur et le prestataire habitat.

Le montant de l'aide est calculé en tenant compte des autres aides allouées au

	<p>au retraité, de manière à ne pas générer de surfinancement. Si la somme de l'aide des autres financeurs et de l'aide de la caisse est supérieure au coût des travaux, alors l'aide de la caisse sera égale au coût des travaux moins le montant des aides des autres financeurs.</p> <p><u>Paielement du prestataire habitat</u> Le paiement est réalisé en deux étapes : - A réception du dossier technique et de financement, une facture est automatiquement générée par la Caisse (si le dossier revient sans suite et non rempli, le prestataire habitat n'est pas rémunéré). Le paiement du premier versement est de 100 € par dossier. - A réception de l'attestation de fin de travaux, une facture est automatiquement générée pour verser le solde de la rémunération. Le montant du solde versé est de 80 €.</p> <p><u>Paielement de l'aide habitat</u> Le versement est fait au prestataire habitat qui a conclu un accord de subrogation avec la caisse. Le paiement de l'aide habitat intervient également en deux temps : - Un premier acompte (60%) est versé lors de la réception de l'attestation de début de travaux, - Le solde (40%) est versé lors de la réception de l'attestation de fin de travaux</p> <p><u>Participation du bénéficiaire</u> Les tarifs fixés sont consultables dans la circulaire sur les paramètres financiers publiée chaque année par la CNAV. (cf. Barème CNAV en vigueur : site internet de l'Assurance Retraite : www.lassuranceretraite.fr - onglet Documentation – rubrique Barèmes et montant liés à la retraite – Barèmes de l'Action Sociale – Habitat et cadre de vie)</p>
Pièces à fournir	<p>L'instruction de la demande est effectuée par les prestataires Habitat conventionnés avec la CGSS ou l'assuré lui-même. La demande est formulée sur l'imprimé règlementaire CNAV « Demande d'aide pour bien Vieillir chez soi » (N3006-01/2013). Cette demande accompagnée de pièces justificatives est adressée au Service Action Sanitaire et Sociale de la CGSS. La demande doit obligatoirement être accompagnée du dernier avis d'imposition sur les revenus.</p>

Les secours exceptionnels

Prestation	Aider les retraités ressortissants du Régime Général et du Régime Agricole à faire face à des situations d'urgence ou exceptionnelles.
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • Etre retraité du Régime Général et du Régime Agricole à titre principal <p>La demande est établie auprès de l'Assistant de Service Social de la CGSS. Ce dernier évalue la situation globale avec le demandeur. Il rédige un rapport de situation sociale, auquel il joint les justificatifs concernés par la demande. Il conclut par une proposition d'aide motivée. Les propositions d'aide sont étudiées par le responsable du Service Social et/ou le Sous-directeur de l'Action Sanitaire et Sociale. Toute dérogation à la règle générale fera l'objet d'un examen par le Sous-directeur de l'Action Sanitaire.</p>
Caractéristiques	<p>Le montant du secours est attribué dans la limite du plafond fixé par circulaire CNAV Aide au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vol (justificatif de déclaration de vol de la police ou la Gendarmerie) • Incendie • Catastrophe naturelle <p>Les situations, qui présentent un caractère particulier, non prévues dans la liste ci-dessous, seront étudiées au cas par cas par le responsable du Service Social et/ou le Sous-directeur de l'Action Sanitaire et Sociale.</p>
Pièces à fournir	<p>Le demandeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit avoir épuisé toutes les autres formes d'aide avant d'avoir recours au fonds d'action sanitaire et sociale, • doit avoir de ressources disponibles mensuelles (M-1) inférieures au plafond mensuel de l'ACS (qui sera ramené à un montant journalier). • doit se trouver dans une situation difficile, ponctuelle et exceptionnelle

La gratification Centenaire

Prestation	Fêter le centième anniversaire des retraités du Régime Général et du Régime Agricole.
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • Etre retraité du Régime Général et du Régime Agricole à titre principal fêtant leur centième anniversaire Sans conditions de ressources
Caractéristiques	Le montant de l'aide s'élève à 300 euros. Il est fixé par les Membres de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la CGSS.
Pièces à fournir	<p>Le Service Social prend contact avec le centenaire ou sa famille afin d'obtenir l'accord pour l'organisation d'une rencontre à domicile entre le Centenaire, l'Administrateur de la CGSS et l'Assistant de Service Social.</p> <p>Cette rencontre est l'occasion de retracer le parcours de vie du centenaire et de remettre un cadeau offert par la CGSS.</p>
Contact	<p>Nord : 4 boulevard Doret CS53001 977441 Saint-Denis Cedex 09 Tél 02 62 28 98 28</p> <p>Sud : 55 Rue Marius et Ary Leblond 97410 Saint-Pierre Tél 02 62 96 90 70</p> <p>Est : Immeuble Station, 303 Rue du Lycée BP 509 97440 Saint-André Tél 02 62 58 83 21</p> <p>Ouest : 6 Rue Labuse BP 162 97863 Saint-Paul Cedex Tél 02 62 45 75 14</p>

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un lieu unique d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

Accueil du public

MDPH Réunion - siège social
13 rue Fénelon
BP 60183
97464 Saint-Denis cedex

MDPH Réunion - Antenne Sud
13 rue Archimbaud
97410 Saint-Pierre

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi
de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Et le vendredi
de 8H00 à 12H00

Contact par mail : mdph974@mdph.re

Numéro Vert : 0 800 000 262
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

MISSIONS

- Accueil/Écoute des personnes handicapées et de leur famille. La MDPH a pour mission d'accueillir les personnes handicapées et leurs familles dans un lieu unique, et de les écouter afin de les guider dans la formulation de leur projet de vie et de leur demande de compensation du handicap.
- Aide à la définition du projet de vie.
- Évaluation des besoins en compensation. À partir du projet de vie et des demandes formulées par les personnes handicapées, la MDPH met en place et organise les équipes pluridisciplinaires chargées d'évaluer les besoins de la personne.
- Élaboration d'un plan de compensation. En fonction de l'évaluation des besoins des personnes handicapées, la MDPH propose un plan personnalisé de compensation du handicap.
- Décision par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) des prestations et droits. La MDPH organise la CDAPH qui décide de l'attribution des aides et des prestations destinées à la compensation du handicap (Plan personnalisé de compensation). Elle prend également les décisions d'orientation vers un établissement ou un service médico-social. Elle peut aussi orienter le travailleur handicapé vers une structure adaptée.
- Gestion du fonds départemental de compensation du handicap.
- Accompagnement dans les décisions.
- Médiation en cas de besoins. Lorsque survient un désaccord entre la personne handicapée et la MDPH sur son Plan personnalisé de compensation.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Prestation	<p>La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une prestation en nature contribuant au financement des moyens de compensation des conséquences du handicap après déduction des aides sociales ou de sécurité sociale (à l'exception des soins pris en charge par l'assurance-maladie).</p>
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes handicapées vivant en France de façon stable et régulière, âgées de 20 à 60 ans (ou au-delà sous certaines conditions) dont la situation de handicap génère pour une durée prévisible d'au moins un an soit une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité essentielle*, soit une difficulté grave pour la réalisation de deux activités essentielles* (*définies par annexe 2-5 de l'article L 245-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles) <p>Aucun plafond de ressources n'est fixé pour l'ouverture des droits à cette prestation.</p>
Caractéristiques	<p>Cinq types de dépenses prises en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aide humaine pour l'assistance effective d'une tierce personne (aidant familial, emploi direct, service mandataire ou prestataire,) pour les actes essentiels ou pour une surveillance régulière ou pour l'activité professionnelle ou l'exercice d'une fonction élective ou associative. • L'aide technique pour l'achat ou la location d'instrument, équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour compenser les limitations d'activités (se déplacer, se laver, manger, communiquer, lire ...). • L'Adaptation du logement, du véhicule et le surcoût transport pour mieux vivre dans son logement en étant plus en sécurité, pour utiliser son véhicule en tant que conducteur ou passager et pour prendre en charge certains surcoûts de transport. • L'aide exceptionnelle ou spécifique pour des dépenses permanentes et prévisibles (protection pour incontinence...) ou des dépenses ponctuelles (entretien d'audioprothèse, réparation d'un fauteuil roulant ...). • L'aide animalière pour l'acquisition et l'entretien d'un animal en vue d'aider au maintien ou à l'amélioration de l'autonomie de la personne handicapée dans la vie quotidienne. <p>La PCH est versée mensuellement (aide humaine, forfait cécité ou surdit�, par exemple) ou ponctuellement (sur factures).</p> <p>La PCH n'est pas cumulable avec l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne. Si le demandeur est d�j bnficiaire de l'ACTP, il devra faire un choix entre les deux prestations (principe du droit d'option).</p> <p>Le Fonds D�partemental de Compensation du Handicap aliment� par l'Etat et le Conseil D�partemental (et g�r� par la MDPH) propose des aides compl�mentaires pour faire face aux frais de compensation restant � la charge du demandeur. D'autres aides sp�cifiques existent �galement aupr�s de l'AGEFIPH, du FIPHFP, de la CGSS, de la CAF...</p> <p>Sur d�cision m�dico-sociale, il est possible de demander l'application d'une proc�dure d'urgence pour le dossier PCH (uniquement pour l'obtention d'aides humaines et les frais sp�cifiques).</p> <p>La PCH n'est pas cumulable avec l'Allocation Personnalis�e d'Autonomie. A partir de 60 ans, si le demandeur remplit les conditions pour pr�tendre � l'APA, il peut choisir entre le maintien de la PCH ou le bnficier de l'APA lors du renouvellement de son droit.</p> <p>Il n'est exerc� aucun recours sur la succession du bnficiaire d�c�d�.</p> <p>La personne en situation de handicap peut d�poser une demande de PCH jusqu'� 75 ans d�s lors que les crit�res �taient remplis avant 60 ans. Peuvent demander la PCH sans limite d'�ge les personnes qui travaillent ou bnficent de l'ACTP (droit d'option) ou encore celles qui bnficent de la PCH avant 60 ans ne choisissent pas l'APA.</p>
Proc�dure	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution du dossier (1�re demande ou renouvellement) accompagn� du certificat m�dical normalis� et des autres pi�ces r�clam�es. Envoyer ou d�poser le tout � la MDPH • Analyse par la MDPH de la demande et du projet de vie. Evaluation pluridisciplinaire des besoins. • Proposition le cas �ch�ant d'un Plan Personnalis� de Compensation que le demandeur peut commenter • Examen du Plan par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicap�es (CDAPH) en la pr�sence du demandeur s'il le souhaite

	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de la CDAPH notifiée au demandeur et au financeur pour examen éventuel de la recevabilité administrative (s'il y a lieu, instruction d'une aide du fonds de compensation du handicap) • Mise en paiement des aides par le Conseil Départemental (Service Aide Sociale aux Adultes)
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande MDPH Cerfa N° 13788*01 • Certificat médical Cerfa 15695*01 • Une photocopie recto verso d'un justificatif d'identité du demandeur et, le cas échéant, de son représentant légal (Pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France) • Une photocopie d'un justificatif de domicile • Une attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant) <p>Pour vous aider à remplir les formulaires Cerfa :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notice explicative du formulaire de demande(s) auprès de la MDPH • Guide d'utilisation du certificat médical destiné à la MDPH <p>D'autres pièces sont demandées en cas de besoin</p>

Carte d'invalidité / Carte Mobilité Inclusion (CMI)

Prestation	<p>Précision préalable : depuis 2017, les cartes d'invalidité sont progressivement remplacées par la carte mobilité inclusion (CMI). Il ne s'agit plus d'une carte au format papier mais d'une carte au format « carte de crédit ». Ces cartes sont désormais fabriquées par l'imprimerie nationale et fabriquées en 48h. Ce remplacement doit notamment permettre de soulager la charge des MDPH et de lutter contre la fraude.</p> <p>Les cartes d'invalidité délivrées avant 2017 restent valables jusqu'à leur date d'expiration (au 31 décembre 2026 au plus tard).</p> <p>La carte d'invalidité civile a pour but d'attester que son détenteur est handicapé. Elle est gratuite.</p>
Conditions d'attribution	<p>La carte d'invalidité est délivrée, sur demande à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80% ou bénéficiaire d'une pension d'invalidité classée dans la 3ème catégorie par la sécurité sociale.</p>
Caractéristiques	<p><u>Mention «besoin d'accompagnement»</u> La mention «besoin d'accompagnement» peut être portée sur la carte d'invalidité, si elle est attribuée à un adulte bénéficiaire d'une «aide humaine» dans le cadre de la prestation de compensation ou bénéficiaire de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ou de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).</p> <p><u>Mention «cécité»</u> La mention «cécité» est apposée sur la carte d'invalidité dès lors que la vision centrale de la personne handicapée est inférieure à un vingtième de la normale.</p> <p>La carte d'invalidité donne droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et les salles d'attente, ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public (pour le titulaire et la personne accompagnante) • à une priorité dans les files d'attente dans les lieux publics • à des avantages fiscaux • à une exonération éventuelle de la redevance audiovisuelle • à diverses réductions tarifaires librement déterminées par les organismes exerçant une activité commerciale <p>Les lieux accueillant du public doivent rappeler les droits de priorité par voie d'affichage.</p> <p>Délivrée pour une durée d'un à dix ans, son attribution est révisée périodiquement en fonction de l'évolution de l'incapacité. La demande de renouvellement de la carte doit être faite selon la procédure de demande à adresser plusieurs mois avant la date d'expiration de la carte en cours, compte tenu des délais d'instruction de la MDPH.</p>
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande MDPH Cerfa N° 13788*01 • Certificat médical Cerfa 15695*01

	<ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie recto verso d'un justificatif d'identité du demandeur et, le cas échéant, de son représentant légal (Pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France) • Une photocopie d'un justificatif de domicile • Une attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant) <p>Pour vous aider à remplir les formulaires Cerfa :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notice explicative du formulaire de demande(s) auprès de la MDPH • Guide d'utilisation du certificat médical destiné à la MDPH <p>D'autres pièces sont demandées en cas de besoin</p>
--	--

Carte de priorité

Prestation	<p>La carte de priorité, anciennement appelée «carte station debout pénible», permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, de même que dans les établissements et les manifestations accueillant du public.</p> <p>Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente.</p>
Conditions d'attribution	<p>Toute personne dont l'incapacité est inférieure à 80% et rend la position debout pénible peut demander une carte de priorité pour personne handicapée.</p>
Caractéristiques	<p>La demande est instruite par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) au sein de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).</p> <p>La pénibilité à se tenir debout est appréciée par le médecin de la MDPH.</p> <p>Durée d'attribution</p> <p>La carte de priorité pour personne handicapée est attribuée pour une période comprise entre un et dix ans, cette période étant renouvelable.</p>
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande MDPH cerfa N° 13788*01 • Certificat médical cerfa 15695*01 • Une photocopie recto verso d'un justificatif d'identité du demandeur et, le cas échéant, de son représentant légal (Pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France) • Une photocopie d'un justificatif de domicile • Une attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant) <p>D'autres pièces sont demandées en cas de besoin</p>

Carte de stationnement

Prestation	<p>La carte de stationnement, conforme au modèle communautaire, est reconnue par les Etats membres de l'Union européenne et permet de faire bénéficier son titulaire des facilités de circulation et de stationnement prévues dans chaque Etat membre pour les personnes handicapées.</p> <p>Apposée de façon visible à l'intérieur du véhicule, derrière le pare-brise, la carte de stationnement donne droit aux places de stationnement réservées aux personnes handicapées.</p> <p>Elle permet également de bénéficier d'autres dispositions réservées aux personnes handicapées par les autorités administratives compétentes pour la circulation et le stationnement.</p>
Conditions d'attribution	<p>La carte peut être attribuée aux personnes handicapées dont l'incapacité réduit de manière importante leur capacité et leur autonomie de déplacement à pied, ou impose la présence d'une tierce personne dans les déplacements, par exemple dans le cas d'une personne atteinte d'une déficience sensorielle ou mentale.</p> <p>La possession de la carte d'invalidité n'est plus une condition indispensable pour l'obtention de la carte de stationnement.</p> <p>Les critères d'appréciation de la mobilité réduite et de la perte d'autonomie dans les déplacements sont précisés par arrêté.</p>
Caractéristiques	<p>La carte est attribuée :</p> <p>Soit à titre définitif (c'est le cas si le demandeur bénéficie de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) et qu'il est classé dans les groupes 1 ou 2 de la grille AGGIR), soit à titre temporaire (pour une durée d'au minimum 1 an selon la situation).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les invalides civils, la demande doit être adressée à la MDPH, qui la transmet sans délais à la CDAPH. • Pour les invalides de guerre, la demande doit être adressée au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) de leur lieu de résidence, sur papier libre. <p>La demande est instruite par un médecin, appartenant, selon la situation de la personne à la MDPH, ou à un service déconcentré du ministère en charge des anciens combattants.</p> <p>Le médecin peut convoquer le demandeur afin de juger de sa capacité de déplacement.</p>
Pièces à fournir	<p>Pour les invalides civils, s'adresser à la MDPH :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande MDPH cerfa N° 13788*01 • Certificat médical cerfa 15695*01 • Une photo d'identité • Une photocopie recto verso d'un justificatif d'identité du demandeur et, le cas échéant, de son représentant légal (Pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France) • Une photocopie d'un justificatif de domicile <p>Pour les invalides de guerre, s'adresser à l'ONACVG :</p> <p>La demande de carte doit être faite sur papier libre et accompagnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un certificat médical daté de moins de 3 mois décrivant l'ensemble des infirmités constatées • d'une photocopie de la carte d'invalidité • d'une photo d'identité récente en couleur • d'une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, photocopie du titre de séjour en cours de validité si ressortissant d'un Etat hors de l'espace économique européen...) • d'un justificatif de domicile (facture d'électricité ou de gaz, quittance de loyer ...) <p>Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) Service départemental Réunion 11, rue de Nice 97400 SAINT-DENIS Tél. : 0262 21 14 67</p>

Action Sociale de la Caisse Réunionnaise de Retraite Complémentaire (CRR)

Tous les cinq ans, les conseils d'administrations des fédérations AGIRC-ARRCO définissent les orientations prioritaires de l'action sociale. Les orientations prioritaires définies pour 2014-2018 sont notamment : donner les clefs du bien vieillir, aider les aidants familiaux et accompagner le grand âge en perte d'autonomie.

Ces orientations sont ensuite déclinées au niveau local par l'Action Sociale de la CRR sous forme d'actions :

Les ateliers thématiques :

Actions de prévention en partenariat avec des associations et des institutions.

L'aide pour le maintien à domicile :

Parce que bien vieillir, c'est pouvoir rester le plus longtemps possible à son domicile, l'Action Sociale propose, sous conditions, de participer à la prise en charge par exemple de l'aide-ménagère, de l'amélioration de l'habitat et de la téléassistance.

L'aide aux aidants familiaux :

Le dispositif Rond'2Ker®, l'aide au répit, les aides financières.

Les Rond'2Ker® sont des rencontres mensuelles d'échange et de convivialité entre aidants.

Ces rencontres animées par des professionnels permettent aux aidants de sortir de chez eux afin de rompre une certaine forme d'isolement, de bénéficier d'activités collectives et de moments d'échange, et surtout d'avoir des informations afin de les aider dans leur vie quotidienne avec la personne aidée.

Conditions d'accès : accès libre et gratuit réservé aux aidants familiaux.

L'aide au répit doit permettre à l'aidant de s'accorder un moment de répit, en lui proposant un service d'accompagnement à la personne effectué par un prestataire agréé et financé par le moyen de Chèque Emploi Service Universel (CESU). Cette aide est accordée dans la limite du budget annuel validé par le Conseil d'Administration de la CRR.

Conditions d'accès : personne cotisante ou retraitée de la CRR s'occupant d'un proche malade, âgé ou en situation de handicap. Sans conditions de ressources.

Les aides financières individuelles sont prévues pour les personnes confrontées à des difficultés sociales ou financières temporaires. Les aides n'ont aucun caractère permanent, les décisions prises sont applicables à un exercice. Elles sont accordées dans la limite du budget annuel validé par le Conseil d'Administration de la CRR et de la Caisse Réunionnaise de Prévoyance (CRP).

Conditions d'accès : personne ressortissante de la CRR ou de la CRP. Sous conditions de ressources.

Téléchargez le livret des aidants de l'Action Sociale du Groupe CRC disponible sur : www.groupecrc.com

Vous souhaitez nous contacter ?

Une adresse postale :

GROUPE CRC
Service Action Sociale
2 bis, ruelle pavée – BP 31071
97482 St-Denis Cedex

Une adresse mail :

action.sociale@groupecrc.com

Téléphone au :

0262 900 100 (Prix d'un appel local)

Quatre agences vous accueillent (du lundi au vendredi) :

Siège Social de 8h à 15h :

2 bis ruelle Pavée - BP 31071
97482 Saint-Denis Cedex

Agence Sud de 8h à 15h :

56, Boulevard Hubert Delisle
97410 Saint-Pierre

Agence Est de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h :

9 rue Roger Payet
97440 Saint-André

Agence Ouest de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h :

14 rue Eugène Dayot
97460 Saint-Paul

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Prestations :

Trois types d'aides au logement répondent à des objectifs spécifiques :

- l'allocation de logement familiale (ALF), créée en 1948, est destinée aux familles locataires dans le parc privé non conventionné avec l'état ;
- l'allocation de logement sociale (ALS), créée en 1971, est destinée aux personnes qui n'ont pas d'enfant(s) à charge et sont logées dans le parc privé non conventionné ;
- l'aide personnalisée au logement (APL), créée en 1977, est destinée aux personnes qui vivent dans le parc social ou sont en accession à la propriété.

La branche Famille gère 2 minima sociaux :

- l'allocation aux adultes handicapés (AAH), créée en 1975, versée aux personnes de plus de 20 ans dont le taux d'invalidité est au moins de 50 % et qui ont de faibles ressources financières.
- le revenu de solidarité active (RSA). Il est accordé aux personnes sans ressources ou avec des ressources très faibles qui ont plus de 25 ans (ou moins de 25 ans si elles attendent un enfant ou ont au moins un enfant à charge). Le montant du RSA dépend de la situation familiale du bénéficiaire. Celui-ci signe un contrat d'insertion sociale ou un projet d'accès personnalisé à l'emploi avec un référent unique qui le rencontrera régulièrement.

MISSIONS

La branche Famille de la sécurité sociale a deux missions prioritaires :

- aider les familles dans leur vie quotidienne, faciliter, en particulier, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- développer la solidarité envers les plus vulnérables, dont les personnes handicapées.

Pour remplir ces missions, elle s'appuie sur deux leviers :

- le versement de prestations financières aux familles (prestations familiales et sociales, aides au logement et minima sociaux comme l'aide aux adultes handicapés et le revenu de solidarité active) ;
- l'accompagnement des familles et la mise en place ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs qui leur sont destinés (comme les crèches).

Son objectif est de proposer une offre globale de services, au plus près des habitants, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.

L'aide au logement

Prestation	L'allocation de logement sociale (ALS) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer ou de la mensualité d'un emprunt immobilier pour une résidence principale.
Caractéristiques et conditions d'attribution	<p>Les ressources propres ne doivent pas excéder certains plafonds.</p> <p>Conditions liées au logement Le logement doit être un logement décent, avec un confort minimum et conforme aux normes de santé et de sécurité. Sa superficie doit être au moins égale à :</p> <ul style="list-style-type: none">• 9 m² pour une personne seule• 16 m² pour deux personnes (+ 9 m² par personne supplémentaire) <p>Si ces conditions ne sont pas remplies, la Caf peut accorder l'allocation de logement, par dérogation.</p> <p>Montant La Caf calculera le montant de la prestation de logement en tenant compte de différents éléments :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nombre d'enfants et des autres personnes à charge• le lieu de résidence• le montant du loyer ou de la mensualité de remboursement de prêts (dans la limite d'un certain plafond)• les ressources du foyer, etc. <p>La prestation de logement n'est pas versée si son montant est inférieur à 15 euros mais elle peut quand même donner droit à la prime de déménagement.</p>

Pièces à fournir	Faire une estimation sur le site de la CAF : http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits ou aller directement dans une antenne de la Caf
------------------	--

Le Revenu de Solidarité Actif (RSA)

Prestation	Le Revenu de Solidarité Actif (RSA)
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • Habiter en France de façon stable. • Avoir 25 ans minimum • Etre français ou ressortissant de l'Espace économique européen ou Suisse et vous justifiez d'un droit au séjour, ou vous êtes ressortissant d'un autre pays et vous séjournez en France de façon régulière depuis au moins 5 ans (sauf cas particuliers). • Les ressources mensuelles moyennes de votre foyer pendant les 3 mois précédant la demande ne doivent pas dépasser un certain montant maximal de Rsa (voir tableau suivant). Certaines ressources ne sont pas prises en compte, renseignez-vous auprès de votre Caf. • Il est nécessaire de prioritairement faire valoir ses droits à l'ensemble des autres prestations sociales (allocation chômage, retraite...) auxquelles la personne peut prétendre.
Caractéristiques	<p>Montants forfaitaires (Montants valables à compter du 1er avril 2017)</p> <p>Nombre d'enfants ou de personnes à charge</p> <p>Vous vivez seul(e)*</p> <p>Vous vivez en couple</p> <p>0</p> <p>536.78€</p> <p>805.17€</p> <p>1</p> <p>805.17€</p> <p>966.20€</p> <p>2</p> <p>966.20€</p> <p>1127.23€</p> <p>Par enfant ou personne en plus</p> <p>214,71€</p> <p>214,71€</p>
Pièces à fournir	Faire une simulation sur le site de la CAF : http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits ou aller directement dans une antenne de la Caf.
Contact	<p>CAF DE LA REUNION CS 61038 412 rue Fleur de Jade 97833 Sainte-Marie Cedex 0 810 25 97 40</p> <p>La CAF propose plusieurs permanences chez ses partenaires. La liste des points d'accueil est consultable sur la page : http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion/points-d-accueil</p>





Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et Services d'Aide à la Personne (SAP)

Définitions :

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) désignent les organismes privés ou publics qui interviennent en qualité de prestataires, pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage. Ils accompagnent notamment les personnes âgées dépendantes, les personnes handicapées ainsi que les familles fragilisées.

Désormais tous les services intervenant auprès des publics fragiles au sens du code de l'action sociale et des familles (CASF) - personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficultés - relèvent du régime de l'autorisation délivrée par le président du Conseil Départemental.

Tous les services d'aide à domicile sont désormais soumis aux mêmes règles de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et par le cahier des charges national.

Les Services à la personne (SAP), définis dans le code du travail désignent des activités de garde d'enfants, de tâches ménagères ou familiales ou encore d'assistance aux personnes âgées ou handicapées quand elles sont exercées en mode mandataire.

Les particuliers qui ont recours à ces services peuvent être directement employeurs en choisissant ou non d'être accompagnés dans leurs démarches administratives par un service mandataire ou faire appel à un organisme ou une entreprise qui intervient comme prestataire.

Les services à la personne ouvrent droit à un certain nombre d'avantages fiscaux et sociaux, et peuvent être rémunérés au moyen du chèque emploi service universel (CESU).

Financements possibles :

Aide Sociale Légale
Allocation Personnalisée à l'Autonomie
Prestation de Compensation du Handicap
Mutuelles
Caisses de retraite principale et complémentaire

Textes de référence :

Loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne
Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV)
Décret n°2016-1895 du 28 décembre 2016 relatif aux activités de services à la personne
Décret n°2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des SSAD et modifiant le CASF
Décret n°2016-750 du 6 juin 2016 définissant la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration
Articles L.311-4 à L.313-11-1 du CASF
Articles L.7231-1 et L.7231-2, D. 7231-1 à D. 7231-2 du Code du Travail



Statut	Association loi 1901 Numéro et date de l'agrément : SAP522317379 du 23 septembre 2016
Coordonnées du siège	24 rue caumont - 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 96 83 93 / Fax 02 62 25 89 37 Mails contact@adheresap.re / polesap@adheresap.re Site web adheresap.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : astreinte GSM 06 93 39 73 07 Physique : du lundi au vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Prestataire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux <input checked="" type="checkbox"/> Garde-malade à l'exclusion de soins <input checked="" type="checkbox"/> Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile <input checked="" type="checkbox"/> Entretien de la maison <input checked="" type="checkbox"/> Petits travaux de jardinage <input checked="" type="checkbox"/> Travaux de petit bricolage <input checked="" type="checkbox"/> Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes <input checked="" type="checkbox"/> Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) <input checked="" type="checkbox"/> Livraison de repas à domicile <input checked="" type="checkbox"/> Livraison de courses à domicile <input checked="" type="checkbox"/> Collecte et livraison à domicile de linge repassé <input checked="" type="checkbox"/> Assistance informatique à domicile <input checked="" type="checkbox"/> Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes <input checked="" type="checkbox"/> Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Département de la Réunion, de la Possession à Saint-Philippe, Cilaos, Plaine des Cafres.
Horaires d'intervention	08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et astreintes au-delà.
Tarif horaire (hors prise en charge)	JOUR : Du lundi au samedi : NA Dimanche et jour férié : NA NUIT : Dimanche et jour férié : NA Du lundi au samedi : NA Frais de dossier/de gestion : 29,13 € /mois (vingt-neuf euros et treize cents)
Modalités de saisine	Sur RDV
Moyens humains	Neuf agents



Statut	NC Numéro et date de l'agrément : NC
Coordonnées	14 Rue Léopold Rambaud – Appt 10 - 97490 SAINTE-CLOTILDE Tél 02 62 68 33 25 19 Rue Lucien Duchemann Bât 8 97470 - SAINT-BENOIT Tél 02 62 68 33 25 / Fax 02 62 21 26 09 Mail adomicile974@yahoo.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : NC
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestataire ✗ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✗ Garde-malade à l'exclusion de soins ✓ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✓ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✗ Petits travaux de jardinage ✗ Travaux de petit bricolage ✗ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✗ Livraison de repas à domicile ✗ Livraison de courses à domicile ✗ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✗ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✗ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	NC
Horaires d'intervention	NC
Tarif horaire (hors prise en charge)	<p>JOUR : Du lundi au samedi : NC Dimanche et jour férié : NC</p> <p>NUIT : Dimanche et jour férié : NC Du lundi au samedi : NC</p> <p>Frais de dossier/de gestion : NC</p>
Modalités de saisine	NC
Moyens humains	NC



Statut	NC Numéro et date de l'agrément : NC
Coordonnées du siège	40 Rue Notre Dame de la Source – Appt 2 - 97400 SAINT DENIS Tél 02 62 93 33 25 / Fax 02 62 72 00 24
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : NC
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestataire ✗ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✗ Garde-malade à l'exclusion de soins ✓ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✓ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✗ Petits travaux de jardinage ✗ Travaux de petit bricolage ✗ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✗ Livraison de repas à domicile ✗ Livraison de courses à domicile ✗ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✗ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✗ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	NC
Horaires d'intervention	NC
Tarif horaire (hors prise en charge)	<p>JOUR : Du lundi au samedi : NC Dimanche et jour férié : NC</p> <p>NUIT : Dimanche et jour férié : NC Du lundi au samedi : NC</p> <p>Frais de dossier/de gestion : NC</p>
Modalités de saisine	NC
Moyens humains	NC



Statut	Société A Responsabilité Limitée (SARL) Numéro et date de l'agrément : SAP788936854
Coordonnées du siège	210 Rue Marius et Ary Leblond - 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 01 65 65 / Fax 02 62 01 04 29 Mail saintpaul@apef-services.fr Site web saintpaul.apef-services.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : Du lundi au vendredi : 08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00. Samedi sur RDV
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestataire ✗ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✗ Garde-malade à l'exclusion de soins ✓ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✓ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✓ Petits travaux de jardinage ✓ Travaux de petit bricolage ✓ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✓ Livraison de repas à domicile ✗ Livraison de courses à domicile ✗ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✓ Assistance informatique à domicile ✗ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✓ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Toute l'île (sauf Mafate)
Horaires d'intervention	7j/7 24h/24
Tarif horaire (hors prise en charge)	Disponible sur le site internet Frais de dossier/de gestion : NA
Modalités de saisine	Dès réception de la notification de prise en charge du financeur ou par les personnes directement via internet, téléphone ou directement à l'agence.
Moyens humains	Responsable d'agence, responsable de secteur, aide à domicile (agent à domicile, employé à domicile et auxiliaire de vie sociale)



Statut	SARL Numéro et date de l'agrément : SAP518981600 JUIN 2012
Coordonnées du siège	27 route nationale 2 Butor - 97470 SAINT-BENOIT Tél 02 62 30 24 50 / Fax 02 62 30 25 41 Mail rayonsoleil974@orange.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 – 16h00
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestataire ✓ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✓ Garde-malade à l'exclusion de soins ✓ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✓ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✓ Petits travaux de jardinage ✓ Travaux de petit bricolage ✗ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✗ Livraison de repas à domicile ✗ Livraison de courses à domicile ✓ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✗ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✓ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Toute l'île
Horaires d'intervention	De 6h00 à 18h00
Tarif horaire (hors prise en charge)	<p>JOUR : Du lundi au samedi : 16.50 €/h Dimanche et jour férié : 23.95 €/h</p> <p>NUIT : Du lundi au samedi : 20 €/h Dimanche et jour férié : NC</p> <p>Frais de dossier/de gestion : 35 €</p>
Modalités de saisine	NC
Moyens humains	Auxiliaire de vie sociale



Statut	Association loi 1901 Numéro et date de l'agrément : NC
Coordonnées du siège	54 Rue Mézière Guignard Bât 50 Le Clos Tesson - 97490 SAINTE CLOTILDE Tél 06 92 06 17 85 Mail coeursocial974@gmail.com Réseaux sociaux facebook
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : astreinte téléphonique 24h/24 7J/7 Physique : du lundi au vendredi : 08 H 00 à 12 H 00
Mode d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Prestataire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux <input checked="" type="checkbox"/> Garde-malade à l'exclusion de soins <input checked="" type="checkbox"/> Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile <input checked="" type="checkbox"/> Entretien de la maison <input checked="" type="checkbox"/> Petits travaux de jardinage <input checked="" type="checkbox"/> Travaux de petit bricolage <input checked="" type="checkbox"/> Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes <input checked="" type="checkbox"/> Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) <input checked="" type="checkbox"/> Livraison de repas à domicile <input checked="" type="checkbox"/> Livraison de courses à domicile <input checked="" type="checkbox"/> Collecte et livraison à domicile de linge repassé <input checked="" type="checkbox"/> Assistance informatique à domicile <input checked="" type="checkbox"/> Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes <input checked="" type="checkbox"/> Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	NORD
Horaires d'intervention	NA
Tarif horaire (hors prise en charge)	<p>JOUR : Du lundi au samedi : NA Dimanche et jour férié : NA</p> <p>NUIT : Du lundi au samedi : NA Dimanche et jour férié : NA</p> <p>Frais de dossier/de gestion : 29,13 € / mois (vingt-neuf euros et treize cents)</p>
Modalités de saisine	Sur RDV
Moyens humains	NC



Statut	NC Numéro et date de l'agrément : NC
Coordonnées du siège	5 Rue Suffren - 97460 SAINT-PAUL Tél 02 62 96 02 33 Mail intercities.sap@orange.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : NC Physique : NC
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestataire ✗ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✓ Garde-malade à l'exclusion de soins ✓ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✓ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✓ Petits travaux de jardinage ✓ Travaux de petit bricolage ✓ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✗ Livraison de repas à domicile ✓ Livraison de courses à domicile ✗ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✓ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✓ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	NC
Horaires d'intervention	NC
Tarif horaire (hors prise en charge)	JOUR : Du lundi au samedi : NC Dimanche et jour férié : NC NUIT : Du lundi au samedi : NC Dimanche et jour férié : NC Frais de dossier/de gestion : NA
Modalités de saisine	NC
Moyens humains	NC



Statut	Société Numéro et date de l'agrément : SAP529411043 du 10/02/2012
Coordonnées du siège	50 Route Nationale 2002 Immeuble Banoubie - 97412 BRAS-PANON Tél 02 62 41 61 64 – 02 62 80 66 94 Fax 02 62 46 48 17 Mail jml.contact@jourapresjour.re Site web www.jourapresjour.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au samedi de 08h00 à 18h00 + ligne d'astreinte Physique : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestataire ✗ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✓ Garde-malade à l'exclusion de soins ✓ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✓ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✓ Petits travaux de jardinage ✓ Travaux de petit bricolage ✓ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✗ Livraison de repas à domicile ✓ Livraison de courses à domicile ✗ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✓ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✓ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Nord et Est
Horaires d'intervention	De 7h00 à 18h00
Tarif horaire (hors prise en charge)	JOUR : Du lundi au samedi : sur devis Dimanche et jour férié : sur devis NUIT : Du lundi au samedi : sur devis Dimanche et jour férié : sur devis Frais de dossier/de gestion : NA
Modalités de saisine	NC
Moyens humains	Aide à domicile, auxiliaire de vie, aide médico-psychologique, homme toutes mains



Statut	Société Numéro et date de l'agrément : NC
Coordonnées	Secteur OUEST - Siège Social Korbey d'Or 28, rue de Saint-Paul – 97420 LE PORT Secteur NORD 12, rue Laferrière 97400 SAINT-DENIS Secteur EST 564, Rocade Sud 97440 SAINT-ANDRÉ Secteur SUD 85, Chemin Stéphane Rebecca 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 70 90 90
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : Lundi au Vendredi de 08h00 à 16h30 Astreintes 7 jours sur 7 - 24/24H au 06 92 32 88 88 Physique : Lundi au Vendredi de 08h00 à 16h30
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestataire ✓ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✗ Garde-malade à l'exclusion de soins ✓ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✓ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✓ Petits travaux de jardinage ✓ Travaux de petit bricolage ✓ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✓ Livraison de repas à domicile ✓ Livraison de courses à domicile ✗ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✓ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✓ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Toute l'île
Horaires d'intervention	7J/7 24h/24
Tarif horaire (hors prise en charge)	JOUR : Du lundi au samedi : NC Dimanche et jour férié : NC NUIT : Du lundi au samedi : NC Dimanche et jour férié : NC Frais de dossier/de gestion : NC
Modalités de saisine	NC
Moyens humains	Directeur, Responsables de secteur, aide à domicile (agent à domicile, employé à domicile, auxiliaire de vie sociale)



Statut	Association Numéro et date de l'agrément : SAP 324446582 du 26/05/2016
Coordonnées du siège	35 rue du Bois de Nèfles Résidence Proxima – 97400 SAINT DENIS Tél 02 62 20 39 37 / Fax 02 62 41 05 12 Mail direction@oriapa.re Site web www.oriapa.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : 7j/7j – 24h/24h Physique : Lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Prestataire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux <input checked="" type="checkbox"/> Garde-malade à l'exclusion de soins <input checked="" type="checkbox"/> Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile <input checked="" type="checkbox"/> Entretien de la maison <input checked="" type="checkbox"/> Petits travaux de jardinage <input checked="" type="checkbox"/> Travaux de petit bricolage <input checked="" type="checkbox"/> Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes <input checked="" type="checkbox"/> Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) <input checked="" type="checkbox"/> Livraison de repas à domicile <input checked="" type="checkbox"/> Livraison de courses à domicile <input checked="" type="checkbox"/> Collecte et livraison à domicile de linge repassé <input checked="" type="checkbox"/> Assistance informatique à domicile <input checked="" type="checkbox"/> Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes <input checked="" type="checkbox"/> Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Toute l'île
Horaires d'intervention	7J/7 24h/24
Tarif horaire (hors prise en charge)	<p>JOUR : Du lundi au samedi : NA Dimanche et jour férié : NA</p> <p>NUIT : Du lundi au samedi : NA Dimanche et jour férié : NA</p> <p>Frais de dossier/de gestion : 38 €</p>
Modalités de saisine	Appel téléphonique pour prise de rendez-vous à domicile
Moyens humains	5



Statut	NC Numéro et date de l'agrément : NC
Coordonnées du siège	18 avenue Paul Julius Benard - 97460 SAINT-PAUL Tél 02 62 44 61 67 Mail partenanairedevie974@gmail.com
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Prestataire ✓ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✗ Garde-malade à l'exclusion de soins ✗ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✗ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✗ Petits travaux de jardinage ✗ Travaux de petit bricolage ✗ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✗ Livraison de repas à domicile ✗ Livraison de courses à domicile ✗ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✗ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✗ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Toute l'île
Horaires d'intervention	NC
Tarif horaire (hors prise en charge)	JOUR : Du lundi au samedi : NA Dimanche et jour férié : NA NUIT : Du lundi au samedi : NA Dimanche et jour férié : NA Frais de dossier/de gestion : 39.58€
Modalités de saisine	Par mail ou téléphone
Moyens humains	Référent administratif et assistant



Statut	Association loi 1901 Numéro et date de l'agrément : SAP 394094130 du 22/09/2016
Coordonnées	<p>Siège : 45, Avenue Georges Brassens - Résidence Héliida 97490 SAINTE-CLOTILDE</p> <p>Tél 02 62 94 01 94 / Fax 02 62 41 95 46</p> <p>Mail proxim@proxim-services.re Site web www.proximservices-reunion.org</p> <p>Antennes :</p> <p>St-Denis : 146 rue Général de Gaulle – 02 62 94 01 54 nord1@proxim-services.re ET 02 62 94 01 55 nord2@proxim-services.re</p> <p>St-Marie : 7 rue Alphonse Daudet –02 62 92 46 42 stemarie@proxim-services.re</p> <p>St-André : 95 chemin Pente Sassy Local n°4 –02 62 23 97 70 nord.est@proxim-services.re</p> <p>St-Benoit : 19 avenue Hubert de Lisle – 02 62 50 96 40 stbenoit@proxim-services.re</p> <p>St-Paul : 2 rue Marius et Ary Leblond – 02 62 57 05 88 stpaul@proxim-services.re</p> <p>St-Leu : 152 rue du Général Lambert- 02 62 33 37 28 stleu@proxim-services.re</p> <p>Le Port : 12 rue Renaudière de Vaux – 02 62 42 00 79 leport@proxim-services.re</p> <p>St-Pierre : 258 rue Marius et Ary Leblond - Espace professionnel Adelaide 02 62 25 51 59 sud@proxim-services.re</p> <p>St-Louis : 29 avenue du Dr Raymond Vergès – Avenue Principale 02 62 44 82 26 sud.ouest@proxim-services.re</p> <p>Le Tampon : 64 B rue Roland Garros, le clos du Lycée – 02 62 70 26 70 letampon@proxim-services.re</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : 8h00- 12h00 et de 12h30- 15h00 vendredi Astreinte téléphonique en dehors des heures de bureau</p> <p>Physique : 8h00-12h00 et de 12h30-16h00 du lundi au jeudi</p>
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestataire ✓ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✓ Garde-malade à l'exclusion de soins ✗ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✗ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✓ Petits travaux de jardinage ✗ Travaux de petit bricolage ✗ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✗ Livraison de repas à domicile ✗ Livraison de courses à domicile ✗ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✗ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes

	✓ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Toute l'île
Horaires d'intervention	7J/7 24h/24
Tarif horaire (hors prise en charge)	JOUR : Du lundi au samedi : NC Dimanche et jour férié : NC NUIT : Du lundi au samedi : NC Dimanche et jour férié : NC Tarif frais de Gestion en Mandat : 48 € et famille accueil : 27 €
Modalités de saisine	Dès réception de la notification de prise en charge du financeur
Moyens humains	Responsable de secteur, assistante technique, chargé de suivi et d'intervention, intervenants à domicile (agents à domicile, employés à domicile, et auxiliaires de vie sociale).

SCOPAD

TOUS SECTEURS



Statut	Coopérative Numéro et date de l'agrément : SAP 523147445 juin 2015
Coordonnées du siège	12 Rue Evariste Berg - 97490 SAINTE CLOTILDE Tél 02 62 21 82 19 / Fax 02 62 21 82 17 Mail contact@scopad.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : 7J/7 n°urgence et messagerie Physique : Lundi au Vendredi de 08h00 à 17h00
Mode d'intervention	✓ Prestataire ✓ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✓ Garde-malade à l'exclusion de soins ✓ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✓ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✓ Petits travaux de jardinage ✓ Travaux de petit bricolage ✓ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✓ Livraison de repas à domicile ✓ Livraison de courses à domicile ✗ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✓ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✓ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Toute l'île

Horaires d'intervention	7J/7 24h/24
Tarif horaire (hors prise en charge)	20,50 € Frais de dossier/de gestion : 0.00 €
Modalités de saisine	Mail, fax, téléphone
Moyens humains	Directeur, Responsables de secteur, aide à domicile (agent à domicile, employé à domicile, auxiliaire de vie sociale)

SESAP Réunion

SECTEUR NORD



Statut	EURL Numéro et date de l'agrément : SAP 789185642 le 13/11/2012
Coordonnées du siège	30 rue Roger PAYET Rivière des Pluies - 97438 SAINTE MARIE Tél 02 62 47 47 01 / 02 62 31 97 39 Mails sesap.reunion@orange.fr nadia.lagourgue-souidi@sesap-reunion.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : tous les jours 24h/24h Physique : du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30
Mode d'intervention	✓ Prestataire ✗ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✗ Garde-malade à l'exclusion de soins ✓ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✓ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✓ Petits travaux de jardinage ✓ Travaux de petit bricolage ✓ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✓ Livraison de repas à domicile ✓ Livraison de courses à domicile ✓ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✓ Assistance informatique à domicile ✓ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✓ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Saint Denis / Sainte Marie
Horaires d'intervention	De jour comme nuit
Tarif horaire (hors prise en charge)	JOUR : Du lundi au samedi : 6h-18h / 18,51€ Dimanche et jour férié : 6h-18h / Devis en fonction des tâches NUIT : Du lundi au samedi : 18h-6h / 27,77€ Dimanche et jour férié : 18h-6h / Devis en fonction des tâches

	Frais de dossier/de gestion : NA
Modalités de saisine	Logiciel
Moyens humains	Aide-soignant, auxiliaire de Vie Sociale, aide Ménagère Directrice : Infirmière Libérale 20 ans d'expérience

SIR

TOUS SECTEURS



Statut	Association loi 1901 Numéro et date de l'agrément : SAP 517820197
Coordonnées du siège	554 ZAC Andropolis – Immeuble les Salazes N° 428 - 97440 SAINT-ANDRÉ Tél 02 62 47 51 27 Mail assosir@gmail.com Site web www.sir974web.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : 7J / 7 Physique : Lundi au Vendredi de 08h00 à 17h00
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestataire ✗ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✗ Garde-malade à l'exclusion de soins ✓ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✓ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✓ Petits travaux de jardinage ✓ Travaux de petit bricolage ✗ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✗ Livraison de repas à domicile ✓ Livraison de courses à domicile ✓ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✓ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✓ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Toute l'île
Horaires d'intervention	De 07H00 à 21h00
Tarif horaire (hors prise en charge)	<p>JOUR : Du lundi au samedi : 17,30 € - 18.27 € Dimanche et jour férié : + 25 %</p> <p>NUIT : Du lundi au samedi : Forfait de 10.50 € et 17.50 € Dimanche et jour férié : + 25 %</p> <p>Frais de dossier/de gestion : NC</p>
Modalités de saisine	NC

Moyens humains	91
----------------	----

SMAPA
TOUS SECTEURS


Statut	Association loi 1901 Numéro et date de l'agrément : SAP 490375011
Coordonnées du siège	21 Rue de l'ancienne Poste - 97490 SAINTE-CLOTILDE Tél 02 62 46 04 16 / Fax 02 62 46 04 16 Mail contact@smapa.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 sans interruption
Mode d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestataire ✓ Mandataire
Offre de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assistance aux personnes âgées à leur domicile, de personnes handicapées, ou atteinte de pathologie chronique à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ✗ Garde-malade à l'exclusion de soins ✗ Prestation de conduite du véhicule personnel des PA, PH ou atteintes de PC ✗ Accompagnement des PA, PH ou atteintes de PC dans leurs déplacements en dehors de leur domicile ✓ Entretien de la maison ✓ Petits travaux de jardinage ✓ Travaux de petit bricolage ✗ Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ✓ Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses) ✗ Livraison de repas à domicile ✗ Livraison de courses à domicile ✗ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ✗ Assistance informatique à domicile ✗ Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes ✓ Assistance administrative à domicile
Secteur d'intervention	Toute l'île
Horaires d'intervention	7h00 à 21h00
Tarif horaire (hors prise en charge)	JOUR : Du lundi au samedi : 18.27€ Dimanche et jour férié : 26.50€ (le 1er mai : 36.54€) Frais de dossier/de gestion : NC
Modalités de saisine	NC
Moyens humains	Intervenant à domicile

Certains CCAS proposent aussi un service d'aide à domicile.
Voir la rubrique p°53

Téléassistance

Public :

La Téléassistance s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus et, selon les services, aux personnes handicapées ou présentant des difficultés passagères.

Saisine :

La Téléassistance peut être saisie par la personne elle-même, son entourage ou par tout professionnel du champ sanitaire, social ou médico-social.

MISSIONS

- Participer au maintien à domicile des personnes âgées
- Permettre de rompre l'isolement et l'anxiété par l'amélioration du sentiment de sécurité
- Éviter les complications dues à de nombreux accidents domestiques (chutes, etc.)
- Développer le lien social et consolider les relations de voisinage afin de lutter contre l'isolement.

AWP Réunion SAS

TOUS SECTEURS



Contact	32 rue du Général de Gaulle La Réserve - 97438 SAINTE-MARIE Tel 02 62 90 99 89
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : 24h/24 7h/7
Caractéristiques de la téléassistance	Le service fonctionne 7j/7 et 24h/24. La téléassistance est le meilleur moyen d'être rassuré (bénéficiaire-aidants) ainsi il permet de favoriser le maintien à domicile. L'installation est simple et rapide : une prise de courant et une prise téléphonique suffisent pour le branchement de l'appareil.
Maintenance technique	02 62 90 99 89 Changement des piles et batteries gratuit
Secteur d'intervention	Toute l'île
Coût	30 € ttc/mois Frais d'installation offerts (45 € TTC)
Aides financières possibles	<ul style="list-style-type: none">• Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) du CD974• LA MDPH dans certains cas• La CRR action sociale dans certains cas

IDEA

NC



Contact	138 route Ligne Paradis - 97410 SAINT-PIERRE Tel : 02 62 91 94 23 / Fax 02 62 26 02 56 Mail sas@idea.re
Jours et horaires d'accueil	NC
Caractéristiques de la téléassistance	NC
Maintenance technique	NC
Secteur d'intervention	NC
Coût	NC
Aides financières possibles	NC

TSR

TOUS SECTEURS



Contact	Immeuble Kerveguene - N°10 40 Louis Breguet 97420 ZAC 200 – LE PORT Tel 02 62 41 61 00 – 06 92 90 54 61 Fax 02 62 41 17 92 Mail tsr@tsr-run.fr Site web www.tsr-run.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : 24H/24 Physique : du lundi au vendredi de 8H30 à 17H00
Caractéristiques de la téléassistance	Notre centre de téléassistance est agréé APSAD. Nous disposons d'un parc global de plus de mille abonnés en téléassistance. Créé en 1990.
Maintenance technique	Oui, par échange standard
Secteur d'intervention	Toute l'île
Coût	Devis gratuit 30€ par mois pour 1 personne 34€ par mois pour 2 personnes 43€50 par mois pour l'équipement GPRS « sans ligne fixe » Sont offerts les frais de déplacement, de main d'œuvre, et de mise en service. Le dispositif est également mis à disposition.
Aides financières possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil départemental dans le cadre de l'APA • La MDPH • Les CCAS

Veille a nou

NC



Contact	33 lot les Cazales - 97440 SAINT-ANDRÉ Tel 02 62 46 26 19 / Fax 02 62 46 26 17 Mail veyanou@orange.fr
Jours et horaires d'accueil	NC
Caractéristiques de la téléassistance	NC
Maintenance technique	NC
Secteur d'intervention	NC
Coût	NC
Aides financières possibles	NC

La vitrine médicale

NC



Contact	21 rue de l'Europe – La Trinité - 97400 SAINT-DENIS Tel 02 62 91 94 23 / Fax 02 62 26 02 56 Mail sas@idea.re
Jours et horaires d'accueil	NC
Caractéristiques de la téléassistance	NC
Maintenance technique	NC
Secteur d'intervention	NC
Coût	NC
Aides financières possibles	NC

Distributeurs de matériels médicaux et Prestataires de Santé à Domicile (PSAD)

Participation financière du bénéficiaire :

Ces technologies et prestations associées sont dans la quasi-totalité des cas délivrés au patient sur prescription médicale et font l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie sur la base des tarifs de responsabilité définis par la Liste des produits et prestations remboursables (LPPR).

Les activités (en fonction de la structure) :

Prise en charge à domicile des pathologies chroniques, principalement par la mise en œuvre de :

- prestations destinées aux personnes diabétiques, aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson... : système de perfusion par pompe externe
- prestations destinées au traitement de pathologies respiratoires : système d'oxygénothérapie (en poste fixe ou permettant la déambulation) ventilation par pression positive continue pour le traitement de l'apnée du sommeil...

La mise en œuvre à domicile de traitements ambulatoires spécifiques, notamment par la mise en place de :

- prestations et matériels pour perfusion pour l'administration de chimiothérapies anticancéreuses, d'antitibiothérapies pour le traitement de maladies au long cours, chroniques ou récidivantes...
- prestations et matériels de nutrition par voie veineuse ou gastrique (forfaits de nutrition entérale avec ou sans pompe, sondes, bouton de gastrostomie avec ou sans pompe, nutriments) à destination des patients présentant un état de dénutrition avérée ou un risque de dénutrition lié à une pathologie digestive ou extra-digestive.

La mise à disposition d'aides techniques aux personnes en situation de dépendance ou de handicap en vue de leur maintien à domicile. Ce champ recouvre notamment :

- des matériels destinés à l'équipement du domicile : lits médicaux, appareils de verticalisation...
- des aides à la mobilité : fauteuils roulants (électriques ou à propulsion manuelle), cannes, béquilles, déambulateurs.
- des dispositifs pour la prévention des escarres : coussins et matelas, compresseurs...
- des dispositifs pour la prise en charge de l'incontinence : alèses, protections, sondes...

Cadre légal :

- Décret no 2006-1637 du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires de services et distributeurs de matériels, y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap.
- Décret du 21 décembre 2006 relatif aux prestataires.
- Arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de la délivrance mentionnées aux articles D. 5232-10 et D. 5232-12 et fixant la liste des matériels et services prévue à l'article L. 5232-3 du code de la santé publique.
- Décret du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires.
- Arrêté du 16 juin 2014 portant inscription des prestations associées pour Nutrition Parentérale à Domicile à la sous-section 4, section 5, chapitre 1, Titre I, et Prestations associées à la Nutrition Entérale à domicile.
- Arrêté du 12 avril 2016 portant modification des conditions d'inscription des dispositifs médicaux de Perfusion et de nutrition parentérale à Domicile et prestations associées sur la liste des prestations prévues à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

MISSIONS

Le matériel médical et les dispositifs médicaux (DM) sont des produits de santé qui sont définis dans le Code de la Santé publique (CSP) à l'article L. 5211-1, Cinquième partie, Livre II, Titre I, Chapitre I.

Ces produits sont distribués par différents professionnels : distributeurs, pharmaciens, les prestataires de santé à domicile, ...

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) assurent la fourniture aux patients en situation de dépendance, de handicap ou de maladie, des services nécessaires à leur prise en charge médicale ou paramédicale à domicile. Ces services ou prestations accompagnent la mise à disposition de technologies qui facilitent la mise en œuvre de traitements ambulatoires et des équipements destinés au maintien à domicile des patients.

- Arrêté du 30 mai 2016 portant extension d'application de la convention nationale organisant les Rapports entre les prestataires délivrant des produits et prestations inscrits aux titres I et IV et au chapitre 4 du titre II de la ; liste prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale et l'assurance maladie.

ARAR

TOUS SECTEURS



Statut	Association loi 1901
Contact	Siège : 4, rue de Hanoï ZAC Balthazar - 97419 LA POSSESSION Antenne Sud : 15 avenue de Toulouse ZAC Bel Air - 97450 SAINT LOUIS Antenne Nord/Est : 56 route de Montgaillard - 97400 SAINT DENIS Tél 02 62 71 97 50 / Fax 02 62 22 61 64 Mail info@arar.re / Site web www.arar.fr
Autorisation	Inscription au registre du commerce Conventionnement CGSS Respect de la convention nationale
Catégorie	1
Certification	ISO 9001
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	Tout âge
Prestations et services proposés	Assure la mise à disposition à domicile des services et des dispositifs médicaux nécessaires au traitement des patients (systèmes de perfusion, matériels d'assistance respiratoire, systèmes d'insulinothérapie par pompe externe, etc...).
Conditions d'admissions	Prescription du médecin traitant
Participation financière du bénéficiaire	Prise en charge CGSS
Composition de l'équipe	Médecin, assistante sociale, pharmacien, infirmier-diététicien, technicien
Horaire d'intervention	7j/7 et 24h/24
Astreinte physique Astreinte téléphonique	7j/7 et 24h/24
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Saisine	Prescription du médecin traitant ou hospitalier



Statut	Entreprise
Contact	4 Bis Rue Paul Verlaine ZI 2 - 97420 LE PORT Tél 02 62 26 22 42 / Fax 02 62 26 21 08 Baside Le Confort Médical - 25 Bis Rue Luc Lorion - 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 22 47 40 Mails info@bastide.re / direction@bastide.re
Autorisation	NC
Catégorie	Magasin de matériel médical
Certification	NC
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	NC
Prestations et services proposés	Vente et location de matériel médical
Conditions d'admissions	NC
Participation financière du bénéficiaire	Selon prise en charge
Composition de l'équipe	6 personnes (agents polyvalents et techniciens)
Horaire d'intervention	7j/7 et 24h/24
Astreinte physique Astreinte téléphonique	7j/7 et 24h/24
Jours et horaires d'accueil	NC
Saisine	NC



Statut	Entreprise
Contact	22 rue des fabriques - 97410 SAINT PIERRE 2 rue de Foucherolles - 97490 SAINTE CLOTILDE Tel 02 62 39 35 91 / Fax : 02 62 45 52 09 Mail agence@isis-reunion.fr / Site web isismedical.fr
Autorisation	NC
Catégorie	Prestataire de santé à domicile
Certification	NC
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	Tous patients

Prestations et services proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Division Diabète : suivi du patient sous pompe à insuline • Division Nutrition : mise en place de traitement par perfusion à domicile (réhydratation, antibiothérapie, parkinson...), mise en place d'alimentation artificielle, suivi nutritionnel • Division Respiration : oxygénothérapie, ventilation, prise en charge
Conditions d'admissions	Sur prescription médicale
Participation financière du bénéficiaire	Prise en charge CGSS des soins Devis possible sur demande
Composition de l'équipe	Diététicien, Infirmier, Pharmacien, Technicien respiratoire
Horaire d'intervention	Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Astreinte physique Astreinte téléphonique	7 jours sur 7 / 24 heures sur 24
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 Physique à Saint-Pierre : lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Saisine	Téléphone, Fax, Mail

MHADOM

TOUS SECTEURS



Statut	Entreprise
Contact	7 rue du cap rond, 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 703 704 / Fax : 02 62 703 705 Mails mha-dom@orange.fr
Autorisation	Par la caisse générale de sécurité sociale de la Réunion
Catégorie	NC
Certification	Centrale REHA-TEAM certifié ISO 9001
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	Tout public en perte d'autonomie ou nécessitant des soins à domicile
Prestations et services proposés	Aménagement du domicile, matériel médical, Fauteuil roulant manuel
Conditions d'admissions	Aucune
Participation financière du bénéficiaire	Aucune, sauf pour les produits non remboursés ou avec dépassement
Composition de l'équipe	Pharmacien, Infirmière coordinatrice, Ergothérapeute, Diététicienne, Techniciens qualifiés.
Horaire d'intervention	Du lundi au vendredi 8h00 -17h00
Astreinte physique Astreinte téléphonique	Infirmière coordinatrice 06 92 10 85 17 7 jrs/7 et 24h/24
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : Physique : du lundi au vendredi de 8h à 17h au magasin

Saisine	Demande par mail, téléphone, fax, au magasin, aucun document particulier
---------	--

Pour Être Bien Chez Soi

TOUS SECTEURS



Statut	Entreprise privée
Contact	8 Rode de l'Oasis Montgaillard - 97400 SAINT-DENIS Tel 02 62 30 20 40 / Fax 02 62 30 30 10 Mail secretariat@pebcs.re
Autorisation	Agrément CGSS
Catégorie	PSAD – acteurs de santé structurés
Certification	ISO 9001 -ISO 26000 (RSE)
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	Tout âge avec une orientation personnes âgées ou personnes porteuses de handicap
Prestations et services proposés	Assure la fourniture de dispositifs médicaux aux patients en situation de dépendance, de handicap ou de maladie, et des services nécessaires à leur prise en charge médicale ou paramédicale à domicile. Ces services ou prestations accompagnent la mise à disposition de technologies qui facilitent la mise en oeuvre de traitements ambulatoires et des équipements destinés au maintien à domicile des patients.
Conditions d'admissions	Validation du Médecin Traitant – Libre choix du patient validé
Participation financière du bénéficiaire	La prestation est en générale prise en charge sur prescription par la CGSS (caisses primaires et mutuelles), par l'APA et la MDPH lorsque la prise en charge de la Caisse est impossible ou pas complète.
Composition de l'équipe	20 personnes dont : directeur, médecin garant, infirmiers, psychologue, diététicien, ergothérapeute, coordonnateurs responsables de secteur, techniciens qualifiés PSDM, secrétaires administratives.
Horaire d'intervention	8h00 à 18h00
Astreinte physique Astreinte téléphonique	02 62 30 20 40 7j/7 et 24h/24. WE et jours fériés inclus Service d'astreinte de Coordination Technique
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi
Saisine	NC

REHAMAT
TOUS SECTEURS


Statut	Entreprise
Contact	7 rue du cap rond - 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 35 56 35 / Fax 02 62 35 57 35 Mail reha-mat@wanadoo.fr / Site web rehamat.fr/
Autorisation	Par la caisse générale de sécurité sociale de la Réunion
Catégorie	2, 3 et 4
Certification	Centrale REHA-TEAM certifié ISO9001
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	Tout public en perte d'autonomie ou nécessitant des soins à domicile
Prestations et services proposés	Aménagement du domicile, matériel médical, Fauteuil roulant manuel ou électrique, perfusion, nutrition, Stomie, incontinence, plaie et cicatrisation.
Conditions d'admissions	Aucune
Participation financière du bénéficiaire	Aucune, sauf pour les produits non remboursés ou avec dépassement.
Composition de l'équipe	Pharmacien, infirmière coordinatrice, ergothérapeute, diététicienne, technicien qualifié.
Horaire d'intervention	Du lundi au vendredi 8h00-17h00
Astreinte physique Astreinte téléphonique	NC
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : 02 62 35 56 35 Physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 au magasin
Saisine	Demande par mail, téléphone, fax, au magasin, aucun document particulier

RUN MÉDICAL SERVICE
TOUS SECTEURS


Statut	SARL
Contact	81 rue Romain Rolland - 97419 LA POSSESSION Tél 02 62 25 97 56 / Fax 02 62 25 99 56 Mail rmside@gmail.com
Autorisation	NC
Catégorie	NC
Certification	NC
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	Tout public

Prestations et services proposés	Perfusion et nutrition
Conditions d'admissions	NC
Participation financière du bénéficiaire	Selon Liste des Produits et Prestations
Composition de l'équipe	Infirmier(s)
Horaire d'intervention	NC
Astreinte physique Astreinte téléphonique	H24/J7
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : NC Physique : NC
Saisine	Sur appel téléphonique

SYMBIOSE MEDICAL

TOUS SECTEURS



Statut	SAS
Contact	10 rue Benjamin Hoareau – ZI N°3 SAINT PIERRE Tél 02 62 25 80 32 / Fax 02 62 25 73 38 Mails contact@symbiosemedical.com / dany.volia@symbiosemedical.com
Autorisation	NC
Catégorie	NC
Certification	NC
Secteur d'intervention	Livraison sur toute l'île
Public	Tout public
Prestations et services proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Vente et location de dispositifs médicaux, paramédicaux • Vente de consommables • Vente de matériels médical (aiguille, seringue, tensiomètre, mobilier...)
Conditions d'admissions	Sur simple appel, sur bon de commande par fax ou mail, ou dans notre magasin
Participation financière du bénéficiaire	Achat ou location selon les produits
Composition de l'équipe	Directeur, commerciaux, animateur commercial, chauffeur livreur, magasinier.
Horaire d'intervention	Du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 17h00
Astreinte physique Astreinte téléphonique	NON
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : oui Physique : du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 17h00

Saisine	Sur simple appel, sur bon de commande par fax ou mail, ou dans notre magasin
---------	--



Accueil de jour

Caractéristiques :

Il s'agit d'accueillir des personnes âgées atteintes de démence de type Alzheimer et/ou troubles apparentés vivant à domicile, pour une ou plusieurs journées par semaine. Chaque personne doit bénéficier d'un projet individualisé d'accompagnement qu'il est souhaitable de formaliser par écrit et de communiquer à l'aidant. Il convient à la fois de pouvoir proposer des activités adaptées et un soutien aux familles ou aux proches qui le souhaitent.

L'accueil de jour peut juridiquement être :

- Adossé à un établissement (EHPAD, établissement de santé)
- Un accueil de jour autonome
- Un accueil de jour itinérant

Personnes accueillies :

- personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou d'une maladie apparentée, à un stade léger à modéré

Activités proposées

- Stimulation cognitive : lecture de journal, atelier mémoire, éveil musical...
- Nutrition : atelier culinaire, cuisine thérapeutique...
- Sorties : culturelles, restaurants, marché forain...
- Bien-Etre/Estime de soi : chant, danse, relaxation...
- Physique adaptée: gymnastique douce, atelier équilibre...
- Manuelles : arthérapie...

MISSIONS

- Maintenir les capacités cognitives
- Favoriser le maintien à domicile
- Préserver l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- Rompre l'isolement et restaurer le lien social
- Permettre aux aidants familiaux de bénéficier d'un temps de répit

Procédure d'admission :

Se renseigner auprès de chaque établissement.

Participation financière du bénéficiaire :

Les tarifs varient selon les établissements et le degré de dépendance de la personne accueillie.

Financements possibles :

Dans le cadre du plan APA, le Conseil Départemental peut prendre en charge partiellement (selon les revenus) le forfait dépendance et le forfait hébergement.

ACCUEIL DE JOUR EHPAD ASTERIA EST

SECTEUR EST



Contact	5 Bis allée Bonnier 97400 - SAINT-DENIS Tél 02 62 94 73 20 / Fax 02 62 21 51 37 Mail asteria.ehpad@orange.fr
Jours et horaires du secrétariat	Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 Physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Jours et horaires d'accueil	Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 Le week end selon les demandes
Capacités autorisées	14 places
Composition de l'équipe	Infirmière coordinatrice, aide-médico psychologique, assistant de soins en gériatrie, animateur, psychomotricienne, art thérapeute, autres spécialistes à la vacation
Possibilité de transport	Paiement prestataire ou remboursement des familles sur la base du forfait plafond réglementaire
Tarifs journaliers au 1er avril 2017	Tarif hébergement : Moins de 60 ans : 41,23 € Plus de 60 ans : 23,13 € Tarif dépendance : GIR 1-2 : 23,66 € GIR 3-4 : 15,01 € GIR 5-6 : 6,37 €

ACCUEIL DE JOUR EHPAD ASTERIA NORD

SECTEUR NORD



Contact	5 Bis allée Bonnier - 97400 SAINT-DENIS Tél 02 62 94 73 20 / Fax 02 62 21 51 37 Mail asteria.ehpad@orange.fr
Jours et horaires du secrétariat	Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 Physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Jours et horaires d'accueil	Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 Le week end selon les demandes
Capacités autorisées	12 places
Composition de l'équipe	Infirmière coordinatrice, aide-médico psychologique, assistant de soins en gériatrie, animateur, psychomotricienne, art thérapeute, autres spécialistes à la vacation
Possibilité de transport	Paiement prestataire ou remboursement des familles sur la base du forfait plafond réglementaire
Tarifs journaliers au 1er avril 2017	Tarif hébergement : Moins de 60 ans : 26,67 € Plus de 60 ans : 12,75 € Tarif dépendance : GIR 1-2 : 20,01 € GIR 3-4 : 12,70 € GIR 5-6 : 5,39 €

ACCUEIL DE JOUR EHPAD CLOVIS HOARAU

SECTEUR NORD



Contact	42 rue du bois de nèfles - 97400 SAINT-DENIS Tél 02 62 90 42 42 / Fax 02 62 90 42 43 Mail ehpad.c-hoarau@croix-rouge.fr
Jours et horaires du secrétariat	Téléphonique : du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00 Physique : du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00
Jours et horaires d'accueil	Lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Capacités autorisées	12 places
Composition de l'équipe	Aide soignante, art thérapeute, infirmier coordinateur
Possibilité de transport	non
Tarifs journaliers au 1er avril 2017	Tarif hébergement : 8.04€ Tarif dépendance : GIR 1-2 : 14.73€ GIR 3-4 : 9.35€

ACCUEIL DE JOUR EHPAD Marie Françoise DUPUIS

SECTEUR OUEST



Contact	48 Avenue du Capricorne – 97434 SAINT-GILLES LES BAINS Tél 02 62 44 44 00 / Fax 02 62 71 68 00 Mail accueil@dv-reunion.com
Jours et horaires du secrétariat	Téléphonique et physique : du lundi au dimanche De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Jours et horaires d'accueil	Lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Capacités autorisées	14 places
Composition de l'équipe	Psychomotricienne, psychologue, soignant, personnel de restauration et de service hôtelier
Possibilité de transport	Oui
Tarifs au 1er avril 2017	Contactez l'établissement pour plus d'information

ACCUEIL DE JOUR EHPAD BOIS D'OLIVES

SECTEUR SUD



Contact	4 bis, chemin Palma, Bois d'Olives - 97410 SAINT PIERRE Tél 02 62 91 72 87 Mail e.ahkow@favron.org
Jours et horaires du secrétariat	Téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 Physique du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30
Jours et horaires d'accueil	Lundi au vendredi de 9h00 à 16h00
Capacités autorisées	15 personnes par jour
Composition de l'équipe	Aide médico-psychologique, aide-soignant, agent de service logistique, psychologue coordinatrice
Possibilité de transport	Oui : transport conventionné avec l'établissement
Tarifs au 1er avril 2017	Tarif hébergement : + 60 ans : 18,25 euros - 60 ans : 41,94 euros Tarif dépendance : GIR 1-2 : 26,98 euros GIR 3-4 : 17,12 euros

ACCUEIL DE JOUR EHPAD RAVINE BLANCHE

SECTEUR SUD



Contact	80 D Boulevard Hubert Delisle - 97410 SAINT-PIERRE Tél 02 62 71 67 02 Mail c.joffre@favron.org
Jours et horaires du secrétariat	Téléphonique : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 Physique : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Jours et horaires d'accueil	Lundi au vendredi de 9h00 à 16h00
Capacités autorisées	15 personnes par jour
Composition de l'équipe	Aide médico-psychologique, aides-soignants, agent de service logistique, ergothérapeute, psychologue coordinatrice
Possibilité de transport	Oui : transport conventionné avec l'établissement
Tarifs au 1er avril 2017	Tarif hébergement : + 60 ans : 18,06 euros - 60 ans : 42,10 euros Tarif dépendance : GIR 1-2 : 27,37 euros GIR 3-4 : 17,37 euros

Associations

ALMA Réunion

TOUS SECTEURS



Statut	Présidée par Pascale SAVOYE Année de création : 2000
Contact	Adresse du siège : BP 163 – 97463 SAINT-PAUL Cedex Tél 02 62 41 53 48 / Fax 02 62 21 03 39 Mail alma.reunion@gmail.com
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : Mardi matin de 9h00 à 12h00 et jeudi après-midi de 13h00 à 16h00 Physique : Néant
Missions	Une équipe de bénévoles formée pour écouter, aider, conseiller, orienter, soutenir, tous ceux qui font appel à elle et qui sont confrontés à une situation compromettant gravement la santé physique ou morale d'un proche, d'un ami, d'un voisin, âgé ou handicapé, dans son cadre familial ou en institution
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'actions de prévention de la maltraitance • Traitement des situations de maltraitance • Permanence téléphonique : le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 13h00 à 16h00 ou le 3977 du lundi au vendredi de 11h00 à 19h00 (heure métropole, coût d'un appel local)
Public	Personnes âgées et adultes handicapés
Adhésion Coût éventuel	Cotisation annuelle : 10 euros
Composition de l'équipe	5 écoutants / 4 référents
Conventionnement	EHPAD Les Lataniers et Astéria

3A 974 (Association des Aidants et Aidés 974)

TOUS SECTEURS



Statut	Association loi 1901 présidé par M. FUTOL Année de création : 2016
Contact	Adresse du siège : 1 bis chemin des acacias - PK 17 - 97418 LA PLAINE DES CAFRES Tél 06 92 52 72 97 Mail associationaaa974@gmail.com Site web en construction Facebook AAA974
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi Physique : voir Actions
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des liens entre aidants • Permettre aux aidants de s'évader de temps en temps du quotidien • Faciliter la relation Aidants-Aidés
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence physique Jeudi matin 9h à 12h à St Pierre (site moulin à café) Un lundi sur deux 9h 12h Les Avirons (Mission locale) Un mardi sur deux de 9h à 12h St Denis à l'Espace Reydellet

	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence téléphonique • Sorties • Rencontres conviviales entre pairs • Groupes de parole mensuel (un dans le Sud et un dans le Nord) Les actions peuvent se faire en présence de l'aidé
Public	Tout aidant
Adhésion Coût éventuel	Adhésion : 10 euros
Composition de l'équipe	Bénévoles, psychologue-sophrologue.
Partenaires	GIPSAP

Association Prévention Suicide (APS)

TOUS SECTEURS



Statut	Année de création : 2002
Contact	Adresse du siège : 138 bis rue Marius et Ary Leblond - 97430 LE TAMPON Tél 02 62 35 69 38 / N°vert 0800 620262 Mail kersoleil@orange.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : 24/24 au N°vert Physique : Néant
Missions	Aider les personnes en crise suicidaire à s'exprimer sur leur mal être pour réduire le stress, la tension, la souffrance afin de ne pas choisir le suicide comme solution à leurs problématiques. Des écoutants bénévoles se rendent disponibles pour réaliser cette action sociale et solidaire.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoute 24h/24 (n°vert) • Actions d'information • Actions de formation • Ateliers sur la prévention du suicide Intervention sur toute l'île
Public	Personnes en détresse morale et crise suicidaire

Cœur Social

SECTEUR NORD



Statut	Association loi 1901 présidé par Mme NIFLORE Sylviane Année de création : 2015
Contact	Adresse du siège : 54 Rue Méziaire Guignard, Bât 50 - Le Clos Tessan 97490 SAINTE CLOTILDE Tél 06 92 06 17 85 Mail coeursocial974@gmail.com
Jours et horaires d'accueil	Astreinte téléphonique : 24h/24 7J/7 dans le cadre du mandat Physique : de 8h00 à 12h00 du Lundi au vendredi
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Aider et assister les personnes âgées et handicapées dans leur rôle de particulier employeur • Assurer un suivi administratif et juridique encadré • Mettre en place des actions individuelles et collectives d'information, de formation et de soutien pour l'accompagnement des aidants familiaux ayant à leur charge un malade atteint de maladie neurodégénérative

Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence physique • Rencontres conviviales entre pairs • Petit déjeuner des aidants • Forum de discussion • Ecoute, accompagnement, soutien
Public	Aidant et aidé atteint de maladie neurodégénérative
Adhésion Coût éventuel	Adhésion : 5 euros
Composition de l'équipe	Bénévoles et assistant administratif

France Alzheimer Réunion

TOUS SECTEURS



Statut	Association présidée par Madame Gabrielle FONTAINE Année de création : 17 juillet 1997
Contact	<p>Adresse du siège : 26 bis, rue des écoliers – Le Chaudron – 97490 SAINTE-CLOTILDE Tél 02 62 94 30 20 / Fax 02 62 53 85 92</p> <p>Mail contact@reunion-alzheimer.org Site web www.reunion-alzheimer.org</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : Du lundi au vendredi de 8H30 à 15H30 Physique : Du lundi au vendredi de 8H30 à 15H30</p>
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les malades et leur famille à faire face à la maladie • Encourager la recherche médicale • Informer les familles des malades et professionnels de santé • Sensibiliser l'opinion publique sur l'importance humaine et sociale de la maladie • Agir auprès des organismes publics pour une meilleure prise en charge des malades
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Permanence physique et téléphonique : <ul style="list-style-type: none"> - Saint Denis : du lundi au vendredi de 8h30 à 15H30 / 02 62 94 30 20 26 bis, rue des écoliers – Le Chaudron – 97490 SAINTE CLOTILDE - Le Port : le jeudi de 9H à 11H / 02 62 32 01 61 55, Avenue Raymond Mondon – 120 Magellan Bât A Porte 3 – 97420 LE PORT - Sainte Marie : le mardi de 9H à 12H, le jeudi de 9H à 12H, le 1er et 3e samedi du mois de 9H à 12H / 02 62 37 92 21 Rue Marcel Pagnol – SHLMR Aube Claire Bât F Porte 3000 – La Convenance – 97438 SAINTE MARIE • Soutien psychologique pour les aidants familiaux : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de paroles <ul style="list-style-type: none"> - Saint Benoit : 1 vendredi par mois de 9H à 11H 25, Avenue Jean Jaurès 97470 SAINT BENOIT - Saint André : 1 jeudi par mois de 13H30 à 15H30 60, rue Dumesnil d'Engente- Bât SIDR n° 1 Corbeilles d'or - 97440 SAINT ANDRE - Sainte Marie : 1 vendredi par mois de 14H à 16H Rue Marcel Pagnol - SHLMR Aube Claire Bât F Porte 3000 – La Convenance 97438 SAINTE MARIE - Sainte Clotilde : 1 jeudi par mois de 9H30 à 11H30 26 bis, rue des écoliers 97490 SAINTE CLOTILDE - Sainte Clotilde : 1 samedi par mois de 9H à 11H 52, rue Emile Grimaud- 97490 SAINTE CLOTILDE - Le Port : 1 mardi par mois de 13H30 à 15H30 55, Avenue Raymond Mondon – 120 MAGELLAN Bât A Porte 3 – 97420 LE PORT - Saint Pierre : le 2e vendredi du mois de 9H à 11H E.H.P.A.D Ravine Blanche- 80 D, Boulevard Hubert Delisle 97410 SAINT PIERRE • Consultation individuelle sur rdv

	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers collectifs d'art thérapie pour les malades <ul style="list-style-type: none"> - Saint André : le jeudi de 13H30 à 15H30 E.H.P.A.D Village 3ème âge - 60, rue Dumesnil d'engente - 97440 SAINT ANDRE - Saint Denis : le lundi de 14H à 16H E.H.P.A.D Astéria- 5 bis, Allée Bonnier 97400 SAINT DENIS - Le Port : 1 mardi par mois de 13H30 à 15H30 55, Avenue Raymond Mondon – 120 MAGELLAN Bât A Porte 3 – 97420 LE PORT • Ateliers d'accompagnement des malades et des aidants à domicile (à la demande de la famille) • Formation des aidants familiaux (sur inscription)
Public	Aidants familiaux, malades Alzheimer
Adhésion Coût éventuel	10 € par an
Composition de l'équipe	Une Présidente, une assistante de direction, une chargée de mission vacataire, des psychologues vacataires, un art thérapeute vacataire ...
Conventionnement	E.H.P.A.D Saint François à Ste Clotilde, E.H.P.A.D Astéria à Saint Denis, E.H.P.A.D Village 3ème âge à Saint André, E.H.P.A.D de la Ravine Blanche à Saint Pierre.

France AVC Réunion

TOUS SECTEURS



Statut	Association présidée par Dr Gilles Bourdais Année de création : 2013
Contact	<p>Adresse du siège : CHU Félix Guyon – Service de Neurologie – Unité neuro-vasculaire - Allée des Topazes, Bellepierre - 97400 SAINT DENIS</p> <p>Tél 06 92 14 46 80</p> <p>Mail franceavcreunion@gmail.com</p>
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des familles et victimes d'AVC • Mise en place de groupes de parole et ateliers • Mise en place de différentes campagnes et actions de prévention
Actions	Permanence physique : mercredi de 8h30 à 12h00 (maison des usagers, CHU Félix Guyon)
Public	Victimes et familles de victimes d'AVC.
Adhésion Coût éventuel	20 € par an
Composition de l'équipe	Président, vice-président, secrétaire générale, trésorier, assistante communication.
Conventionnement	NC

Maladie neurodégénérative & collectif

TOUS SECTEURS



Statut	Sigle MND & Co Association présidée par Mme Daphnée Schott Année de création : 2016
Contact	Adresse du siège : 15 impasse Théophile Lallemand - 97427 ETANG SALÉ Tél 06 92 14 46 80 Mail mnd.co.974@gmail.com
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : NC Physique : NC
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la politique d'intégration sociale des personnes atteints de maladie neurodégénérative et veiller à son application. • Favoriser le développement et l'amélioration du dispositif d'accompagnement dans tout le département de la Réunion. • Promouvoir et conduire des actions d'éducation thérapeutique du patient et de sa famille et qui visent l'autonomisation des personnes face à la pathologie.
Actions	NC
Public	NC
Adhésion Coût éventuel	NC
Composition de l'équipe	Président, membre fondateur, trésorière
Conventionnement	NC

S.O.S Gramounes isolés

TOUS SECTEURS



Statut	Association présidée par Monsieur LOUAISEL Patrice Année de création : 2017
Contact	Adresse du siège : 1066 Chemin du Centre - 97440 SAINT-ANDRÉ Tél 02 62 58 25 81 Mail louaiselpatrice@gmail.com Facebook SOS gramounes isolés
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : Du lundi au vendredi de 8H00 à 16H00 Physique : Du lundi au vendredi de 8H00 à 16H00
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Sortir de la solitude les personnes âgées isolées ayant des problèmes de mobilité (pas de voiture, petit handicap...) • Proposer des activités thérapeutiques
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil familles lors des fêtes • Visite hebdomadaire à domicile • Conversation téléphonique • Sorties conviviales mensuelles • Cohabitation solidaire
Public	Personnes âgées isolées (et/ou) légèrement handicapées ne pouvant plus danser, ni fréquenter les clubs (+ de 65 ans)

Adhésion Coût éventuel	10 € par an
Composition de l'équipe	Equipe de bénévoles dotés d'une voiture et participant à l'organisation et à l'animation de nos journées conviviales mensuelles

Equipe Spécialisée Alzheimer

L'équipe se compose :

- d'un cadre assurant la gestion managériale, administrative et financière de l'établissement médicosocial,
- d'un infirmier coordonnateur assurant l'évaluation de la personne malade et de son « aidant principal », ainsi que le suivi de chaque situation,
- d'un ergothérapeute et/ou d'un psychomotricien assurant la passation de bilans d'ergothérapie et de psychomotricité, ainsi que l'instauration et le suivi des activités visant à améliorer la vie quotidienne de la personne prise en charge et du foyer l'accueillant,
- d'Assistants en Soins de Gériatrie (ASG), qui assurent l'animation et le suivi des activités proposées.

Personnes accueillies :

Personnes de +60 ans atteinte de Maladie d'Alzheimer vivant à domicile (familles d'accueil incluses).

Prestations :

- Activités de stimulation
- Soutien psychologique
- Conseil et orientation
- Prévention des chutes et accidents domestiques

Cadre légal :

Circulaire DGCS/SD3A no 2011-110 du 23 mars 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer

MISSIONS

Accompagner les personnes malades d'Alzheimer et troubles apparentés vivant à domicile et aide aux aidants.

L'objectif est d'aider à :

- maintenir leur autonomie en stimulant leurs capacités
- diminuer les éventuels troubles du comportement
- améliorer la relation patient-aidant

(Source : personnes-agees.gouv.fr)

Conditions d'admission :

- Prescription médicale du médecin traitant ou médecin spécialiste précisant le nombre de séances avec la mention « réhabilitation cognitives » ou « stimulation cognitivo-comportementale »
- Formulaire à compléter auprès du secrétariat
- Fournir une attestation de sécurité sociale à jour
- Mini Mental State >15

Financements possibles :

Prise en charge Assurance Maladie
Devis nécessaire si le patient n'a pas d'ALD ni de mutuelle.

Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
Croix-Rouge Française

SECTEURS EST, NORD, OUEST



Statut	Association loi 1901
Contact	Service rattachée au SSIAD Site principal : 40 B, rue du Bois de Nèfles – 97400 SAINT-DENIS Antennes : Saint-Denis : 56 ter chemin Lory Lebreton Bras-Panon : 35 bis, chemin du Vanillier Saint-Paul : 10 rue du 20 décembre Tél 02 62 710 733 / Fax 02 62 90 42 43 Mail esa-ssiad.reunion@croix-rouge.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi de 6h30 à 14h30
Capacités autorisées	30 places (13 pour le secteur Ouest et 17 pour le secteur Nord/Est)
Secteur d'intervention	Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Saint-Benoit, La Plaine des Palmistes, Sainte-Anne, La Possession, Le Port et Saint-Leu, Trois-Bassins
Horaire d'intervention	Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00
Composition de l'équipe	Ergothérapeute, assistant en soins en gérontologie, infirmière coordinatrice, psychologue.
Nombre de séances	15 séances d'une heure/semaine / Renouvelable tous les ans

Unité Mobile de Soins Spécialisés Alzheimer (UMSSA)
Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

SECTEUR SUD



Statut	Etablissement public
Contact	C.I.A.S. Unité Mobile de Soins Spécialisés Alzheimer 25 route de l'Entre Deux - BP 376 97 455 SAINT-PIERRE CEDEX. Tél 02 62 25 25 36
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00
Capacités autorisées	30 personnes prises en charge par semaine
Secteur d'intervention	Etang-Salé, Entre-Deux, Petite-Ile, Saint-Louis, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Cilaos
Horaire d'intervention	Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h
Composition de l'équipe	Infirmière coordinatrice, ergothérapeute, psychomotricienne, assistant de soins en gérontologie.
Nombre de séances	19 séances / Renouvelables tous les ans

Groupement d'Intérêt Public – Services A la Personne Réunion

GIP - SAP

TOUS SECTEURS



<p>Sigle : GIP-SAP Réunion</p>	<p>Groupement d'Intérêt Public Année de création : 01/10/2010</p>
<p>Contact</p>	<p>Adresse du siège : GIP-SAP Maison de l'Aide à la Personne 13, rue Fénelon 97400 SAINT DENIS Tél : 02 62 53 29 59 / Fax : 02 62 53 29 60 Mail secretariat@gipsap.re</p>
<p>Jours et horaires d'accueil</p>	<p>Téléphonique : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</p>
<p>Missions</p>	<p>Groupement d'intérêt public spécialisé dans le secteur d'activité de l'aide à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement à la structuration de la filière • accompagnement des aidants familiaux et mise en place d'actions à leur destination
<p>Actions</p>	<p>Permanence physique : Pas d'accueil du public au siège du GIP-SAP. Permanence téléphonique : Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00</p>
<p>Public</p>	<p>Professionnels de la filière d'aide à domicile, aidants familiaux et familles.</p>
<p>Adhésion Coût éventuel</p>	<p>Néant</p>
<p>Composition de l'équipe</p>	<p>09 à 15 salariés</p>
<p>Conventionnement</p>	<p>GIP en conventionnement avec le Conseil Départemental de La Réunion</p>

Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants familiaux

Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants
FONDATION PÈRE FAVRON

SECTEURS
OUEST, SUD



Statut	Fondation reconnue d'utilité publique
Contact	Adresse du siège : 4 bis Chemin Palma, Bois d'Olives - 97410 SAINT-PIERRE Tél 06 92 49 00 25 Mail plateformerepit@favron.org Site Web http://www.favron.org/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du Lundi au Vendredi matin Physique : Lundi, Mardi, Mercredi en journée et Vendredi matin
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Communication auprès des partenaires • Ecoute, soutien, orientation et information auprès des aidants • Mission auprès du couple aidant-aidé : maintien du lien social et compréhension des troubles
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Matinée bien-être 2 fois par mois pour les aidants : séance de yoga, réflexologie plantaire et socio-esthétisme. 2 vendredis/mois de 9h00 à 12h00 à l'EHPAD Bois d'Olives (Saint-Pierre) ou à la Kaz Gran'R de l'Entre-Deux. • Prestation de modelage corporel à domicile ; durée d'une heure. Intervention dans le Sud et l'Ouest de l'île. • Ateliers d'information à destination des aidants • Intervention psychomotricien à domicile pour le duo aidant-aidé afin d'améliorer la relation. Intervention dans le Sud. • Accueil temporaire : Accueil dans l'un des EHPAD de la Fondation pour une durée maximale de 3 mois. Prise en charge possible par l'aide sociale, se rapprocher des assistantes sociales de la Fondation
Public	Aidants qui s'occupent à domicile d'une personne âgée atteinte de maladie d'Alzheimer ou de démence apparentée
Adhésion / Coût éventuel	Gratuité des prestations pour les aidants sauf pour l'accueil temporaire
Composition de l'équipe	Psychologue Coordinatrice, psychomotricienne Des intervenants extérieurs dans le domaine du bien-être
Conventionnement	Convention de partenariat avec le GIP SAP et la CRC



Réseaux de santé

Cadre légal de référence :

Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé (article 84), codifiée aux articles L. 6321-1 et L. 6321-2 du code de la santé publique et parue au JO n° 54 du 5 mars 2002 –

- Décret 2002-1298 du 25 octobre 2002 relatif au financement des réseaux et portant application des articles L.162-43 à L.162-46 du code de la sécurité sociale et modifiant ce code (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)
- Décret n°2002-1463 du 17 décembre 2002 relatif aux critères de qualité, d'organisation et de fonctionnement ainsi que d'évaluation des réseaux de santé et portant application de l'article L. 6321-1 du code de la santé publique.
- Circulaire DGS/SQ2/DAS/DH/DSS/DIRMI n°99-648 du 25 novembre 1999 relative aux réseaux de soins préventifs, curatifs, palliatifs ou sociaux
- Circulaire MIN/DHOS//DSS//CNAMTS/n°610 du 19 décembre 2002, relative aux réseaux de santé

MISSIONS

« Les réseaux de santé sont des regroupements pluridisciplinaires de professionnels de santé (médecins, infirmières) et d'autres professionnels (travailleurs sociaux, personnels administratifs, etc.).

Ils ont une mission d'appui à la coordination polyvalente de proximité, au service des médecins généralistes et des équipes de proximité pour la prise en charge des situations complexes (notamment sur les aspects médico-sociaux), leur permettant de gagner du temps et de mieux orienter les patients ».

RESEAU RRC ONCORUN

TOUS SECTEURS



Statut	Association loi 1901
Contact	Secrétariat Tél 02 62 29 96 19 – Fax 02 62 28 14 49 Mail secretariat@oncorun.net Site web www.oncorun.net
Jours et horaires d'accueil	Du lundi au vendredi de 8H00 à 16H00 Le réseau ne reçoit pas de public
Secteur d'intervention	Coordination régionale Réunion/Mayotte des acteurs de la prise en charge des patients atteints de cancer. Le Réseau ONCORUN n'est pas un réseau de soins mais un réseau de coordination des professionnels de santé.
Public	Patient atteint de pathologie maligne
Missions	Missions des RRC selon les référentiels des réseaux de 2007
Actions	Les actions déployées conformément au référentiel des réseaux dans le but d'assurer la qualité des soins sur le territoire sanitaire Réunion/Mayotte et informer les usagers des offres Régionales de soins.
Saisine	Pas d'inclusion directe des patients
Participation financière du bénéficiaire	Dans le cadre des ALD les patients sont pris en charge par l'assurance maladie.
Composition de l'équipe	L'équipe de coordination : Médecin coordinateur, secrétaires et chargé de mission

RESEAU RéuCARE
(Réunion Coeur Artères Reins Education)

TOUS SECTEURS



Statut	Association à but non lucratif
Contact	97 rue Bois-de-Nèfles - 97400 SAINT-DENIS Tél 02 62 20 26 32 / GSM 06 93 91 92 50 Fax 02 62 20 12 69 Mail secretariat@reucare.org Site web www.oncorun.net
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : de 8h30 à 16h (lundi-jeudi) 15h (vendredi) (possible en principe jusqu'à 18h tous les jours) Physique : de 8h30 à 16h (vendredi 15h) Fermé le samedi et le dimanche.
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	Malades rénaux résidant à La Réunion (critères précis correspondants aux stades 1 à 4 d'atteinte rénale) +/- facteurs d'aggravation tels que diabète, hypertension artérielle, obésité, etc. Adultes sans limite d'âge
Missions	Éviter ou freiner l'aggravation vers le stade terminal (suppléance rénale : dialyses, greffe)
Actions	Appui à la coordination du parcours malade rénal • orientations vers ressources territoriales (activité physique, arrêt du tabac, éducation thérapeutique, structures sociales, associations de patients, etc.)

	<ul style="list-style-type: none"> • orientation vers consultations diététiques et/ou psychologiques (financées dans le réseau) • proposition d'un programme d'ETP (santé des artères et des reins) coordonné dans le réseau • accompagnement du patient (bilan de situation et besoins, remise d'un carnet de suivi santé, aide à la prise de rendez-vous médicaux + rappels, explication d'examen complémentaires, appels de soutien à l'action santé préventive, etc.)
Saisine	Inclusion par le médecin traitant (MT) du patient Pré-inclusion par un médecin spécialiste ou un autre professionnel de santé (+ validation demandée au MT par RéuCARE)
Participation financière du bénéficiaire	Aucune
Composition de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • directrice • médecin coordinateur et coordinatrice paramédicale

RÉSEAU RÉGIONAL D'ADDICTOLOGIE porté par Association SAOME (Santé Addictions Outre-mer)

TOUS SECTEURS



Statut	Association
Contact	9 rue Victor Hugo - 97450 SAINT LOUIS Tél 06 92 956 957
Jours et horaires d'accueil	Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 (pas de services dédiés au particulier / patient / usagers)
Secteur d'intervention	Toute l'île
Public	Professionnels en lien avec l'addictologie
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la coordination des acteurs de l'addictologie afin de soutenir les orientations et les parcours de soins et optimiser l'accès à l'offre de santé. • Venir en appui des médecins libéraux du premier recours et assurer un rôle de fédérateur de l'ensemble des acteurs et des professionnels de santé intervenant dans la prise en charge médicale et institutionnelle des patients en addictologie.
Actions	<p>Appui fonctionnel à la coordination de parcours : annuaires, guides pratiques, plateforme téléphonique, plan personnalisé de santé numérique...</p> <p>Relais d'information sur la thématique des addictions : Lettres d'information, conférences, communiqués médicaux...</p> <p>Outil d'optimisation des pratiques professionnelles et partenariales : ressources bibliographiques, protocoles validés, occasions d'échanges de bonnes pratiques, formations...</p>
Saisine	NC
Participation financière du bénéficiaire	Aucune
Composition de l'équipe	Médecin coordinateur, Coordinateurs d'appui Staff administratif et de communication

Coordinatrice territoriale d'Appui - OIIS APPUI

OIIS APPUI / COORDINATEUR (RICE) D'APPUI TERRITORIALE

TOUS SECTEURS



Statut	Association loi 1901
Contact	11 Chemin Grand Canal – La Bretagne - 97490 SAINTE CLOTILDE Tél 0800 444 974 Mail contact@oiisappui.re MSS oiisappui@oi.mssante.fr
Public concerné	Tout âge, toutes pathologies, tout handicap
Critères d'inclusion	Complexité ressentie par le professionnel de santé qui oriente la situation. <ul style="list-style-type: none"> • Demande précise sur une problématique • Demande d'évaluation globale Consentement de la personne orientée et du médecin traitant
Missions et Interventions	Réalisation d'un plan d'aide au parcours : 1/ Recevoir et valider les sollicitations 2/ Evaluer et proposer 3/ Informer et orienter 4/ Accompagner le patient dans son parcours de santé – 5/ Faciliter la coordination entre les intervenants <i>Conformément au Décret n°2016-919 du 4 juillet 2016 relatif aux fonctions d'appui aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexe.</i>
Saisine	Contacteur la PTA sur le numéro indiqué ci-dessus ou par le biais de la plateforme numérique OIIS360 ou par contact direct aux Coordinatrices d'Appui Territorial. Contact possible par Messagerie Sécurisée de Santé. Tous les professionnels du secteur sanitaire, médico-social ou social peuvent orienter vers les coordinatrices.
File active	Pas de nombre limite de suivi en file active
Secteur d'intervention	Nord-Est : De Saint-Denis à Sainte Rose Ouest : De La montagne à Trois Bassins Sud : De Saint Leu à Saint Philippe
Durée d'intervention	Durée adaptée aux besoins du patient et aux attentes des professionnels. En fonction du temps nécessaire de la réalisation du plan d'appui au parcours.
Délai d'intervention	Sous 48h
Participation financière du bénéficiaire	Aucun pour la personne accompagnée
Jours et heures d'accueil	Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Gestion des Cas - MAIA

Le service de gestion de cas - MAIA

TOUS SECTEURS



Statut	Dispositif porté par l'association France Alzheimer Réunion
Contact	<p>MAIA Nord 26 bis rue des Ecoliers 97490 Ste-Clotilde Port 06 92 16 36 50 / Fax 02 62 53 85 92</p> <p>MAIA Ouest 5 rue des Saphirs, Résidence Renaissance apt 13 97460 St-Paul Port 06 92 11 13 55 / Fax 02 62 18 99 46</p> <p>MAIA Sud 361 rue Raphaël Babet 97480 St-Joseph Port 06 92 30 57 99 / Fax 02 62 11 49 27</p> <p>Mail pilotes@maia.re Site Web www.maia.re</p>
Public concerné	Plus de 60 ans (pour les moins de 60 ans diagnostiqués Maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées), situations complexes selon les critères ci-dessous.
Critères d'inclusion	<p>1/ Situation instable qui compromet le projet de maintien à domicile en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Problèmes d'autonomie fonctionnelle (AVQ et/ou AIVQ) b- Et problèmes relevant du champ médical c- Et problèmes relevant d'une perte d'autonomie décisionnelle <p>2/ Aides et soins insuffisants ou inadaptés</p> <p>3/ Pas d'entourage proche en mesure de mettre en place et coordonner dans la durée les réponses aux besoins OU personnes isolées OU dont l'entourage n'est pas en mesure de mettre en place et coordonner les aides et les soins</p> <p>Le consentement de la personne est recherché.</p> <p>Conformément à l'annexe 7 relative à la mise en œuvre du plan maladies neurodégénératives 2014-2019</p>
Missions et Interventions	<p>1/ Evaluation multidimensionnelle</p> <p>2/ Coordination</p> <p>3/ Suivi des préconisations envisagées en partenariat</p> <p>4/ Accompagner le parcours sanitaire – social – médico-social</p>
Saisine	Les professionnels du secteur médico-social peuvent orienter vers le service de gestion de cas par le biais de la fiche d'orientation (disponible sur le site internet www.maia.re)
File active	40 suivis maximum par gestionnaire de cas en file active.
Secteur d'intervention	Toute l'île
Durée d'intervention	<p>Au long cours</p> <p>Critères de fin d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décès • Institutionnalisation • Déménagement • Refus éclairé
Participation financière du bénéficiaire	Aucune
Jours et heures d'accueil	<p>Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30</p> <p>Physique : nous ne recevons pas de public</p>





Gestion des mesures auprès des majeurs protégés

► Juges des tutelles et Médecins experts

Quel est le rôle du juge des tutelles ?

Le juge des tutelles est un magistrat du siège du tribunal d'instance spécialisé dans la surveillance des administrations légales et de tutelles relatives aux personnes majeures protégées résidant dans son ressort. (Voir définition tutelle p° 129)

Le juge des tutelles dispose d'une triple mission dont l'étendue varie en fonction du régime de protection à laquelle est soumise la personne protégée :

- il est chargé de surveiller la gestion des comptes de la personne protégée, et peut imposer des sanctions, notamment financière, en cas d'irrégularité ;
- il intervient pour autoriser certains actes particulièrement importants des personnes protégées, comme l'aliénation d'un immeuble ;
- il possède enfin un pouvoir propre de décision ;

Où le juge des tutelles siège-t-il ?

Au tribunal d'instance pour les mesures de protection destinées aux personnes majeures. Le tribunal compétent est celui dont dépend le lieu de résidence habituel de la personne à protéger.

Comment saisir le juge des tutelles ?

Le juge des tutelles doit être saisi par une requête transmise au greffe du tribunal. Avant de saisir le juge des tutelles du tribunal d'instance, il faut prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé par la préfecture afin d'obtenir un certificat médical attestant de la perte d'autonomie de la personne à protéger.

Une fois muni de ce certificat, il faut constituer un dossier et l'envoyer au greffe du tribunal d'instance. Ce dossier comprend :

- **Le certificat médical.**
- **Le formulaire cerfa n°15424*01 complété.**

Indiquer dans le formulaire la mesure demandée (curatelle, tutelle ou sauvegarde de justice). D'où l'importance de bien se renseigner sur les différentes mesures de protection existantes avant de saisir le juge des tutelles.

Remarque : le recours à un avocat n'est pas obligatoire pour une procédure devant le juge des tutelles pour majeurs.

• Quel est le rôle du médecin spécialisé pour apprécier l'altération des facultés mentales ou corporelle des personnes susceptibles d'être placées sous le régime de la tutelle ou curatelle ?

Le médecin expert (qui n'est pas le médecin traitant) établit un certificat qui atteste l'altération des facultés mentales et (ou) physiques de la personne. Ce certificat doit être rédigé par un médecin inscrit sur une liste définie par le Procureur de la République.

Cette liste est disponible auprès des accueils des tribunaux.

Le certificat médical circonstancié doit décrire de manière détaillée l'altération des facultés du majeur et son évolution prévisible. Il doit préciser les conséquences de cette altération sur la nécessité d'être assisté ou représenté et indique si la personne concernée est en état d'être entendue. Le certificat médical circonstancié coûte aux alentours de 160 euros (majoration en cas de déplacement). Il est remis au demandeur de la mesure sous pli cacheté, à l'attention exclusive du juge des tutelles (dans le cas d'une requête) ou du procureur de la République (dans le cas d'une saisine d'office)

Les Tribunaux d'Instance

Tribunal d'instance de St-Denis	5 avenue André Malraux CS 81027 97494 Ste-Clotilde cedex Tél 02 62 40 23 45 Fax 02 62 41 55 51	Ouvert du lundi au vendredi De 7h45 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
Tribunal d'instance de St-Benoit	2 et 4 rue Philibert 97470 St-Benoit Tél 02 62 50 37 29 Fax 02 62 50 09 44	Ouvert du lundi au vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Tribunal d'instance de St-Paul	Centre d'affaires de Savannah 12 rue Jules Thirel – BP 121 97862 St-Paul Tél 02 62 45 33 50 Fax 02 62 45 33 62 Mail ti-st-paul-reunion@justice.fr	Ouvert du lundi au vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Tribunal d'instance de St-Pierre	28 rue Augustin Archambaud BP 339 97448 St-Pierre Tél 02 62 96 10 00 Fax 02 62 25 84 33	Ouvert du lundi au vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
Pour tout autre renseignement www.justice.gouv.fr		

Nom du médecin	Adresse postale	Coordonnées
Dr APPAVOUPOLLE	EPSM Est Réunion 31 rue des Dahlias 97470 St-Benoit	Tél 02 62 45 35 31 Mail ff.appavoupoulle@epsmr.org
Dr AZEMA-PAYET	22 chemin Carron Bourbier Beaulieu 97470 St-Benoit	Tél 02 62 31 43 11 (domicile) Port 06 92 30 25 14 Mail payet.chris@orange.fr
Dr BENICHOU	CMP 63 E rue Leconte De Lisle 97419 La Possession	Port 06 92 67 09 51 Mail v.glenac@epsmr.org
Dr BLUM	Groupe hospitalier Sud Réunion Service Psychiatrie Secteur 3 97448 St-Pierre cedex	Tél 02 62 35 91 92 Port 06 92 82 49 70 Mail blumlaurent78@yahoo.fr
Dr BURLLOT	Rue Alsace Lorraine BP 325 97428 Le Port Cedex	Tél 02 62 42 89 89 Fax 02 62 42 89 88 Mail sburlot@crfylang.com

Dr CARLIER	Groupe Hospitalier Sud Réunion Service Psychiatrie Secteur 3 BP 350 97448 St-Pierre Cedex	Tél 02 62 91 20 56 Mail pierre.carlier@hotmail.com
Dr CAVAGNO	CHGM 38 rue Labourdonnais CS 11045 97466 St-Paul Cedex	Port 06 92 04 96 97
Dr DANG VU	Centre Médico Psychologique 1 rue Duplessis 97400 St-Denis	Port 06 92 08 42 44 Fax 02 62 97 95 30 Mail pmdvlyon@hotmail.com
Dr DENIZOT	G.H.S.R PB 360 97448 St-Pierre Cedex	Tél 02 62 35 91 98 Fax 02 62 35 92 12
Dr DJARDEM	CHR site du CHD Félix Guyon Bellepierre 97405 St-Denis Cedex	Port 06 92 66 56 64 Mail yasmina.djardem@wanadoo.fr
Dr DONIKIAN	Groupe Hospitalier Sud Réunion Service médecine St-Louis	Tél 02 62 91 20 42 Port 06 92 65 06 49
Dr DOREMIEUX	3 Résidence Amaryllis Boulevard de Verdun 97420 Le Port	Tél 02 62 42 01 79 Port 06 92 85 79 52 Mail marcdozemieux@gmail.com
Dr DUMONT	Centre de rééducation de St-Clotilde 19 bis rue de la clinique 97490 Ste-Clotilde	Tél : 02 62 48 29 21 / 02 62 48 29 27 Port : 06 92 05 29 21 Mail pdumont@crsc.re
Dr FERRANDIZ	Service de médecine interne CHU Felix Guyon Allée des Topazes 97400 St-Denis	Tél 02 62 90 54 50 Fax 02 62 90 64 51 Port 06 92 65 08 08 Mail dominique.ferrandiz@chu-reunion.fr
Dr GARNOIX	4 avenue François Mitterrand 97470 St-Benoit	Tél 02 62 40 50 60 Fax 02 62 52 51 48 Port 06 93 41 26 11 Mail frederic_garnoux@hotmail.com
Dr GERARD	4 chemin Damour Grand Ilet 97433 Salazie	Tél 02 62 47 70 31 Fax 02 62 50 78 91 Mail severin.gerard@izi.re
Dr HAFFAF	139 chemin Bœuf Mort 97419 La Possession	Port 06 92 27 89 39 Mail haffaf.yacine@gmail.com
Dr LAKSIR	CRF de Ste-Clotilde 19 bis chemin de la clinique BP 60093 97492 Ste-Clotilde	Tél 02 62 90 64 30 Port 02 62 73 30 18 Mail hamid.laksir@laposte.net
Dr LEDERER	14 impasse Rose Amère Bagatelle 97441 Ste-Suzanne	Tél 06 92 61 81 33 Mail w.lederer@gher.fr
Dr LE GALLIC	EPSMR 42 chemin Grand Pourpier 97866 St-Paul Cedex	Tél 06 92 45 35 26 Fax 02 62 45 99 79 Mail c.legallic@epsmr.org

Dr MALARDE	5 rue Colline du Lambert 97427 Etang-Salé	Tél 06 92 40 12 85 Mail malarde.v@ch-gmartin.fr
Dr MIGNARD	13 rue du Presbytère 97410 St-Pierre	Tél 02 62 25 11 51 Fax 02 62 25 70 38
Dr MOUTOU	EHPAD Le Moutardier 15 chemin Manès Beaulieu 97470 St-Benoit	Tél 02 62 50 49 40 Fax 02 62 50 78 91 Mail ehpad.le.moutardier@wanadoo.fr
Dr PRIGENT	CHU – Site Sud (Terre Sainte) BP 350 97448 St-Pierre	Tél 02 62 35 90 00 poste: 5 47 75 Mail gwenola.prigent@chu-reunion.fr
Dr RAHERIMANANTSOA	44 bis rue Louise et Jouan 97423 Le Guillaume St-Paul	Port 06 92 86 83 66 Mail herymahandry@yahoo.fr
Dr RAMSTEIN	11 rue Monseigneur de Beau- mont (angle rue Jean Chatel) 97400 St-Denis	Tél 02 62 94 79 10 Fax 02 62 94 79 11 Mail dr.j.p.ramstein@wanadoo.fr
Dr RENAUD	1 allée des Agates Les Terrasses de Beausoleil Apt 606 97400 St-Denis	Tél 02 62 25 26 01 Mail docteur.renaud@free.fr
Dr RODET	Service Immunologue CHU Felix Guyon Allée des Topazes – Bellepierre 97400 St-Denis	Tél 02 62 90 55 60 Mail roland.rodet@chu-reunion.fr
Dr RUSTOM	EPSMR Ouest 42 chemin Grand Pourpier 97460 St-Paul	Tél 02.62 45 35 87 Port 06 92 93 18 58
Dr SAUNIER	49 rue Labourdonnais 97400 St-Denis	Tél 02 62 21 51 71 Fax 02 62 41 49 90
Dr SSI YAN KAI	Foyer Albert Barbot - BP 380 97456 St-Pierre Cedex	Tél 02 62 49 50 96 / 02 62 27 02 47 Port 06 92 65 77 50
Dr WEBER	Groupe Hospitalier Sud Réunion Service médecine de Saint-Louis BP 350 97448 St-Pierre Cedex	Tél 02 62 91 20 56 Mail franz.weber@chr-reunion.fr

▶ Les différentes protections juridiques:

Sauvegarde de justice :

Mesure de protection juridique de courte durée qui permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes. Cette mesure peut éviter de prononcer une tutelle ou une curatelle, plus contraignante. Le majeur conserve l'exercice de ses droits, sauf exception, notamment en cas de divorce ou d'actes spéciaux pour lesquels un mandataire spécial a été désigné par le juge. Il existe 2 types de mesures de sauvegarde de justice : sauvegarde par déclaration médicale et sauvegarde de justice sur décision du juge des tutelles.

Curatelle :

Mesure judiciaire destinée à protéger un majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé ou contrôlé dans certains actes de la vie civile. La curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la mesure de sauvegarde de justice serait une protection insuffisante. Il existe plusieurs degrés de curatelle. Le juge des tutelles désigne un ou plusieurs curateurs.

Il y a deux types de curatelle :

Curatelle simple : La personne accomplit seule les actes de gestion courante (dits actes d'administration ou actes conservatoires), comme la gestion du compte bancaire ou la souscription d'une assurance. En revanche, elle doit être assistée de son curateur pour des actes plus importants (dits actes de disposition). Par exemple, le curateur doit consentir à un emprunt.

Curatelle renforcée : Le curateur perçoit les ressources de la personne et règle ses dépenses sur un compte ouvert au nom de celle-ci.

Tutelle :

Mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

La tutelle et la curatelle ont une durée initiale qui est au maximum de 5 ans. Elles peuvent être renouvelées par le juge des tutelles après avis médical pour une même durée ou, lorsqu'il est acquis que la situation de la personne n'est pas susceptible d'amélioration, pour une durée plus longue fixée par le juge.

Habilitation familiale :

Permet à un proche (descendant, ascendant, frère ou sœur, concubin, partenaire de Pacs) de solliciter l'autorisation du juge pour représenter une personne qui ne peut pas manifester sa volonté.

L'habilitation familiale n'entre pas dans le cadre des mesures de protection judiciaire, même si elle nécessite l'intervention d'un juge, car, une fois la personne désignée pour recevoir l'habilitation familiale, le juge n'intervient plus contrairement à la sauvegarde de justice, la tutelle ou à la curatelle.

Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) ou judiciaire (MAJ) :

Destinées à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale et perçoivent des prestations sociales

Mandat de protection future :

Toute personne majeure ou mineure émancipée (mandant) ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ou d'une habilitation familiale peut désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour la représenter. Le jour où le mandant ne sera plus en état, physique ou mental, de pourvoir seul à ses intérêts, le mandataire pourra protéger les intérêts personnels et/ou patrimoniaux du mandant. Les parents peuvent aussi utiliser le mandat pour leur enfant souffrant de maladie ou de handicap.

Missions des services tutélaires :

Assurer la gestion de mesures de protection juridiques (tutelles - curatelles - mandats spéciaux) confiées par les Juges des Tutelles.

Composition de l'équipe :

- des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) (Certificat National de Compétence : M.J.P.M.)
- du personnel administratif et comptable

Financement des mesures de protection :

Le système de rémunération est basé sur la participation du majeur qui contribue en fonction de ses revenus. L'État, quant à lui, verse la différence entre le prix plafond qu'il fixe au niveau national et le prélèvement sur les ressources du majeur. Pour les personnes dont les ressources sont inférieures à un certain montant, le financement est entièrement à la charge de l'État.

Cadre légal de référence :

Loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs
Décret n° 2016-400 du 1er avril 2016 relatif aux administrateurs judiciaires et aux mandataires judiciaires

APAP (Association pour la Protection et l'Accompagnement de la Personne)

SECTEURS
OUEST, SUD



Statut	Association loi 1901
Contact	Adresse: 33 rue Augustin Archambaud – 97410 SAINT PIERRE Tél 02 62 25 53 08 / Fax 02 62 25 31 44 Mail apap974@orange.fr
Mesures exercées	Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de Justice
Secteur d'intervention	Trois-Bassins, Saint-Leu, Les Avirons, L'Etang-Salé, Saint-Louis, Entre-Deux, Saint-Pierre, Cilaos, Tampon, Petit-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : Lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 Lundi au vendredi 7h30-12h00 13h30-15h30

Croix-Marine

TOUS SECTEURS



Statut	Association loi 1901
Contact	Siège: 35 route des 1er Français - 97460 Saint-Paul Antenne de St-Denis : 19 rue Pitel- 97490 Ste-Clotilde Antenne de St-Benoit : 6 rue Frère Scubillon -97470 St Benoit Antenne de St-Paul : 23 rue de la Congrégation – 97460 St Paul Antenne de St-Pierre : Foyer Albert Barbot – Bois d'Olives- 97410 St Pierre Tél 02 62 45 60 26 Fax 02 62 45 60 27 Mail secretariatdirection@croixmarine.re
Mesures exercées	Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de Justice + Mandat spécial, MAGBF
Secteur d'intervention	Toute l'île
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et vendredi de 7h30 à 14h30 Physique : suivant un calendrier de permanences.

Croix-Rouge Française

TOUS SECTEURS



Statut	Association loi 1901
Contact	<p>Siège : 145 rue Augustin Archambaud – CS 10052 - 97851 ST-PIERRE Tél 02 62 25 04 52 / Fax 02 62 25 37 21</p> <p>Antennes Nord et Est 13 Rue des Badamiers - Rivière du Mât les Hauts - 97412 Bras-Panon Tél : 02 62 25 04 52 / Fax : 02 62 25 37 21 Tél 02 62 45 60 26 / Fax 02 62 45 60 27</p> <p>Mail tutelles.stpierre@croix-rouge.fr Site Web www.croix-rouge.fr</p>
Mesures exercées	Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de Justice
Secteur d'intervention	Toute l'île
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 13h00 et selon les disponibilités des mandataires</p> <p>Physique : le lundi et le jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00</p>

Corinne FERRERE (EPSMR)

SECTEURS EST, NORD, OUEST



Statut	Préposé d'établissement
Contact	<p>Siège : EPSMR – Service de tutelles 42 Chemin du Grand Pourpier - 97460 SAINT-PAUL Tél 02 62 45 35 45 / Fax 02 62 45 35 98</p> <p>Mail c.ferrere@epsmr.org</p>
Mesures exercées	Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de justice
Secteur d'intervention	Territoire de santé de l'EPSMR Ouest Nord Est
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00</p> <p>Physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00</p>

Wilfred LENCLUME (CHU)

SECTEUR SUD



Statut	Préposé d'établissement
Contact	<p>CHU SUD – Protection des majeurs – BP 350 - 97448 SAINT PIERRE Cedex Tél : 02 62 35 94 07 / 06 92 86 85 40 Fax : 02 62 71 98 10</p> <p>Mail wilfred.lenclume@chu-reunion.fr</p>
Mesures exercées	Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de justice
Secteur d'intervention	Les établissements d'accueil du CHU SUD : EHPAD de Saint-Louis et de Saint-Joseph / USLD du Tampon
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 15h40</p> <p>Physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 15h40 sur rendez-vous</p>



Statut	Profession libérale
Contact	23 Rue Archimbaud 14 Résidence Ombellule - 97410 SAINT PIERRE Tél 02 62 88 60 80 – 06 92 61 58 80 – 06 92 62 44 91 (secrétaire) Fax 02 62 02 25 10 Mail fnativel.mjpm@gmail.com
Mesures exercées	Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de justice
Secteur d'intervention	Trois-Bassins, Saint-Leu, Les Avirons, L'Etang-Salé, Saint-Louis, Entre-Deux, Saint-Pierre, Cilaos, Tampon, Petit-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi 8h00-15h00 Physique : du lundi au vendredi 8h00-15h00



Statut	Association loi 1901
Contact	Antenne NORD: (Nord/Est/Le Port/La Possession) Patio des Iris – Beauséjour - 25 Impasse des Tisaneurs 97833 SAINT-MARIE Cedex Téléphone 02 62 72 23 10 / Fax 02 62 90 29 40 Mail mjpmnord.udaf974@free.fr Antenne SUD: (Saint-Paul à Saint-Philippe) 20 A rue de l'Etang – Zone de Bel-Air 97450 SAINT-LOUIS Tél 02 62 72 23 10 / Fax 02 62 96 23 37 Mail mjpm sud.udaf974@free.fr Site Web http://udaf974.free.fr/
Mesures exercées	Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de justice
Secteur d'intervention	Toute l'île
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00 Jeudi de 8h00 à 12h 00 et de 13h00 à 15h00



EHPA - Etablissement Hébergement pour Personnes Âgées Résidence Autonomie (ex Foyer Logement)

Définitions :

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) sont des structures sociales qui accueillent généralement en chambre des personnes âgées dans des proportions inférieures à 15% de GIR 1 à 3 et inférieures à 10% de GIR 1 et 2 de leur capacité autorisée et qui n'ont pas signé de Convention Tri Partite (CTP) -bientôt Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) – sans quoi ces structures seraient requalifiées en EHPAD. Ces EHPA ne rentrent pas dans la catégorie «résidence autonomie».

Les EHPA demeurent des établissements sociaux au sens du 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et sont donc soumis aux règles du régime juridique de droit commun applicable aux établissements sociaux et médico sociaux.

Par ailleurs, certains établissements n'entrent dans aucune des catégories d'établissement énumérées par la loi, autorisés par les conseils départementaux sur le seul fondement du 6° du I de l'article L. 312-1 du CASF ils sont de facto des EHPA.

Dans ce cas, les départements peuvent néanmoins, en lien avec les gestionnaires de ces établissements, au travers notamment d'un CPOM, les faire évoluer vers le statut de résidences autonomie.

Une résidence autonomie (ex foyer logement) est un établissement relevant respectivement du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), qui apporte une réponse sociale, et parfois médico-sociale, à un besoin d'accompagnement exprimé par le résident. Cette réponse se manifeste à travers sa mission de prévention de la perte d'autonomie et les différents outils de la loi 2002-2 qu'elle met en œuvre (notamment le projet personnalisé). La loi leur confère une mission de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Personnes accueillies :

Personnes de +60 ans (- 60 ans sur dérogation) dont le niveau de perte d'autonomie est évalué en GIR 5 ou 6.

Il est possible d'être admis en GIR 4 à condition que la structure ait signé une convention avec d'une part un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), et d'autre part un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) ou un professionnel de santé.

Si un couple entre en même temps dans la structure, les deux membres doivent remplir ces critères d'admission.

MISSIONS

Offrir aux personnes âgées majoritairement autonomes, qui ne souhaitent plus ou ne peuvent plus vivre chez elles, seules ou en couples, un logement leur permettant de continuer à vivre de manière indépendante, de bénéficier d'un environnement sécurisé, d'utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations... et d'avoir un loyer modéré.

Coût :

Ces établissements ont une vocation sociale. Le coût des loyers est donc modéré.

La facture se décompose en différentes parties :

- Le loyer ou redevance
- Les charges locatives
- Les frais liés aux prestations obligatoires

(par exemple la prestation de restauration, en fonction du système proposé)

- Les frais liés aux prestations facultatives (par exemple les sorties extérieures).

Financements possibles :

APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile

Aides au logement (CAF)

ASH (aide sociale à l'hébergement) si la structure est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

Textes de référence :

Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV)

Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées.

Prestations :

• Gestion administrative de l'ensemble du séjour : état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie et élaboration et suivi du contrat de séjour

• Mise à disposition d'un logement privatif avec la possibilité d'installer le téléphone et de recevoir la télévision

• Mise à disposition et entretien des espaces collectifs

• Accès à une offre d'actions collectives ou individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de la résidence autonomie ou à l'extérieur

• Accès à un service de restauration

• Accès à un service de blanchisserie

• Accès à internet au moins dans une partie de la résidence autonomie

• Accès à un dispositif de sécurité apportant au résident une assistance et un moyen de se signaler 24h/24h.

• Accès aux animations et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement et organisation d'activités extérieures.

Selon le projet d'établissement de la structure, la prestation repas du petit déjeuner ou du dîner peut être obligatoire (livrée ou servie en salle) ou facultative (les logements sont équipés d'une petite cuisine).

Foyer la Miséricorde

SECTEUR NORD



Statut	Association loi 1901 Organisme gestionnaire : Association « Résidence la Miséricorde »
Contact	5 Rue Frère Scubilion – 97438 SAINTE-MARIE Tél 02 62 98 99 05 / Fax 02 62 47 19 68 Mail accueil@residence-misericorde.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 15h30
Capacités autorisées	24 lits
Services proposés	Hébergement, restauration, entretien du linge et de la chambre, animations
Conventionnement	EHPAD Astéria, Village 3ème âge
Habilitation à l'aide sociale	Oui
Composition de l'équipe	Directeur, coordinatrice, bénévoles
Tarifs	NC



Statut	SAS Organisme gestionnaire : DV REUNION
Contact	48 avenue du capricorne – 97434 ST-GILLES LES BAINS Tél 02 62 44 44 00 / Fax 02 62 71 68 00 Mail accueil@dv-reunion.com Site web en cours
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : tous les jours de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Capacités autorisées	Nombre d'appartements par catégorie : 20 T1
Services proposés	Restauration en pension complète ou demi-pension Blanchissage Activités et animations variées
Conventionnement	Conseil Départemental
Habilitation à l'aide sociale	Oui
Composition de l'équipe	Hôtelière, cuisine, Agent de Service et d' Accueil
Tarifs	Merci de consulter directement la Résidence



Statut	Association loi 1901 Organisme gestionnaire : Association « Maison de la Providence »
Contact	19 rue de l'Eglise – 97422 LA SALINE LES HAUTS Tél 02 62 33 51 45 / Fax 02 62 33 13 30 Mail maisondelaprovidence@gmail.com
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 15h30
Capacités autorisées	32 appartements (22 appartements T1 - 10 appartements T1 bis)
Services proposés	Hébergement, restauration, entretien du linge et de la chambre, animations
Conventionnement	Non
Habilitation à l'aide sociale	Non
Composition de l'équipe	NC
Tarifs	T1 (RDC) = 1300,00€ T1 bis (étage) = 1500,00€

Foyer Notre dame de la Paix

SECTEUR OUEST



Statut	Association loi 1901 Organisme gestionnaire : Association « Maison de la Providence »
Contact	269 rue Alexandra Bégue – 97416 LA CHALOUPE Tél 02 62 54 73 82 / Fax 02 62 54 02 97 Mail maisondelaprovidence@gmail.com
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 15h30
Capacités autorisées	12 lits T1
Services proposés	Hébergement, restauration, entretien du linge et de la chambre, animations
Conventionnement	Non
Habilitation à l'aide sociale	Non
Composition de l'équipe	NC
Tarifs	T1 = 1250,00€

Foyer du Sacré Coeur

SECTEUR SUD



Statut	Association loi 1901 Organisme gestionnaire : Association « Maison de la Providence »
Contact	21 rue Auguste Babet BP 8 - 97451 SAINT-PIERRE Cedex Tél 02 62 25 10 30 / Fax 02 62 96 08 52 Mail f.s.c@wanadoo.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : NC
Capacités autorisées	58 places
Services proposés	NC
Conventionnement	NC
Habilitation à l'aide sociale	NC
Composition de l'équipe	NC
Tarifs	NC

EHPAD

Etablissement Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Personnes accueillies :

- Personne de +60 ans (- 60 ans sur dérogation) qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.
- Ces personnes peuvent être partiellement ou totalement dépendantes de l'aide d'une personne dans les actes de la vie quotidienne pour des raisons physiques et/ou psychiques.
- Si la plupart des EHPAD sont généralistes, ils peuvent néanmoins avoir une orientation (psychiatrique ou autre).

Procédure d'admission :

- Demande de dossier d'admission Cerfa 14732*01 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17461
- Pièces complémentaires spécifiques à chaque EHPAD
- Visite de préadmission sur site et/ou à domicile
- Recueil du consentement de la personne
- Validation par le médecin-coordonnateur et le directeur

A déposer ou à envoyer à l'établissement (voir fiche des EHPAD)

Financements possibles :

Aide Sociale à l'Hébergement
Allocation logement
Mutuelle
Caisse de retraite complémentaire

Quelques notions :

L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour une courte durée.

L'Unité Protégée Alzheimer (UPA) est un service de petite taille situé au sein d'un EHPAD. Elle a une capacité d'accueil de 10 à 24 résidents. C'est un service sécurisé.

Les critères d'admission sont en générale : les personnes valides et désorientées. Le consentement de la personne référente à défaut du résident, est requis du fait de la privation de liberté qui en ressort associée à la notion de contention encadrée par l'Haute Autorité de Santé.

L'Unité d'Hébergement Renforcée (UHR), d'une capacité de 12 à 14 résidents dans les EHPAD médico-sociaux, est un lieu de vie et de soins qui fonctionne nuit et jour. Il propose sur un même lieu l'hébergement, les soins, les activités sociales et thérapeutiques pour des résidents ayant des troubles du comportement sévères. Le consentement de la personne référente à défaut du résident, est requis du fait de la privation de liberté qui en ressort associée à la notion de contention encadrée par l'Haute Autorité de Santé.

MISSIONS

Accompagner les personnes âgées fragiles et vulnérables et préserver l'autonomie pour une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

Les EHPAD contractualisent une convention avec le Conseil Départemental et l'ARS, qui leur apportent des financements en contrepartie d'objectifs de qualité de prise en charge.

(Source : personnes-agees.gouv.fr)

Prestations :

- l'accueil hôtelier (mise à disposition d'une chambre individuelle ou double, accès à une salle de bain comprenant a minima un lavabo, une douche et des toilettes, éclairage, chauffage, entretien et nettoyage, accès à la télévision, à la téléphonie et à internet...)
- la restauration (accès à un service de restauration, fourniture de trois repas, d'un goûter et d'une collation nocturne)
- le blanchissage (fourniture du linge de lit et de toilette)
- l'animation et la vie sociale (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement)
- l'administration générale (état des lieux, document de liaison avec la famille, contrat de séjour...).

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques aux résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés. Le PASA n'est pas ouvert à un recrutement extérieur. Ce pôle accueille chaque jour et, selon les besoins des personnes, 12 à 14 résidents de l'EHPAD.

L'accueil de jour accueille, pendant la journée, des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés qui vivent à domicile. Les objectifs principaux sont de maintenir le lien social, de préserver l'autonomie et de favoriser la stimulation des capacités cognitives. Ce dispositif permet à l'aidant de bénéficier d'un répit.

(voir fiche p°107)

EHPAD LES HIBISCUS		SECTEUR EST 
Statut	Etablissement public	
Contact	31 rue des Dalhias - 97470 SAINT-BENOIT Tél 02 62 45 99 73 / 99 78 Mail direction@epsmr.org	
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00	
Capacités autorisées	Nombre de lits total 28 Dont 5 chambres doubles et 18 simples Toutes les places sont agréées à l'Aide sociale	
Autres services	Espace Snoezelen, blanchisserie, climatisation, salle accueil des familles, cour intérieure avec kiosque, salle funéraire	
Conventionnement	Hospitalisation à domicile Equipe Mobile de Géronto-Psychiatrie Groupe Hospitalier Est Réunion Equipe Mobile de Soins Palliatifs	
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Un extrait d'acte de naissance - La déclaration pour le choix du médecin traitant - Désignation de la personne de confiance - Une photocopie du Livret de Famille - La déclaration des revenus - Une photocopie des avis de retraite - La fiche d'imposition ou non-imposition - Un relevé d'identité bancaire ou postal - Une photographie récente - La carte vitale de Sécurité Sociale - La carte mutuelle - L'attestation mutuelle décès - Les titres de pensions - L'attestation de droits - La carte d'allocation avec le numéro d'allocataire. - Le protocole d'accord, prise en charge du Conseil Général (ASA) - Le jugement de tutelle (le cas échéant) - Le dossier de demande d'allocation personnalisée d'autonomie 	
Tarifs	Tarif hébergement : Moins de 60 ans : 89.12€ 60 ans et plus : 62.04€ Tarif dépendance : GIR 1-2 : 23.66€ GIR 3-4 : 15.02€ Soins : A la charge de l'assurance maladie	

EHPAD LE MOUTARDIER

SECTEUR EST



Statut	SARL SGESM
Contact	15 Chemin Manes – Beaulieu – 97470 SAINT-BENOIT Tél 02 62 50 49 40 / Fax 02 62 50 78 91 Mail lemoutardier974@orange.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8H30 à 16H30
Capacités autorisées	Nombre de lits : 66 (chambre doubles et simple) Permanent : 66 Nombre de places Aide sociale : 66
Autres services	Blanchisserie, coiffeur, climatisation, lieu de culte, ...
Conventionnement	Hospitalisation à domicile, Centre Médico-Psychologique, Equipe Mobile de Géroto-Psychiatrie, hôpitaux, Equipe Mobile de Soins Palliatifs
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	Se rapprocher de l'établissement
Tarifs	Tarif hébergement : 69,47€ Tarif dépendance : GIR 1-2 : 17,84€ GIR 3-4 : 11,32€ GIR 5-6 : 4,80€ Soins : A la charge de l'assurance maladie

EHPAD VILLAGE 3ÈME ÂGE DU CCAS DE SAINT-ANDRÉ

SECTEUR EST



Statut	Etablissement public administratif
Contact	60 rue Dumesnil d'Engente - 97440 SAINT-ANDRÉ Tél 02 62 97 51 01 / Fax 02 62 97 51 21 Mail moclapier@saint-andre.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 (sauf vendredi à 15h00)
Capacités autorisées	109 lits chambres simples PASA 13 places Unité Protégé Alzheimer 14 places Séjour temporaire 3 places Accueil d'urgence 1 place
Autres services	Animal thérapie, espace balnéothérapie, jardin Alzheimer, sorties sociales et citoyennes
Conventionnement	Hospitalisation à domicile, Equipe Mobile de soins palliatifs, Groupe Hospitalier Est Réunion, Centre Hospitalier Universitaire
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	- Dossier d'admission interne - Contrat de séjour - Règlement de fonctionnement - Formulaires de consentement - Directives anticipées - Mandat de protection future

	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisations diverses (droit image, mandat de délégation au traitement...) - Notification Conseil Départemental - Avis médical
Tarifs	<p>Tarif hébergement : 72,13€ (Gir 1/2/3/4/5)</p> <p>Tarif dépendance : GIR 1- 2 : 23,11€ GIR 3-4 : 14,67€ GIR 5-6 : 6,22€</p> <p>Soins : A la charge de l'assurance maladie</p>

EHPAD SAINT FRANCOIS
Association Saint-François d'Assise (ASFA)

SECTEUR NORD



Statut	Association loi 1901
Contact	<p>CS 81010 – 97404 SAINT DENIS Cedex Tél : 02 62 90 87 69 / Fax : 02 62 90 87 52</p> <p>Mail secdirection.ehpad@asfa.re Site web www.asfa.re</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique et physique : lundi au jeudi 8h30-12h00 – 13h30 - 16h00 (sauf vendredi : 8h30-12h00)</p> <p>Site 1 : EHPAD Saint-François 60 rue Bertin 97400 SAINT-DENIS Tél : 02 62 90 87 69 - Fax : 0262 90 87 52</p> <p>Site 2 : Résidence Retraite Médicalisée de Sainte-Clotilde 52 rue Emile Grimaud – 97490 SAINTE CLOTILDE Tél : 02 92 93 96 00 - Fax : 02 62 93 96 96</p>
Capacités autorisées	<p>Nombre de lits total : 160 Nombre de places Aide sociale : 160 80 lits (dont 2 chambres doubles) Capacité Unité Protégé Alzheimer : 12 lits Site 1 : EHPAD Saint-François – 60 rue Bertin 97400 Saint-Denis</p> <p>80 lits (dont 4 chambres doubles) Capacité Unité Protégé Alzheimer : 12 lits Site 2 : Résidence Retraite Médicalisée de Sainte-Clotilde 52 rue Emile Grimaud – 97490 SAINTE CLOTILDE</p>
Autres services	Salon de beauté, salle de cinéma, cuisine thérapeutique, baignoire de balnéo/spa, wifi, chauffage, lieu de culte, salle funéraire,
Conventionnement	HAD, CMP, Equipe Mobile de Géronto-Psychiatrie, Equipe Mobile de Soins Palliatifs
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	Justificatif de la demande d'ASH
Tarifs	<p>Tarif hébergement : 82.03 €</p> <p>Tarif dépendance : GIR 1-2 : 19.24 € GIR 3-4 : 12.20 € GIR 5-6 : 5.18 €</p>



Statut	Association
Contact	42 rue du Bois de Nèfles - 97400 SAINT-DENIS Tél : 02 62 90 42 42 / Fax 02 62 90 42 43 Mail ehpac.c-hoarau@croix-rouge.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : lundi au vendredi de 10h00 à 18h00
Capacités autorisées	Nombre de lits total 84 lits dont une chambre couple Unité Protégé Alzheimer 24 places Accueil de jour 12 places Nombre de places Aide sociale : 84
Autres services	Espace animation, Blanchisserie, coiffeur, wifi, clim, lieu de culte, salle famille, salle bien-être.
Conventionnement	Hospitalisation à domicile, Centre Médico-Psychologique, Equipe Mobile de Géroto-Psychiatrie, hôpitaux, Equipe Mobile de Soins Palliatifs
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	Se rapprocher de l'établissement
Tarifs	Tarif hébergement : 73.98€ Tarif dépendance : GIR 1-2 : 23.93€ GIR 3-4 : 15.17€ GIR 5-6 : 6.43€ Soins : A la charge de l'assurance maladie



Statut	Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général
Contact	5 Bis Allée Bonnier, 97400 - SAINT DENIS Tél 02 62 94 73 20 / Fax 02 62 21 51 37 Mail asteria.ehpad@orange.fr Site web http://oriapa.re
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Capacités autorisées	72 lits, tous habilités aide sociale dont : 70 lits d'hébergement permanent (dont 2 en chambre double) dont une Unité Alzheimer de 12 lits 2 lits d'hébergement temporaire Capacité PASA : 13 places Autorisation d'un accueil de jour de 26 places : dont 12 places dans le Nord dont 14 places dans l'Est
Autres services	Base légale des prestations exigibles
Conventionnement	Centre Hospitalier Universitaire, Equipe Mobile de Géroto-Psychiatrie, Equipe Mobile de Soins Palliatifs

Pièces complémentaires pour dossier d'admission	Caution solidaire des obligés alimentaires ou Attestation de prise en charge du Conseil Départemental
Tarifs	Tarif hébergement : 72,92€ Tarif dépendance : GIR 1-2 : 23,40€ GIR 3-4 : 14,85€ GIR 5-6 : 6,30€ Soins : A la charge de l'assurance maladie

EHPAD LES LATANIERS – FONDATION PÈRE FAVRON

SECTEUR OUEST



Statut	Fondation reconnue d'utilité publique Privé, non lucratif
Contact	102 rue Raymond Mondon – 97419 LA POSSESSION Tél 02 62 22 23 23 / Fax 02 62 22 20 58 Mail lataniers.accueil@favron.org Site web http://www.favron.org/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Capacités autorisées	Nombre de lits total : 91 Capacité : Unité Protégé Alzheimer : 11 PASA : 13 Accueil Permanent : 91 UHR : 11 Nombre de places Aide sociale : 80 Autres : 11
Autres services	Prestations de blanchisserie incluses dans le prix de journée, coiffeur extérieur payant, wifi dans la zone d'accueil, chambres climatisées avec possibilité de ligne téléphonique
Conventionnement	Hospitalisation à domicile, Centre Médico- Psychologique, Equipe Mobile de Géronto-Psychiatrie, hôpitaux, Equipe Mobile de Soins Palliatifs
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité - Livret famille - Attestation valide de la caisse de sécurité sociale - Attestation valide de la mutuelle - Jugement de tutelle - Notification prise en charge à l'aide sociale - Avis de la Taxe Foncière ou Attestation sur l'honneur si non assujettie. - 4 photos d'identité
Tarifs	Tarif hébergement : 75.30 € Tarif dépendance : GIR 1-2 : 21.38 € GIR 3-4 : 13.57 € GIR 5-6 : 5.75 € Soins : A la charge de l'assurance maladie

EHPAD GABRIEL MARTIN CHGM

SECTEUR OUEST



Statut	Etablissement public
Contact	38 rue Labourdonnais – CS 11045 - 97466 SAINT-PAUL Cedex Tél 02 62 45 31 93 / Fax 02 62 45 31 95 Mail previl.m@ch-gmartin.fr
Jours et horaires d'accueil	NC
Capacités autorisées	60 lits : 42 chambres (24 individuelles et 18 doubles) Capacité PASA : 14 places Nombre de places Aide sociale : 60 places
Autres services	NC
Conventionnement	NC
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	NC
Tarifs	NC

EHPAD MARIE FRANCOISE DUPUIS – DV REUNION

SECTEUR OUEST



Statut	Etablissement privé
Contact	48 avenue du Capricorne - 97434 SAINT-GILLES LES BAINS Tél 02 62 44 44 00 / Fax 02 62 71 68 00 Mail accueil@dv-reunion.com Site web en cours
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et Physique : tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Capacités autorisées	109 lits en chambre simple Capacité PASA : 14 places Unité Protégé Alzheimer : 24 places Accueil de jour : 14 places Nombre de places Aide sociale : 50 places
Autres services	Espace Snoezelen, Blanchisserie, coiffeur, wifi, animaux acceptés, clim, chauffage, lieu de culte, piscine, balnéothérapie, gym douce, zoothérapie
Conventionnement	Hospitalisation à domicile, Centre Médico-Psychologique, Equipe Mobile de Géro-nto-Psychiatrie, hôpitaux, Equipe Mobile de Soins Palliatifs
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	Se rapprocher de l'établissement
Tarifs	Merci de consulter directement l'établissement

EHPAD LES ALIZÉS - FONDATION PÈRE FAVRON
SECTEUR OUEST


Statut	Fondation reconnue d'utilité publique Privé, non lucratif
Contact	22 Rue des Scalaires - 97434 LA SALINE LES BAINS Tél 02 62 33 89 89 / Fax 02 62 33 98 94 Mail alizes.accueil@favron.org Site web http://www.favron.org/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00
Capacités autorisées	Nombre de lits total 90 dont 10 chambres doubles Unité Protégé Alzheimer : 24 places PASA : 13 places Nombre de places Aide sociale : 100%
Autres services	Espace multisensoriel, prestations de blanchisserie incluses dans le prix de journée, coiffeur extérieur payant, wifi dans la zone d'accueil, chambres climatisées avec possibilité de ligne téléphonique
Conventionnement	Hospitalisation à domicile, Centre Médico-Psychologique, Equipe Mobile de Géro-nto-Psychiatrie, hôpitaux, Equipe Mobile de Soins Palliatifs
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	Se rapprocher du service
Tarifs	Tarif hébergement : Plus de 60 ans : 71,27€ Moins de 60 ans : 89,43€ (dérogation) Tarif dépendance : GIR 1 et 2 : 21.80€ GIR 3 et 4 : 13.83 € GIR 5 et 6 : 5.87 € A noter que le forfait dépendance étant perçu par l'EHPAD directement du département, ne restera à charge de la personne que le ticket modérateur de 5.87€ Soins : A la charge de l'assurance maladie

**EHPAD de Saint-Louis
CHU de la REUNION – SITE SUD**
SECTEUR SUD


Statut	Etablissement public
Contact	18, rue Lambert - 97450 SAINT LOUIS Tél 02 62 91 96 10 / Fax 02 62 91 96 11 Mail sec.mr.sl@chu-reunion.fr Site web www.chu-reunion.fr
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00
Capacités autorisées	Nombre de lits 50 (6 chambres doubles et 37 simples + 1 salle d'urgence) Accueil Permanent Nombre de places Aide sociale : 50
Autres services	Blanchisserie, coiffeur, podologue
Conventionnement	Hospitalisation à domicile, Centres médico-psychologiques, Equipe Mobile de Soins Palliatifs

Pièces complémentaires pour dossier d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de la carte d'identité ou extrait d'acte de naissance - Photocopie de la carte vitale et de l'attestation de sécurité sociale - Photocopie de la carte de mutuelle santé + attestation - Notification ALD - Justificatif d'adhésion à une mutuelle décès - Jugement de tutelle ou de curatelle - Notification de décision d'APA - Justificatifs de ressources (pension, retraite, retraite complémentaire, pension d'invalidité, AAH ...) - Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu - Notification de prise en charge par l'aide sociale aux adultes (Conseil Départemental) et récépissé de dépôt de demande en mairie
Tarifs	<p>Tarif hébergement : 74,37€</p> <p>Tarif dépendance :</p> <p>GIR 1-2 : 23,86€</p> <p>GIR 3-4 : 15,14€</p> <p>GIR 5-6 : 6,44€</p> <p>Soins : A la charge de l'assurance maladie</p>

EHPAD de BRAS LONG – FONDATION PÈRE FAVRON
POLE GERONTOLOGIQUE ROGER ANDRÉ

SECTEUR SUD



Statut	Fondation reconnue d'utilité publique Privé, non lucratif
Contact	<p>120, route du Bras Long- 97414 ENTRE DEUX</p> <p>Tél 02 62 71 71 00 / Fax 02 62 71 71 81</p> <p>Mail sophie.payet@favron.org</p> <p>Site web http://www.favron.org/</p>
Jours et horaires d'accueil	<p>Téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00</p> <p>Physique : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30</p>
Capacités autorisées	<p>80 chambres simples avec salle de bains intégrée, dont une unité protégée Alzheimer de 24 lits.</p> <p>Un PASA de 13 places.</p> <p>Hébergement permanent + 1 place d'accueil temporaire</p> <p>80 lits agréés aide sociale</p>
Autres services	<p>Inclus dans le tarif : Salle Snoezelen, chambres climatisées et chauffées, salle funéraire, prestation blanchisserie.</p> <p>A la charge du résident : intervention d'une coiffeuse tous les 15 jours.</p> <p>Intervention d'une socio-esthéticienne sur demande.</p>
Conventionnement	<p>Avec les services de HAD : ARAR et ASDR</p> <p>Avec le CHU Sud, pour la prise en compte prioritaire des résidents aux urgences et les séjours de rupture à l'UCC (unité cognitivo-comportementale) du Tampon. Egalement avec l'UMASP (unité mobile de soins palliatifs) et la géro-psycho-geriatrie,</p> <p>Avec l'ASP : bénévoles en soins palliatifs</p>
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale de l'acte de naissance - Copie de la carte d'identité et du livret de famille - Copie du jugement de protection juridique, le cas échéant - Copie de la carte vitale + attestation CGSS - Attestation de mutuelle santé - Accusé de réception d'une demande d'aide sociale ou notification de la prise en charge - Copie de la carte de mutuelle décès - Copie de notification d'APA à domicile - Références bancaires

Tarifs	Tarif hébergement : 71,84 € Tarif dépendance : GIR 1-2 : 19,50 € GIR 3-4 : 12,37 € GIR 5-6 : 5,25 € Soins : A la charge de l'assurance maladie
--------	--

EHPAD de BOIS D'OLIVES – FONDATION PÈRE FAVRON
POLE GERONTOLOGIQUE ROGER ANDRÉ

SECTEUR SUD



Statut	Fondation reconnue d'utilité publique Privé, non lucratif
Contact	4 bis, chemin Palma – 97410 SAINT PIERRE Tél 02 62 91 73 00 / Fax 02 62 91 73 08 Mail katy.horau@favron.org Site web http://www.favron.org/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 08 h 00 à 15 h 00
Capacités autorisées	90 chambres simples avec salle de bains intégrée, dont une unité protégée accueillant des personnes atteintes de troubles psychiatriques, déambulants et présentant des troubles comportementaux très perturbateurs de 38 lits. Hébergement permanent + 1 place d'accueil temporaire 90 lits agréés aide sociale Accueil de jour de 15 places pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Un Pôle d'Activité et de Soins (PASS) : lieu de vie, de journée pour les résidents de l'EHPAD ayant des troubles psychiatriques. 13 places/jour, sur prescription médicale, activités thérapeutiques non médicamenteuses.
Autres services	Inclus dans le tarif : Salle Snoezelen, chambres climatisées et chauffées, prestation blanchisserie.
Conventionnement	Avec les services de HAD : ARAR et ASDR Avec le CHU Sud, pour la prise en compte prioritaire des résidents aux urgences et les séjours de rupture à l'UCC (unité cognitivo-comportementale) du Tampon. Egalement avec l'UMASP (unité mobile de soins palliatifs) et la géronto-psychiatrie, Avec l'ASP : bénévoles en soins palliatifs
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale de l'acte de naissance - Copie de la carte d'identité et du livret de famille - Copie du jugement de protection juridique, le cas échéant - Copie de la carte vitale + attestation CGSS - Attestation de mutuelle santé - Accusé de réception d'une demande d'aide sociale ou notification de la prise en charge - Copie de la carte de mutuelle décès - Copie de notification d'APA à domicile - Références bancaires
Tarifs	Tarif hébergement : 71,84 € Tarif dépendance : GIR 1-2 : 19,50 € GIR 3-4 : 12,37 € GIR 5-6 : 5,25 € Soins : A la charge de l'assurance maladie

EHPAD de la RAVINE BLANCHE – FONDATION PÈRE FAVRON
POLE GERONTOLOGIQUE ROGER ANDRÉ

SECTEUR SUD



Statut	Fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif
Contact	80, D Boulevard Hubert Delisle - 97410 SAINT PIERRE Tél 02 62 71 67 00 / Fax 02 62 71 67 11 Mail p.mitoy@favron.org / Site web http://www.favron.org/
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique : du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00, sauf urgences médicales (appel de l'équipe soignante). Physique : du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00
Capacités autorisées	Nombre de lits total : 90 dont 90 en chambres individuelles Capacité PASA : 15 Unité Protégée Alzheimer : 24 Accueil Permanent : 89 Accueil temporaire : 1 Accueil de jour : 15 Nombre de places Aide sociale : 90
Autres services	Espace Snoezelen, salon de coiffure, wifi, animaux acceptés, climatisation, lieu de culte, salle funéraire, salles d'animation, cuisines thérapeutiques, cabinet de kinésithérapie, jardin arboré, convivial et sécurisé.
Conventionnement	Hospitalisation à Domicile, hôpitaux, Equipe Mobile de Soins Palliatifs
Pièces complémentaires pour dossier d'admission	Se rapprocher de l'établissement
Tarifs	Tarif hébergement : 71,84 € Tarif dépendance : GIR 1-2 : 19,50 € GIR 3-4 : 12,37 € GIR 5-6 : 5,25 € Soins : A la charge de l'assurance maladie

EHPAD RÉSIDENCE SAINT PIERRE – DV RÉUNION

SECTEUR SUD



Statut	Etablissement privé
Contact	3 Rue des compagnies d'orient - 97410 Saint Pierre Tél 02 62 61 81 81 Fax 02 62 44 70 06 Mail accueils@dv-reunion.com
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : 9h00-12h00 et de 13h30-17h30 Visites possibles 24h/24
Capacités autorisées	Nombre de lits total : 80 Unité Protégée Alzheimer : 10 Accueil Permanent : 80 Nombre de places Aide sociale : 39
Autres services	Espace Snoezelen, Blanchisserie, coiffeur, wifi, animaux acceptés sous conditions, climatisation dans les chambres et locaux communs, lieu de culte
Conventionnement	Hospitalisation à domicile, centres médico-psychologiques, hôpitaux, Equipe Mobile de Soins Palliatifs

Pièces complémentaires pour dossier d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Notification d'hébergement en institution transmis par le Conseil Départemental (si bénéficiaire de l'Aide sociale à l'hébergement) - Copie d'une pièce d'identité du futur résident - Copie d'une pièce d'identité du représentant légal (si concerné) - Copie du livret de famille - Copie d'une attestation de sécurité sociale actualisée - Copie de la carte vitale - Copie de l'attestation d'adhésion à une complémentaire santé avec son échéancier de paiement - Copie de l'assurance responsabilité civile - Copie de l'attestation de mutuelle décès - Copie du justificatif de protection judiciaire en vigueur (si concerné) - Copie des deux derniers avis d'imposition - Copie de tous les justificatifs de revenus : pensions, retraite principale, retraites complémentaires - Copie de la dernière taxe d'habitation - Copie de la dernière taxe foncière (si propriétaire) ou dernière quittance de loyer (si locataire) - Un extrait d'acte de naissance - La notification d'AAH ou Pension d'invalidité (si concerné)
Tarifs	<p>Tarif hébergement : 91€ / jour (hors aide sociale)</p> <p>Tarif dépendance :</p> <p>GIR 1-2 : 18.41€</p> <p>GIR 3-4 : 11.68€</p> <p>GIR 5-6 : 4.97€</p> <p>Soins : A la charge de l'assurance maladie</p>

EHPAD de SAINT-JOSEPH CHU RÉUNION – SITE SUD

SECTEUR SUD



Statut	Etablissement public
Contact	<p>Adresse 361 rue Raphaël Babet - 97480 SAINT JOSEPH</p> <p>Tél 02 62 56 46 23 / Fax 02 62 56 46 24</p> <p>Mail suzelle.sery@chureunion.fr</p>
Jours et horaires d'accueil	Téléphonique et physique : tous les jours pas, d'horaires particuliers
Capacités autorisées	<p>Nombre de lits total : 80 / chambres doubles : 20 et simples : 40</p> <p>Capacité PASA : 12</p> <p>Unité Protégé Alzheimer : 20 accueil Permanent</p>
Autres services	Espace Snoezelen en création, blanchisserie, coiffeur, Clim : dans espaces communs, Lieu de culte, salle funéraire, Podologue une fois par mois, Socio-esthéticienne : une journée par quinzaine, Art-Thérapeute : une après-midi par semaine
Conventionnement	Hospitalisation à Domicile, Centre Médico-Psychologique, hôpitaux, Equipe Mobile de Soins Palliatifs
Pièces complémentaires pour dossier d'admission (*)	Dossier commun
Tarifs	<p>Tarif hébergement : NC</p> <p>Tarif dépendance : NC</p> <p>Soins : NC</p>

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CAPACITÉS EHPAD

Nb de places	Accueil permanent	Accueil temporaire	PASA à la 1/2 journée	Pôle d'activité et de soins (PASS)	UHR	Unité Protégée Alzheimer (UPA)	Unité Protégée Psychiatrique (UPP)	Accueil d'urgence	Aide Sociale	Accueil de jour*
EHPAD Iles Hibiscus	28	-	-	-	-	-	-	-	28	-
EHPAD Le Moutardier	66	-	-	-	-	-	-	-	66	-
EHPAD Village 3ème âge	106	3	13	-	-	14	-	1	109	-
ASFA St Denis	80	-	-	-	-	12	-	-	80	-
ASFA Ste Clotilde	80	-	-	-	-	12	-	-	80	-
EHPAD Clovis Hoarau	84	-	-	-	-	24	-	-	84	12
EHPAD Astéria	70	2	13	-	-	12	-	-	72	26
EHPAD Les Lataniers	91	1	13	-	11	11	-	-	80	-
EHPAD Gabriel Martin	60	-	14	-	-	-	-	-	60	-
EHPAD M.F Dupuis DV Réunion	109	-	14	-	-	24	-	-	50	14
EHPAD les Alizés	90	-	13	-	-	24	-	-	90	-
EHPAD St Louis	50	-	-	-	-	-	-	-	50	-
EHPAD Bras Long	80	1	13	-	-	24	-	-	80	-
EHPAD Bois d'Olive	90	1	-	13	-	-	38	-	90	15
EHPAD Ravine Blanche	89	1	15	-	-	24	-	-	90	15
EHPAD St-Pierre DV Réunion	80	-	-	-	-	10	-	-	39	-
EHPAD St Joseph	80	-	12	-	-	20	-	-	80	-

* Les capacités PASA, PASS, UHR, UPA et UPP sont comprises dans la capacité d'accueil permanent.

Les Familles d'Accueil agréées par le Département

L'accueil familial est une solution alternative entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement. Ce mode d'accueil peut-être proposé aux personnes qui ne souhaitent ou qui ne peuvent plus vivre seules à leur domicile et qui privilégient un cadre de vie familial à un hébergement en établissement.

Cette alternative d'hébergement offre la possibilité d'être accueilli au sein d'une famille agréée par le Conseil Départemental.

Qu'est-ce que l'accueil familial ?

L'agrément est délivré par le Département pour une durée de 5 ans.

L'accueil familial permet d'accueillir au sein de son foyer une personne âgée et/ou adulte handicapé moyennant une rémunération.

L'accueillant familial peut recevoir une, deux ou trois personnes à temps complet ou partiel.

L'accueillant bénéficie de formations initiales et continues.

Qui peut être accueilli ?

Les personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées adultes n'appartenant pas à la famille d'accueil, c'est à dire n'ayant pas de lien de

parenté jusqu'au 4e degré (ni parents, grands-parents, frères ou sœurs, oncles ou tantes, neveux ou nièces, cousins germains...).

La personne âgée et/ou handicapée adulte dispose ainsi d'un accueil sur mesure, qui lui permet également de bénéficier d'une chambre individuelle, de profiter des pièces communes de la maison, de conserver ses liens familiaux et sociaux et, dans la mesure du possible, de garder ses repères (meubles, plantes, animal de compagnie...).

Qui peut accueillir ?

Toute personne majeure ou un couple ayant obtenu l'agrément délivré par la Présidente du Conseil Départemental.

Comment devenir accueillant familial ?

Pour les demandes d'agrément, la famille doit effectuer la demande auprès de :

Madame la Présidente du Conseil Départemental Direction de l'autonomie

Service Départemental de l'Accueil Familial

2, rue de la Source

97488 Saint-Denis Cedex

Tél. : 02 62 90 35 58

Plus d'informations sur : www.cg974.fr

Pôle Accueil Familial	
Actions de Santé de Saint-Denis	146 rue Sainte-Marie - 97400 Saint-Denis Tél 02 62 28 98 28
Actions de Santé de Saint-Benoît	1, rue Raymond Barre - 97470 Saint-Benoît Tél 02 62 50 20 00
Actions de Santé de Saint-André	402 rue de la Gare - 97440 Saint-André Tél 02 62 40 71 00
Actions de Santé de Saint-Paul	60, rue Claude De Sigoyer - Plateau Cailloux - 97460 Saint-Paul Tél 02 62 55 47 45
Actions de Santé du Port	2 rue Eliard Laude - 97420 Le Port Tél 02 62 91 78 70
Actions de Santé de Saint-Leu	1 avenue de Châteaueux - 97436 Saint-Leu Tél 02 62 34 20 90
Actions de santé de Saint-Pierre	44 bis rue Archambaud - 97410 Saint-Pierre Tél 02 62 96 90 80
Actions de Santé de Saint-Louis	6b rue du Vieux Moulin - 97450 Saint-Louis Tel 02 62 26 07 17

NUMÉROS UTILES



Les URGENCES



Police / Gendarmerie	17
Pompiers (Autres demandes de secours)	18
Samu (Urgence médicale)	15
SOS Médecin Nord & Est	02 62 97 44 44
SOS Médecin Ouest	02 62 45 45 02
SOS Médecin Sud-Ouest	02 62 91 20 21
SOS Médecin Sud	02 62 35 02 02
Appel d'urgence européen (GSM)	112

SANTÉ / SOCIAL



Croix Rouge Ecoute	0 800 858 858
SOS femmes battues	02 62 30 12 02
Info Chikungunya (gratuit)	0800 110 000
Suicide écoute (Association Prévention suicide)	0800 62 01 62
Sida Info Réunion	0800 840 800
Asso Réunion Prévention Sida	02 62 21 88 77
Hépatites Info Service	0800 845 800
Cancer Info Services	0 805 123 124
Accueil sans abri	115
Alcooliques Anonymes	02 62 41 16 14
Drogues info service	0800 23 13 13
Hopital de Saint-Pierre	02 62 35 90 00
Hopital Bellepierre	02 62 90 50 50

Hopital de Saint-Benoit	02 62 98 80 00
Hopital de Saint-Paul	02 62 45 30 30
MÉTÉO / ROUTE / TRANSPORT 	
Le point cyclone	08 97 65 01 01
Toute la météo de l'île	08 92 68 08 08
Inforoute	02 62 97 27 27
VIE PRATIQUE 	
Conseil Départemental	02 62 90 30 30
Conseil Régional	02 62 48 70 00
Préfecture de Saint Denis	02 62 40 77 77
Sous-Préfecture de Saint-Paul	02 62 35 89 10
Sous-Préfecture de Saint-Pierre	02 62 35 71 00
Sous-Préfecture de Saint-Benoît	02 62 40 89 60
Tribunal administratif	02 62 92 43 60
CAF	0810 25 97 40
ADIL (association départ pour l'information sur le logement)	02 62 41 14 24
Sécurité sociale	02 62 40 33 40
EDF (administration)	02 62 40 66 00
EDF (dépannage)	0810 333 974



Les 17 types de prises en charge en HAD à la Réunion

Modes de prise en charge	Définition
1. Assistance respiratoire	Ce mode de prise en charge concerne des patients dont l'autonomie respiratoire est réduite (autonomie par 24 heures inférieure à 4 heures). Il comporte le suivi médico-infirmier du patient, la maintenance des appareillages, mais également les soins éducatifs au patient et à son entourage. Il inclut la ventilation invasive et non invasive.
2. Nutrition parentérale	Ce mode de prise en charge consiste en la perfusion intraveineuse d'un mélange nutritif. Il comporte le suivi médical et biologique de l'alimentation et la mise en place des soins infirmiers (gestion d'une voie veineuse centrale ; fourniture et maintenance des pompes ; actions éducatives liées à la mise en place de la nutrition parentérale).
3. Traitement intra veineux	Ce mode de prise en charge consiste en la mise en œuvre d'un traitement par voie veineuse (même s'il est initié en MCO), soit lorsqu'il s'agit d'un médicament à usage hospitalier, soit lorsque l'état polypathologique ou la sévérité de l'état pathologique du patient le justifie (au moins 2 passages infirmiers par jour). Il comporte la mise en œuvre du traitement, l'évaluation et les réajustements des thérapeutiques.
4. Soins palliatifs	Protocole de prise en charge d'un patient en phase avancée ou terminale (mettant en jeu son pronostic vital à plus ou moins court terme) et de son entourage par l'ensemble de l'équipe médicale, sociale et soignante, dans le cadre d'un accompagnement de fin de vie au domicile habituel du patient. Les soins prodigués visent à soulager les souffrances physiques et psychiques, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage. Il intègre également toutes les investigations requises afin de mieux comprendre les complications cliniques gênantes du patient.
5. Chimiothérapie	Ce mode de prise en charge correspond à la chimiothérapie anticancéreuse et à l'administration de thérapeutiques ciblées (administration de produits des catégories L01 et L02 de la classification ATC quelle que soit la maladie traitée (tumeur ou non) et les catégories L039 et L04 de la même classification quand la maladie traitée est une tumeur). Il comporte également : l'examen clinique et la vérification des critères biologiques préalables à l'administration de la chimiothérapie ; l'administration de la chimiothérapie ; la surveillance médico-soignante des thérapeutiques ; la surveillance ; et la gestion des effets secondaires immédiats et retardés.
6. Nutrition entérale	Ce mode de prise en charge concerne des patients porteurs de sondes naso-gastriques, de gastrostomie ou de jéjunostomie et dont les produits spécifiques sont fournis par l'HAD (chez le nouveau-né non sevré, la nutrition entérale vise les situations de nutrition administrée par sonde naso-gastrique, quelle que soit la nature du nutriment utilisé). Il nécessite une surveillance soignante continue, la maintenance des pompes et l'éducation du patient et de son entourage.

7. Douleur	Ce mode de prise en charge comporte l'évaluation médico-soignante de la douleur, la mise en place du traitement, et l'évaluation et les réajustements des thérapeutiques.
8. Pansements complexes et soins spécifiques	Pansements complexes et/ou multiples = escarres, ulcères, brûlés Soins et coordinations spécifiques = stomies compliquées (pas uniquement cutanées) Ce mode de prise en charge concerne les patients porteurs de plaies complexes nécessitant une intervention (soin et coordination) de l'équipe soignante pluriquotidienne (ou supérieure à 30 minutes par jour) ou nécessitant une réévaluation régulière de la stratégie thérapeutique, y compris dans le cadre de la télémédecine. Il inclut également le traitement des plaies par pression négative.
9. Post traitement chirurgical	Ce mode de prise en charge comporte les situations de surveillance post chirurgicale et post interventionnelle dont la lourdeur des soins ou l'instabilité de la situation nécessite une intervention de l'équipe soignante pluriquotidienne (ou supérieure à 30 minutes par jour en moyenne). Il inclut également les traitements post-traumatologiques (type alitement prolongé pour fracture du bassin ou traction collée, sauf soins prodigués pour accouchement après césarienne).
10. Rééducation orthopédique	Ce mode de prise en charge correspond à un projet thérapeutique qui nécessite une forte implication du ou des acteurs de rééducation. Il comporte l'élaboration d'un projet de rééducation spécifique au patient et à sa pathologie orthopédique (avec un nombre minimum de passages des acteurs de rééducation au domicile du patient). Il inclut également la réadaptation et la réinsertion du patient.
11. Rééducation neurologique	Ce mode de prise en charge correspond à un projet thérapeutique qui nécessite une forte implication du ou des acteurs de rééducation. Il comporte l'élaboration d'un projet de rééducation spécifique au patient et à sa pathologie neurologique (avec un nombre minimum de passages des acteurs de rééducation au domicile du patient). Il inclut également la réadaptation et la réinsertion du patient.
12. Surveillance Post chimiothérapie	Ce mode de prise en charge comporte le diagnostic, le traitement, et la surveillance médico soignante des effets secondaires inhabituels et intenses d'une chimiothérapie anticancéreuse hospitalière : soins de cathéter, surveillance infectieuse (sauf moelle osseuse), biologique, hématologique et nutritionnelle.
13. Soins de nursing lourds	En tant que mode de prise en charge principal : il comporte la prise en charge quotidienne supérieure à 2 heures de présence cumulée des intervenants de l'équipe soignante chez des patients dépendants ou très dépendants. En tant que mode de prise en charge associé : il comporte la prise en charge quotidienne supérieure à 1 heure de présence cumulée des intervenants de l'équipe soignante chez des patients dépendants ou très dépendants.
14. Education du patient et de son entourage	Ce mode de prise en charge comporte le suivi médico-infirmier quasi quotidien et l'éducation visant à rendre le patient le plus autonome possible (pathologies cardiaques, diabète, asthme, affections respiratoires, stomies, surcharge pondérale, épilepsie, changement de la canule de trachéostomie, etc...).
15. Surveillance de Radiothérapie	Ce mode de prise en charge comporte le diagnostic, le traitement et la surveillance médico-soignante des effets secondaires d'une radiothérapie : gestion des réactions locales (dermites, mucites, effets secondaires hématologiques, surveillance neurologique, effet antalgique, etc...) et surveillance nutritionnelle
16. Surveillance des aplasies	Ce mode de prise en charge comporte, quelle que soit la méthode aplasante : - la surveillance médico-soignante de l'aplasie médullaire sur le plan biologique et clinique - la surveillance et la gestion des effets secondaires (antibiothérapie, transfusion, décision d'hospitalisation) L'aplasie chronique est définie par la recommandation HAS de 2009 comme l'atteinte des 3 lignées suivantes: - Agranulocytose; - Anémie; - Thrombopénie

17. Autres traitements	Protocoles de prise en charge de patients relevant sans ambiguïté de l'HAD et nécessitant un suivi médico-soignant spécifique pour des traitements exceptionnels ou peu fréquents ne pouvant être complètement décrites par aucun autre mode de prise en charge.
------------------------	--

Sigles

ADJ : Accueil De Jour

AGIRC : Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres

ARRCO : Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

ALD : Affection de Longue Durée

ALMA : Allo Maltraitance

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

APAP : Association pour la Protection et l'Accompagnement de la Personne

ARAR : Association Réunionnaise d'Assistance Respiratoire

ASDR : Association de Soins à Domicile à la Réunion

ASG : Assistant de Soin en Gériatrie

ASHQ : Agent de Service Hospitalier Qualifié

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

ASPIR : Association des Psychomotriciens de l'Île de la Réunion

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CESU : Chèque Emploi Service Universel

CHGM : Centre Hospitalier Gabriel Martin

CHFQ : Centre Hospitalier Felix Guyon

CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMRR : Centre Mémoire de Ressource et de Recherche

CMU : Couverture Maladie Universelle

CRC : Caisse Réunionnaise Complémentaire

CRF : Centre de Rééducation Fonctionnelle

CSG : Court Séjour Gériatrique

DROM : Département et Région d'Outre Mer

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EHPA : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

EMG : Equipe Mobile de Gériatrie

ESA : Equipe Spécialisée Alzheimer

EVC-EPR : Etat Végétatif Chronique – Etat Pauci-Relationnel

HDJ : Hôpital De Jour

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

GHSR : Groupe Hospitalier Sud Réunion

GIP-SAP : Groupement d'Interet à la Personne – Service Aide à la Personne

GIR : Groupe Iso Ressource

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

MCO : Médecin Chirurgie Obstétrique

MG : Médecin Généraliste

PA : Personne âgée
PASA : Pôle d'Activités de Soins Adaptés
PC : Pathologie Chronique
PH : Personne en situation de Handicap
RPA : Résidence Personnes Agées
SIDR : Société Immobilière de la Réunion
SPASAD : Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
SSIAD: Service de Soins Infirmiers à Domicile
SSR : Soins de Suite et de Réadaptation
UCC : Unité Cognitivo-Comportementale
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
UHR : Unité d'Hébergement Renforcée
UIGP : Unité Intersectorielle de Géro-nto-Psychiatrie
UMASP : Unité Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs
UPA : Unité Protégée Alzheimer
URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé
USLD : Unité de Soins de Longue Durée

NC : Non Communiqué
NA : Non Applicable



MAIA

Réunion

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

